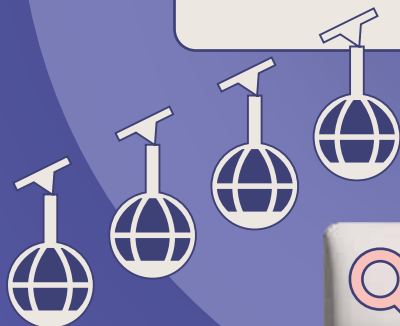


ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2023



OBSERVER
la population grenobloise



Sommaire

Introduction.....3

PARTIE 1 :

Démographie grenobloise : tendances récentes et à venir7

1. Une baisse démographique :
le solde naturel ne compense plus le solde migratoire..... 8
2. Les spécificités démographiques grenobloises..... 12
3. Les projections démographiques à 2035 et 2050 17

PARTIE 2 :

Populations grenobloises : des fragilités à toute tranche d'âge27

1. La surreprésentation d'enfants en situation de précarité..... 28
2. La surexposition des jeunes aux difficultés socio-économiques..... 37
3. Des séniors qui cumulent des fragilités 42

PARTIE 3 :

Précarités (in)visibles de la statistique51

1. De la précarité monétaire aux précarités en condition de vie 53
2. La grande précarité : le défi de l'observation des personnes privées
de logement stable et personnel 61
3. La difficile mesure du phénomène du handicap et des fragilités qui en
découlent 69

Conclusion76

Introduction

L'Observation sociale de la population grenobloise

L'Analyse des besoins sociaux constitue une obligation légale pour les CCAS ; depuis le décret du 16 juin 2016, ils doivent en produire au moins une fois par mandat municipal, et la présenter au Conseil d'administration « au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux » (Article R123-1 du Code de l'action sociale et des familles).

À Grenoble, l'Analyse des besoins sociaux est réalisée chaque année par la Mission Observation sociale de la Ville et du CCAS de Grenoble. Ce document constitue un outil partagé de connaissance sur la population grenobloise, à l'échelle de la collectivité mais également de ses partenaires et de ses habitant-es.

La mission Observation sociale de la Ville et du CCAS est rattachée à la Direction générale du CCAS et travaille en transversalité avec les directions d'action sociale du CCAS et les directions de la Ville de Grenoble, en lien étroit avec la mission Évaluation des politiques publiques. Elle a pour mission : la réalisation et la valorisation de l'Analyse des besoins sociaux, l'accompagnement des directions dans leurs travaux d'études et d'évaluations ainsi que la contribution aux démarches d'observation et de recherche en réseau à l'échelle du territoire grenoblois (partenaires de l'Obs'Y, laboratoires de recherche, etc.)

Contact :
observation-sociale@ccas-grenoble.fr

Une Analyse des besoins sociaux sur la sociologie grenobloise

L'Analyse des besoins sociaux (ABS) 2023 propose de présenter les tendances démographiques récentes et à venir, ainsi que les besoins sociaux des habitant-es du territoire grenoblois dans un contexte socio-économique inédit :

- Quelles sont les spécificités de la démographie grenobloise ? Comment les expliquer ? Dans quelles mesures le territoire s'inscrit-il dans les tendances observées nationalement (comme le vieillissement démographique, ou encore la baisse de la natalité) ? Quels sont les mouvements (arrivées et départs) sur le territoire ? Quelles sont les hypothèses d'évolutions pour les années à venir ?
- Quelles sont les populations qui « restent » ? Quelles sont leurs fragilités ? Sont-elles de

plus en plus précaires ? Peut-on mesurer les effets des crises successives (pandémie, inflation) sur leur niveau de vie ?

- Qui sont les « invisibles » de la statistique ? Comment dépasser cette invisibilité ?

L'ABS vise ainsi à répondre à trois objectifs :

1. Expliquer la démographie grenobloise et dresser les scénarios pour les années à venir

L'Insee réalise des projections de population pour la France ; elles simulent l'évolution du nombre d'hommes et de femmes de chaque âge sur la base d'hypothèses d'évolution des trois composantes des variations de population : fécondité, mortalité et migration. Le modèle a été actualisé par l'Insee en 2022, et l'ABS 2023 propose propose grâce à un

modèle scientifique créé par l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) de présenter ces hypothèses et de s'en inspirer à une échelle locale (scénarios d'évolutions démographiques en 2035 et 2050).

2. Présenter les populations grenobloises et leurs fragilités

Les données issues de la statistique permettent de dégager des éléments d'observation sur les populations ainsi que leur fragilités sociales et économiques : les enfants, leur famille, les jeunes et les personnes âgées. De premières enquêtes nationales permettent d'observer la fragilisation des ménages face aux crises successives, même si la mesure des effets ne sera possible que dans plusieurs années.

3. Observer les angles morts de la statistique à Grenoble

Les données issues de la statistique, traditionnellement utilisées pour l'observation sociale, présentent plusieurs limites :

- Elles ne permettent pas d'appréhender toutes les populations, notamment pour des raisons techniques qui s'attachent aux pratiques de décompte et collecte de données (l'invisibilité des « sans » : sans papier, sans logement, sans travail, etc.) ;
- Les outils statistiques n'existent pas toujours et/ou ne sont pas suffisamment robustes à l'échelle locale pour quantifier un public donné et le caractériser par des éléments de profil ;
- Certaines données ne peuvent pas être collectées compte tenu de leur caractère sensible (dans le champ de la santé, du handicap ou encore les discriminations) ;
- Les fragilités vécues (isolement, précarité, ...) peuvent ne pas apparaître dans les statistiques. Par exemple, une personne peut éprouver des difficultés budgétaires sans se retrouver dans les indicateurs classiques de précarité.

Ainsi, l'ABS 2023 propose de valoriser d'autres sources de données pour observer ces points aveugles de la statistique.

Méthodologie

Plusieurs sources ont été mobilisées pour réaliser ce travail :

- L'exploitation et l'analyse des données statistiques issues du recensement (Insee), et des autres organismes producteurs de données d'observation (Caf de l'Isère, Observatoire régional de la santé AURA) ;
- L'exploitation et l'analyse des projections démographiques proposées par le modèle Omphale de l'Insee ;
- L'analyse des données chiffrées collectées auprès des directions de la Ville et du CCAS et de ses partenaires (voir remerciements) ;
- L'enquête sur la domiciliation menée en 2023 par le CCAS de Grenoble auprès des partenaires et personnes domiciliées ;

- L'enquête sur l'hébergement chez des tiers, conduite par l'Observatoire de l'hébergement et du logement d'Un toit pour tous ;
- Lecture et analyse bibliographique des enquêtes en sciences sociales menées à l'échelle nationale, notamment sur les effets de l'inflation.

Selon la pertinence, les données ont été mobilisées à plusieurs échelles d'observation : communale (Grenoble et autres communes de comparaison), métropolitaine (49 communes de la métropole grenobloise), départementale (département de l'Isère), nationale (France métropolitaine). Quand elles existent et qu'elles ne sont pas contraintes par le secret statistique, les données à l'échelle de l'IRIS (îlot regroupé pour l'information statistique) et des QPV (quartier politique de la ville) ont également été exploitées.



PARTIE 1

Démographie grenobloise : tendances récentes et à venir

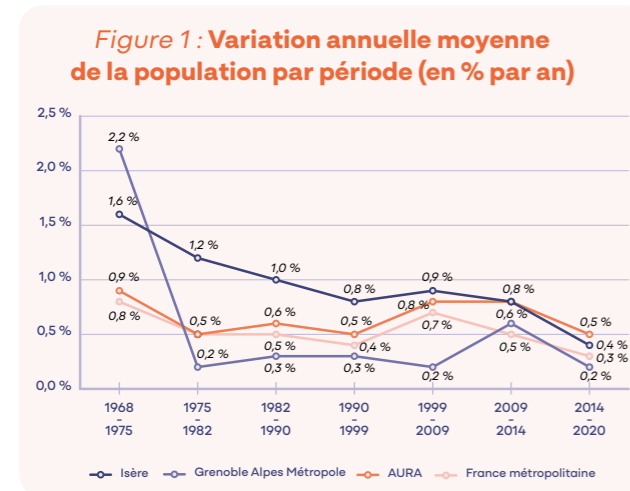
1. Une baisse démographique : le solde naturel ne compense plus le solde migratoire

1.1. Un solde migratoire négatif qui n'est plus compensé par le solde naturel

Avec près de 158 240 habitant-es selon le dernier recensement Insee (RP 2020), Grenoble est la 17^e commune la plus peuplée de France, devant Clermont-Ferrand, Tours et Angers, et derrière Toulon, Saint-Etienne et Dijon.

Rappel du contexte national : la croissance démographique française faiblit

Source : Bilan démographique de l'Insee, 2024



Source : Insee, RP 1968-2020
Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise

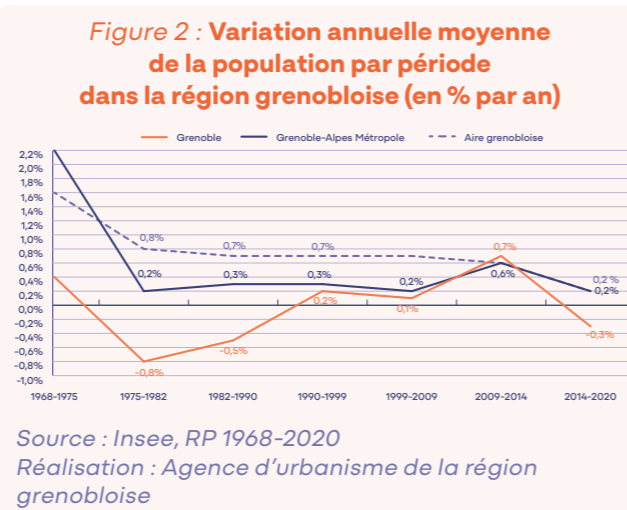
Deuxième pays européen le plus peuplé après l'Allemagne, la France comptait 68,4 millions d'habitant-es le 1^{er} janvier 2024.

Depuis 2014, la population française augmente au rythme de +0,3 % annuel contre +0,5 % sur la précédente période (2009-2013). Ce ralentissement se retrouve au niveau régional et départemental, ainsi qu'à l'échelle de la métropole grenobloise, alors même que cette dernière avait connu une accélération de sa croissance

démographique entre 2009 et 2014. Le ralentissement démographique entre 1975 et 1982 (passage d'une croissance de +2,2 % à +0,2 % au sein du territoire métropolitain) traduit le phénomène de périurbanisation particulièrement marqué dans la région grenobloise (migration résidentielle importante de Grenoble et ses communes voisines vers les territoires périurbains).

Grenoble n'échappe pas à la tendance nationale. Sur la dernière période de recensement (2014-2020), Grenoble enregistre une légère baisse démographique de -0,3 % par an (soit une perte d'environ 2 500 habitant-es sur l'ensemble de la période). Cette baisse n'a en revanche pas atteint celle enregistrée entre 1975 et 1982 où le phénomène de périurbanisation s'était traduit par une perte de -0,8 % d'habitant-es par an.

Les territoires de la métropole (Grenoble-Alpes Métropole) et du Sud Isère (Aire grenobloise) continuent quant à eux de gagner en nombre d'habitant-es, même si la croissance ralentit ces dernières années, en écho avec la tendance nationale.



Source : Insee, RP 1968-2020
Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Sur la période récente, Grenoble se distingue des autres grandes communes de comparaison¹, qui enregistrent une légère hausse de leur population entre 2014 et 2020

Sur la période 2014 à 2020 :	Grenoble	Tours	Saint-Étienne	Orléans	Clermont-Ferrand	Toulon
Évolution annuelle moyenne (%)	-0,3	0,2	0,3	0,3	0,7	1,4
Évolution totale (nb d'habitant-es)	- 2 540	+ 1 730	+ 3 320	+3 320	+ 5 920	+14 080
Solde naturel (naissances/décès)	6 750	2 910	3 220	5 990	4 150	1 570
Solde migratoire (arrivées/départs)	-9 290	-1 190	110	-3 940	1 770	12 510

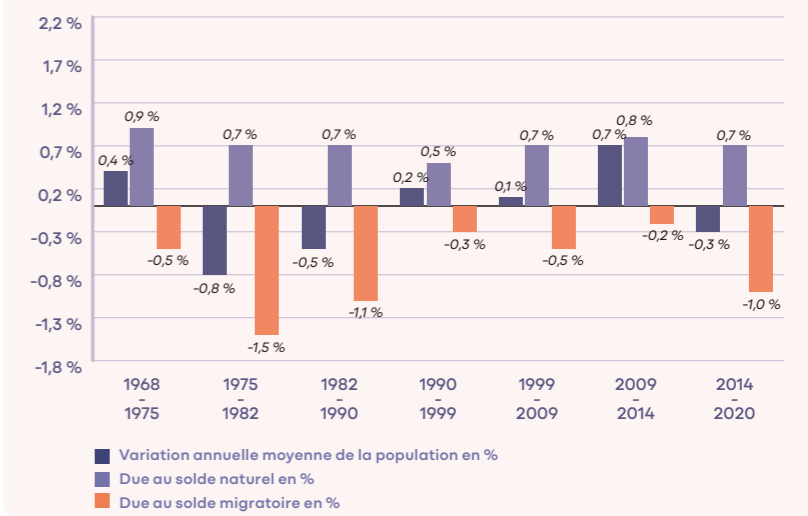
Source : Insee, RP 2020

Réalisation : Mission Observation sociale, Ville et CCAS de Grenoble

Depuis plusieurs décennies, le solde naturel positif (plus de naissances que de décès) est le moteur de la croissance démographique de Grenoble ; d'ailleurs, sur la dernière période de recensement (2014-2020), Grenoble enregistre le solde naturel le plus élevé du panel de comparaison (+ 6 750, contre + 4 150 pour Clermont Ferrand par exemple).

À l'inverse, à Grenoble, les échanges migratoires sont déficitaires depuis 1968 (plus de départs que d'arrivées). Si, auparavant, le solde naturel compensait ce solde migratoire négatif, ce n'est plus le cas aujourd'hui : le solde migratoire (-1,0 %) pèse davantage que le solde naturel (+0,7 %) dans la variation annuelle de la population grenobloise. Comme le solde naturel est globalement stable sur la période, voire, plus récemment, en baisse à l'image de la tendance nationale, la mobilité résidentielle (notamment des jeunes et jeunes ménages) joue alors un rôle déterminant dans la démographie grenobloise.

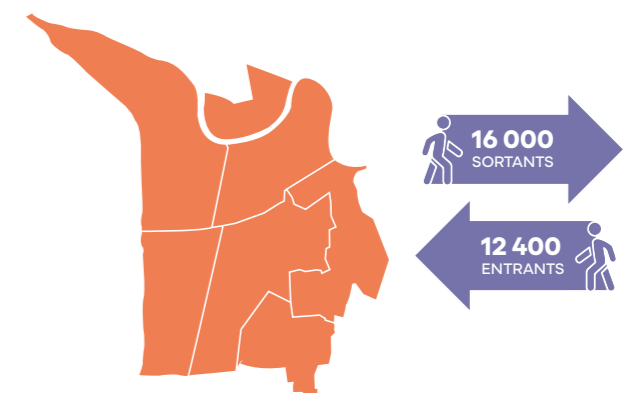
Figure 3 : Grenoble : composante de l'évolution démographique



Source : Insee, RP 1968-2020

Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Ainsi sur l'année 2020, 12 400 personnes sont arrivées de France (territoires en proximité et éloignés) à Grenoble, soit 8 % de la population, mais 16 600 en sont parties, soit un solde migratoire négatif de -4 200 personnes.



1. Villes de comparaison identifiées sur la base d'un scoring qui prend en compte des critères démographiques (taille de la commune et de l'EPCI, « poids » de la Ville centre) et sociodémographiques (moins de 30 ans, proportion de cadres, rapport inter-décile). La méthodologie a été travaillée avec l'AURG.

1.2. Un taux de natalité encore élevé, malgré la baisse du nombre de naissances

La chute des naissances s'est poursuivie en 2023 en France

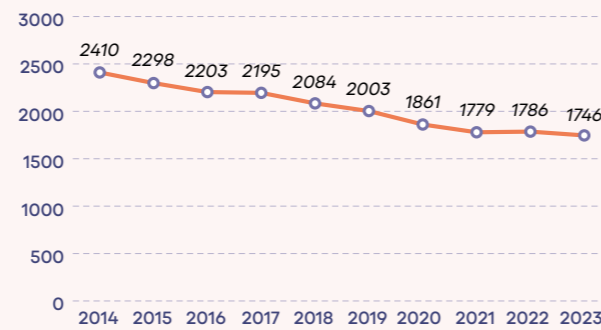
Source : Bilan démographique de l'Insee, 2024

Selon le dernier bilan démographique de l'Insee, les naissances ont une nouvelle fois reculé en 2023. Ainsi, 678 000 bébés sont nés en 2023, soit 6,6% de moins qu'en 2022, et presque 20 % de moins qu'en 2010. Le contexte actuel (crises sociales, économiques écologiques, géopolitiques) peut expliquer en partie ces tendances selon l'Insee.

La diminution du nombre de naissance est consécutive de deux phénomènes : une augmentation de l'âge moyen des mères à la maternité (qui s'élève en 2023 à 31 ans soit près de 2 ans de plus que dans les années 2000) et une baisse continue du nombre moyen d'enfant(s) par femme (1,68 contre 2 en 2010). La France reste néanmoins devant la moyenne européenne (1,5 enfant par femme).

À Grenoble, après une baisse continue entre 2017 et 2021, la baisse du nombre de naissances se maintient au-dessus de 1 700 depuis 2021 (Figure 4).

Figure 4 : Évolution du nombre de naissances dont la mère est domiciliée à Grenoble



Source : Insee et Etat civil de la Ville de Grenoble 2008-2023
Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

La natalité grenobloise reste dynamique en comparaison à d'autres grandes villes françaises ; en effet, si le nombre de naissances tend à diminuer chaque année depuis une décennie, il reste tout de même plus élevé sur l'ensemble de la période 2014-2020 que d'autres villes comme Clermont-Ferrand ou Toulon. Le taux de natalité est également l'un des plus élevés (près de 14 naissances pour 1 000 habitant-es, soit 2 points et demi de plus que la moyenne nationale). Aussi, le taux de mortalité reste moins élevé que d'autres grandes villes (près de 7 décès pour 1 000 habitant-es, contre 10 pour Saint-Etienne et 11 pour Toulon).

Une natalité dynamique en comparaison à d'autres grandes villes françaises

Sur la période 2014 à 2020 :	Grenoble	Tours	Saint-Étienne	Orléans	Clermont-Ferrand	Toulon
Taux de natalité (pour 1 000)	13,9	11,9	13,2	15,4	12,3	12,1
Nombre de naissances	13 360	9 730	13 640	10 720	10 600	12 450
Taux de mortalité (pour 1 000)	6,9	8,3	10,1	6,8	7,5	10,6
Nombre de décès	6 610	6 820	10 420	4 730	6 450	10 880

Source : Insee, RP 2020
Réalisation : Mission Observation sociale, Ville et CCAS de Grenoble

La prospective scolaire à Grenoble : l'impact concret de la démographie sur les politiques publiques

Source : contribution de l'unité Inscriptions, prospective et projets de bâtis scolaires de la Direction éducation jeunesse de la Ville de Grenoble

À la Ville de Grenoble, la prospective scolaire est mise à jour tous les deux ans. Elle se base sur l'observation des éléments passés pour estimer le nombre d'enfants à accueillir chaque année au sein des classes de maternelle et d'élémentaire. Ces estimations se basent ainsi sur plusieurs éléments statistiques :

- **Les naissances** : pour 100 naissances d'enfants domiciliées à Grenoble environ 70 enfants seront scolarisés en petite section dans les écoles publiques grenobloises. Les autres enfants ont quitté Grenoble, ou ont été scolarisés dans le privé (environ 10 %).
- **Le taux apparent de passage d'un niveau à l'autre** : chaque année, une partie des familles quitte Grenoble ; ce parcours résidentiel est assez commun aux grandes villes en France. Ainsi l'effectif d'une cohorte diminue chaque année de 2 à 3 %. Autrement dit, pour 100 enfants entrés en petite section, l'effectif de CM2 sera compris entre 85 et 90 enfants.
- **Les livraisons de logements** : lorsqu'elles sont massives, elles peuvent avoir une

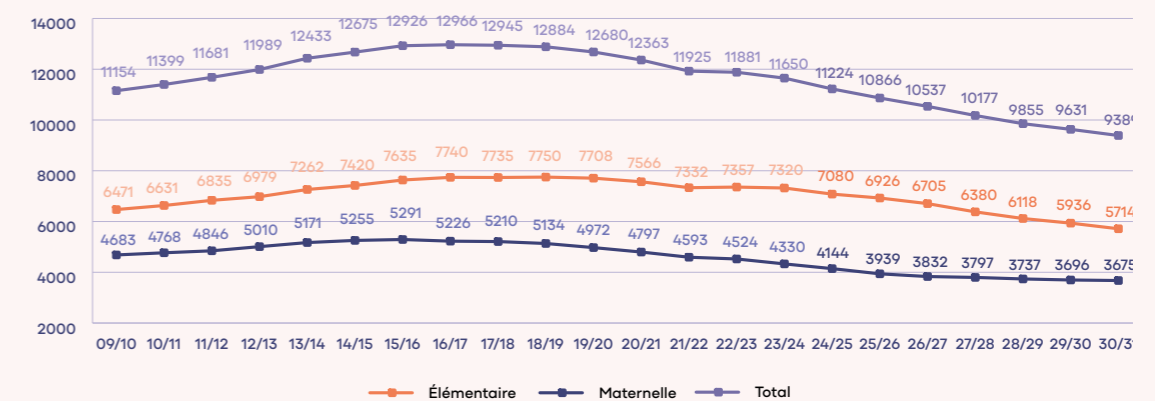
incidence importante sur les effectifs d'une école. Ainsi, un travail d'observation des livraisons de logement antérieures a permis de déterminer une typologie de logements et des ratios moyens : un travail annuel avec le service Prospective urbaine de la Ville de Grenoble permet de repérer les livraisons de logement à venir à Grenoble et de les localiser par rapport aux écoles.

Ces éléments contribuent à l'estimation des effectifs d'enfants scolarisés à venir. Ces projections sont réalisées d'abord à l'échelle de la ville, puis des secteurs administratifs et enfin à l'échelle de chaque groupe scolaire. Elles servent à négocier la carte scolaire avec l'Éducation Nationale pour l'année d'après (préparation des ouvertures et fermetures de classes) et plus globalement à gérer le patrimoine scolaire en articulation avec les périmètres scolaires.

Les naissances connaissent une baisse continue depuis l'année 2015 à Grenoble. Aussi, le contexte actuel de baisse des effectifs scolaires est amené à se poursuivre pendant plusieurs années. Cette hypothèse se traduit de manière différente d'un secteur à l'autre (Figure 5) :

- S1 et S4 : baisse modérée (2 à 3% par an)
- S2 et S3 : baisse (4 à 5% par an)
- S5 : stabilité, baisse à venir
- S6 : très légère baisse (1% à 2% par an)

Figure 5 : Évolution des effectifs scolaires des écoles publiques grenobloises (projections 2024-2031)



Source : Direction Éducation Jeunesse (DEJ) de la Ville de Grenoble
Réalisation : Mission Observation sociale Ville et CCAS de Grenoble

2. Les spécificités démographiques grenobloises

2.1. Une pyramide des âges atypique, et le rôle joué par les jeunes dans la démographie

Grenoble se distingue de la France, à l'image d'autres grandes villes, par sa pyramide des âges : La sous-représentation des enfants âgés de moins de 18 ans et, à l'inverse, la surreprésentation des jeunes âgés de 18 à 29 ans lui donne une forme de « sapin », qui se distingue nettement de la pyramide des âges de la France métropolitaine. Autre spécificité : les personnes âgées de 65 ans et plus sont également proportionnellement moins nombreuses à Grenoble qu'à l'échelle nationale. A noter que les migrations résidentielles des jeunes étudiants ou actifs en provenance des territoires voisins ou de plus loin sont structurantes pour la natalité de Grenoble. Sans cette migration, l'allure générale de la pyramide ressemblerait davantage à celle de la France. En effet, bien que tous les étudiants ne restent pas à Grenoble à la fin de leurs études, une partie d'entre eux va s'y établir et y faire-famille (Figure 6).

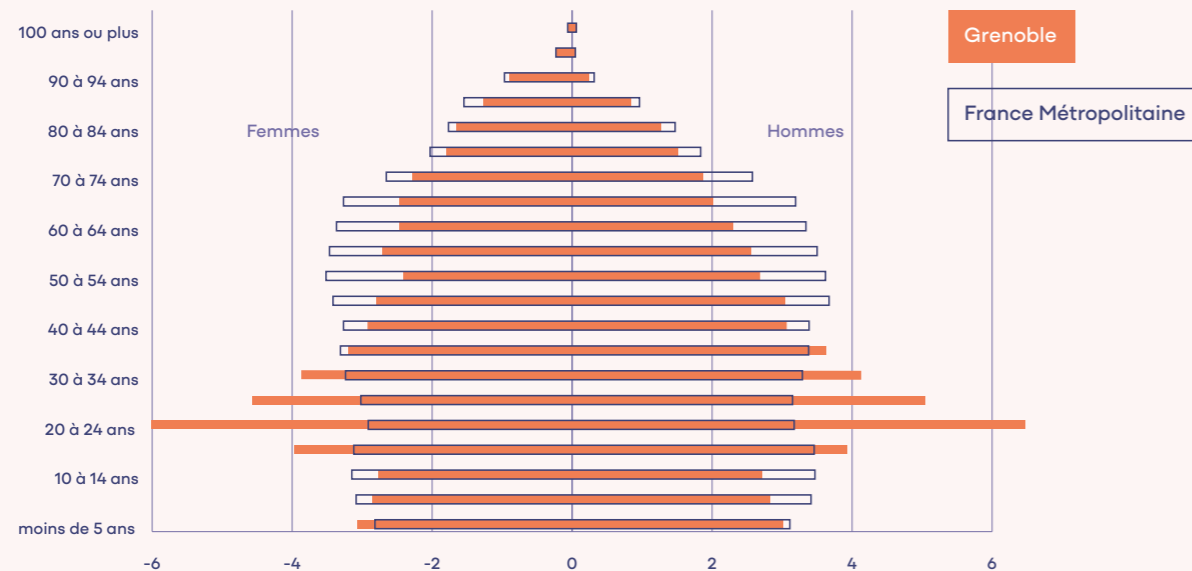
La dynamique de vieillissement « par le haut », c'est-à-dire l'augmentation de la population âgée, est très modérée à Grenoble (Figure 7). C'est principalement le résultat d'importants mouvements de périurbanisation lors des décennies précédentes, en particulier le départ de familles avec

Figure 7 : Évolution de la structure par âge de la population grenobloise



Source : Insee, RP 2006 et 2020
Réalisation : Mission Observation sociale Ville et CCAS de Grenoble

Figure 6 : Pyramide des âges de Grenoble et de la France métropolitaine



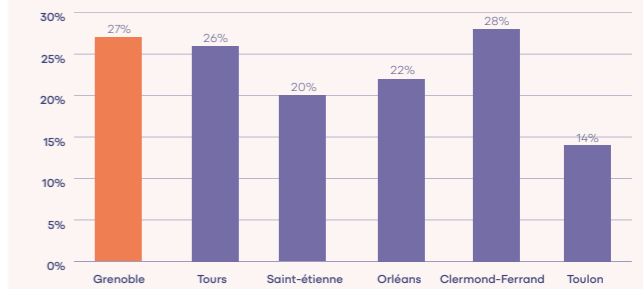
Source : Insee, RP 2020 (base 100)
Réalisation : Mission Observation sociale Ville et CCAS de Grenoble

enfant(s) / adolescent(s) à la recherche d'une maison individuelle. L'augmentation de la population âgée aurait été donc plus sensible à Grenoble si les ménages de 30-40 ans (génération baby-boom) n'avaient pas quitté Grenoble dans les années 1970.

Ce phénomène de périurbanisation existe encore à Grenoble : le graphique ci-dessous retrace les migrations par âge au départ ou à destination de Grenoble. Une courbe proche de zéro traduit l'absence de mouvements pour les classes d'âges concernés. **Aux âges des études (18-25 ans), le solde migratoire est fortement positif. Il l'est également au début de la vie active, soit autour de l'obtention du premier emploi. A partir de 28 ans, l'éloignement de Grenoble commence : le solde migratoire devient rapidement négatif, à mesure que les ménages se stabilisent, soit entre 30 et 45 ans : des familles avec enfant(s) qui quittent la ville-centre, reflété par le solde migratoire négatif des -16 ans, mais également des personnes seules en emploi qui achètent un premier logement, en dehors de Grenoble. Enfin, à partir de 45 ans la population devient stationnaire, avec un solde migratoire proche de zéro. Statistiquement les départs et arrivées sont résiduelles, y compris autour de l'âge de la retraite et celui du grand âge : les grenoblois-es, à partir de 45 ans, vieillissent à Grenoble (Figure 8).**

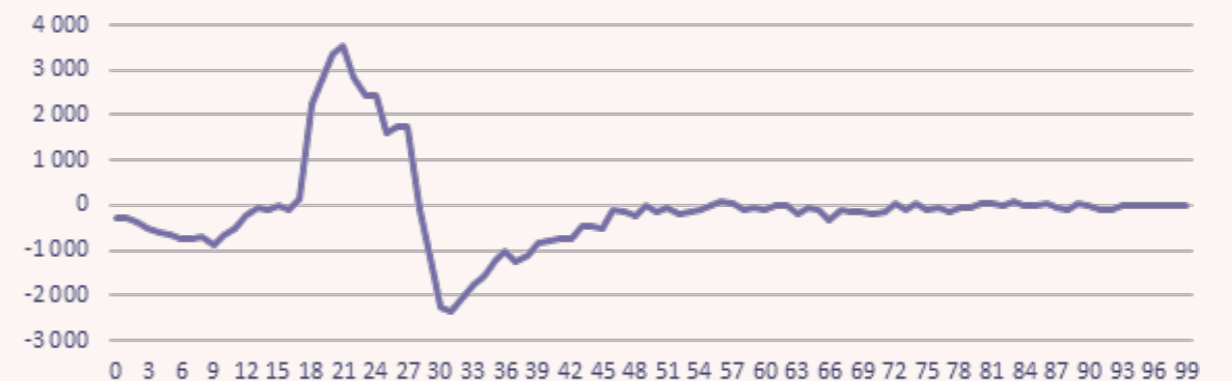
Ainsi, les jeunes jouent à un rôle déterminant dans la démographie grenobloise. À l'image d'autres grandes villes, le territoire se caractérise tout particulièrement par une surreprésentation des jeunes âgés de 18 à 29 ans (à l'image de Clermont-Ferrand : 28 %) (Figure 9).

Figure 9 : Part des jeunes âgés de 18 à 29 ans parmi l'ensemble de la population



Source : Insee, RP 2020
Réalisation : Mission Observation sociale Ville et CCAS de Grenoble

Figure 8 : Solde migratoire à Grenoble estimé par âge (en effectif)

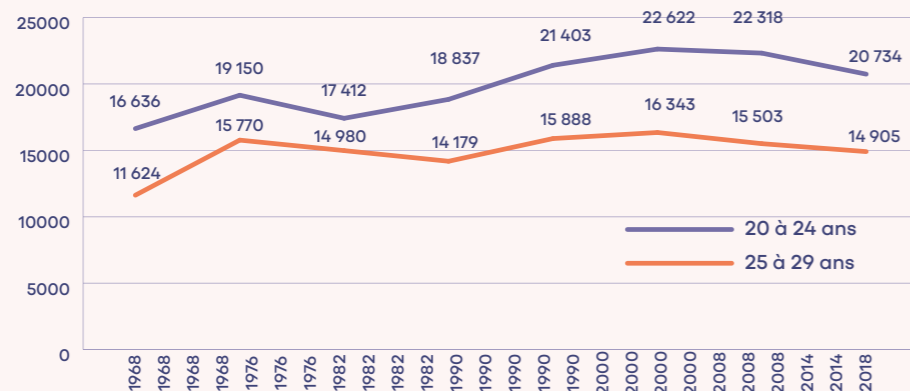


Source : Insee, RP 2020
Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Or, sur la période récente, **Grenoble enregistre une baisse du nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans (-3 % entre 2014 et 2020) alors qu'elle compte parmi les villes française les plus attractives pour les étudiant-es** : cela s'explique d'une part par la tendance nationale qui affiche une baisse du nombre de jeunes (- 2%) et d'autre part par d'autres villes qui deviennent de plus en plus attractives

pour les jeunes, et qui connaissent à l'inverse une augmentation du nombre de jeunes ; par exemple, les 18-29 ans représentent 20 % de la population à Saint-Etienne, mais leur nombre augmente de + 5 % sur la dernière période. Autrement dit, il y a de moins en moins de jeunes (tendance structurelle), et **les villes se partagent davantage qu'avant leur accueil (Figure 10).**

Figure 10 : Évolution de la structure par âge : étudiant-es et jeunes adultes



Source : Insee, RP 1968 à 2018
Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise

La natalité grenobloise dépend particulièrement de l'arrivée de jeunes âgés entre 18 et 29 ans et de leur choix de rester sur le territoire pour leur premier enfant. Ainsi, si l'effectif des 18-29 ans tendait à diminuer encore ces prochaines années, cela aurait probablement un impact sur la natalité. L'attractivité étudiante permettrait en partie de maintenir cette dynamique. À noter néanmoins qu'entre 20 et 24 ans, la baisse

d'effectif est plus marquée ces dernières années parmi les non-étudiant-es que pour les étudiant-es, ce qui pourrait entraîner ces prochaines années de plus fortes conséquences sur la natalité grenobloise : une partie des étudiant-es non-originaires de Grenoble repartent et, surtout, les actifs en emploi âgés de 20-24 ans ont en moyenne davantage d'enfant(s) que les étudiant-es et accèdent à la maternité/paternité plus tôt.

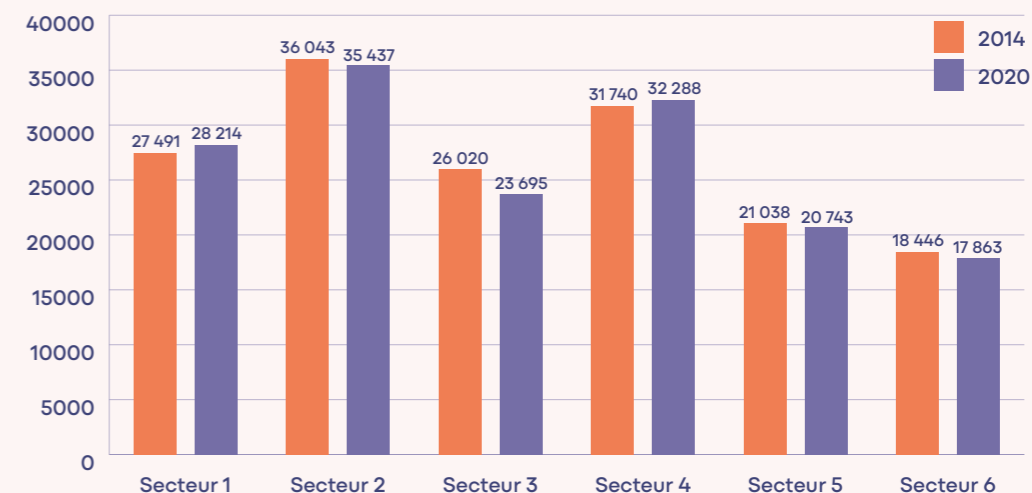
2.2. Des disparités à l'échelle infra communale : zoom sur les 6 secteurs

Grenoble est découpé en 6 secteurs administratifs. Les secteurs 2 et 4 sont les plus peuplés ; ils accueillent un nombre d'habitant-es comparable à celui d'Echirolles ou de Saint-Martin d'Hères (Figure 11).

À l'échelle infra communale, les secteurs enregistrent des évolutions démographiques différentes : en effet, les secteurs 1, 2, 4 et 5 présentent une croissance démographique autour de l'équilibre sur la période récente. Le secteur 6 enregistre une légère

baisse démographique, le secteur 3 affiche quant à lui la plus forte réduction de l'effectif de sa population avec près de -2 300 habitant-es en moins entre 2014 et 2020. Parmi les hypothèses d'explication, notons que les secteurs 3 et 6 intègrent des quartiers prioritaires concernés par les opérations de renouvellement urbain (Villeneuve-Village Olympique et Mistral Lys-Rouge-Camine). Depuis 2019 des démolitions sont en cours et ont entraîné une légère baisse des effectifs de population (Figure 12).

Figure 11 : Nombre d'habitant-es par secteur grenoblois



Source : Insee, RP 2014-2020
Réalisation : Mission Observation sociale Ville et CCAS de Grenoble

Figure 12 : Évolution annuelle moyenne du nombre d'habitant-es entre 2014 et 2020 (%/an) des secteurs grenoblois



Source : Insee, RP 2020
Réalisation : Mission Observation sociale Ville et CCAS de Grenoble

La plupart des quartiers enregistrent une baisse ou une stabilité de leur nombre d'habitant-es, à l'exception de Jean Macé (Presqu'île) qui se distingue par une augmentation de +1 650 habitant-es entre 2014 et 2020. La livraison des derniers logements laisse prédire une nouvelle augmentation

ces prochaines années. D'autres quartiers ont enregistré une légère croissance démographique : Beauvert (+500), Saint Bruno (+300 habitant-es), Gustave Rivet (+280), ou encore Reynies (+225), Clémenceau (+170) et Ile-Verte (+170).

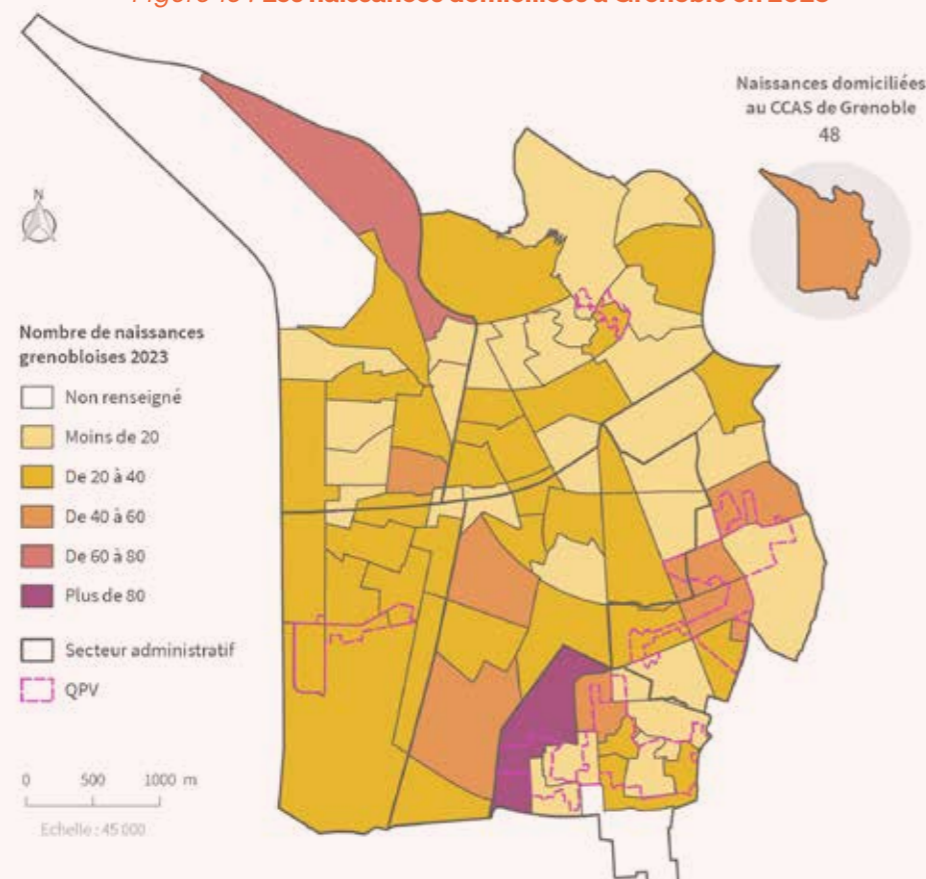
Les quartiers Jean Macé (Presqu'île) et Vigny Musset enregistrent le plus grand nombre de naissances en 2023, soit 63 naissances et 97 naissances ; cela s'explique par le nombre de couples qu'ils accueillent : les effectifs sont les plus importants du territoire grenoblois : en effet, respectivement 840 et 1 170 couples avec ou sans enfant(s) y habitent. Si le quartier Championnet accueille également un effectif important de couples (870) ; le nombre de naissances est inférieur à d'autres quartiers : 24 naissances contre 40 à Abbaye, 42 à Paul Cocat, 45 aux Trembles (Figure 13).

Comme les années précédentes et en lien avec la démographie du territoire, les secteurs 1 ; 5 et 6 présentent un taux de natalité supérieur à la moyenne grenobloise. Néanmoins, en effectif, c'est le secteur 4 qui accueille le plus grand nombre de naissances (348).

	Nombre de naissances en 2022	Nombre de naissances en 2023	Taux pour 1000 habitant-es (‰)
Grenoble	1786	1745	11,0
Secteur 1	350	313	11,1
Secteur 2	310	322	9,1
Secteur 3	205	213	9,0
Secteur 4	388	348	10,8
Secteur 5	238	235	11,3
Secteur 6	245	266	14,9
Domiciliation CCAS	50	48	

Source : Etat civil de Grenoble (2023) et Insee (2020)
Exploitation : Unité SIG de la Ville de Grenoble

Figure 13 : Les naissances domiciliées à Grenoble en 2023



USIG, Février 2024

Source : BD Topo, ©IGN - Commune [2022] ; Ville de Grenoble, état civil, naissance 2023 ; ©INSEE, IRIS 1999 ; Ville de Grenoble, secteur administratif, Agence nationale de la cohésion des territoires, Quartier prioritaire de la ville (2018)

3. Les projections démographiques à 2035 et 2050

Source : contribution de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise

3.1. Application du modèle de projection Omphale sur le territoire grenoblois : une baisse démographique similaire, mais plus imminente, qu'à l'échelle nationale

Encart méthodologique : Le modèle Omphale de projection démographique de l'Insee

Le modèle Omphale permet de réaliser des projections démographiques en projetant d'année en année la pyramides des âges d'un territoire. L'évolution de la population par sexe et âge repose sur des hypothèses d'évolution des trois composantes de l'évolution démographique : **fécondité, mortalité et migrations** (flux internes à la France et solde migratoire avec l'étranger). En combinant les hypothèses sur la fécondité, la mortalité et les migrations, l'Insee propose plusieurs scénarios. **Omphale n'est pas un modèle de prévision démographique mais un modèle de projection**, il fournit une simulation de l'avenir au regard des hypothèses formulées. Les résultats des projections du modèle Omphale sont indissociables des hypothèses sur lesquelles ils reposent et présentent donc plusieurs incertitudes :

- Si la natalité et la mortalité sont relativement prévisibles, les migrations, en particulier les migrations infra nationales sont plus incertaines. Le modèle Omphale projette sur plusieurs décennies les tendances observées entre 2017 et 2018 à Grenoble ; or l'observation du passé (cf. graphique sur l'évolution des composantes démographiques) a montré une forte variabilité de l'évolution migratoire d'un recensement à l'autre.
- Par ailleurs l'évolution du solde migratoire, de la natalité et de la mortalité dépendant de multiples facteurs (importance du développement du parc de logements, contexte économique et social, santé, appréciation de la qualité de vie du territoire...) évolutifs et on ne peut pas exclure des ruptures importantes dans le futur qui pourraient impacter sensiblement ces 3 composantes.

Le scénario central d'Omphale décline localement les tendances nationales d'évolution en termes de natalité, mortalité et migrations internationales basées sur l'observation du passé récent, hors pandémie de Covid-19 : des gains d'espérance de vie, une fécondité stable à partir de 2022 et un excédent migratoire de 70 000 personnes avec l'étranger. Les tendances migratoires infra nationales sont maintenues constantes, au niveau observé entre 2017 et 2018.

Les scénarios « population haute » et « population basse » sont les 2 scénarios les plus extrêmes des projections Omphale :

- Le scénario de population haute combine les hypothèses les plus favorables à une augmentation de population : forte fécondité, gain important d'espérance de vie, fort excédent migratoire avec l'étranger.
- Le scénario de population basse combine les hypothèses les plus défavorables à une augmentation de population : faible fécondité, gain modéré d'espérance de vie, faible excédent migratoire avec l'étranger.

Les résultats du scénario central pour l'échelle nationale montrent une augmentation de la population jusqu'en 2044 puis une diminution. Les facteurs d'explication sont déjà visibles dans la pyramide des âges actuels : un ralentissement de la croissance démographique française, un vieillissement de la population, une réduction du solde naturel du fait de l'augmentation du nombre de décès. Toutefois, des incertitudes subsistent : l'évolution démographique française dépendra surtout des hypothèses sur la fécondité et le solde migratoire.

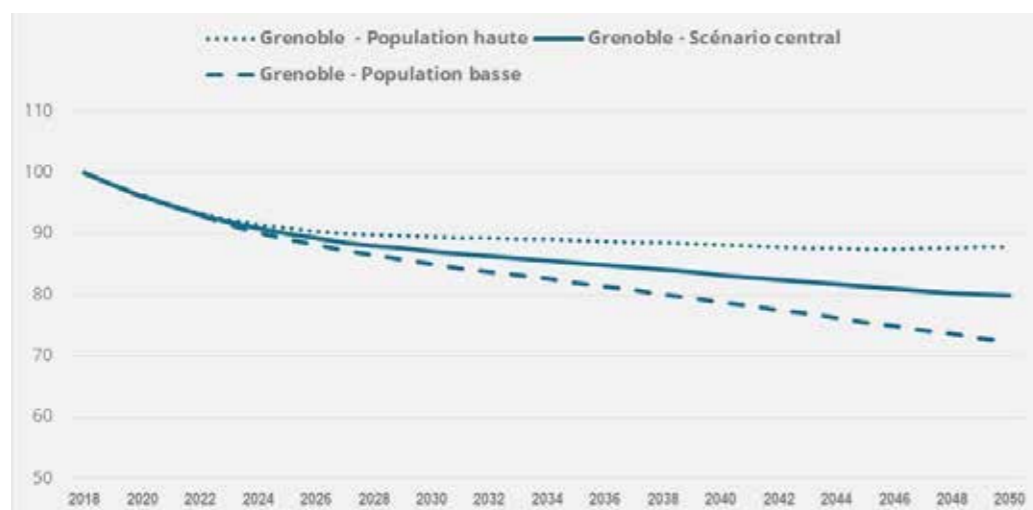
D'après les résultats du scénario central de l'Insee, basé sur une poursuite des tendances récentes, Grenoble devrait compter de l'ordre de 134 000 habitant-es en 2035 contre 158 000 en 2020, soit 24 000 de moins qu'au dernier recensement. En 2050, la population atteindrait 126 000 habitant-es (-8 000 habitants entre 2035 et 2050). En complément du scénario central nous avons testé les scénarios haut et bas proposés par l'INSEE. Les résultats issus de ces scénarios s'inscrivent dans une large fourchette mais aboutissent tous deux à une baisse démographique.

Les résultats du scénario central pour le territoire de Grenoble-Alpes Métropole montrent que la population atteindrait son

pic autour de 450 000 habitants en 2037, puis amorcerait une lente décrue (Figure 14).

Le modèle Omphale, basé sur des hypothèses démographiques, est plus adapté à des simulations à grande échelle qu'à des projections communales et cette projection théorique ne peut pas suffire à l'exercice. Ainsi, l'ABS propose une autre simulation démographique à partir d'hypothèses sur l'évolution du parc de logements, méthodologie travaillée avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise et la Direction urbanisme de la Ville de Grenoble, plus adaptée à la prise en compte du contexte local et de la politique publique de logement du territoire (Plan local de l'Habitat).

Figure 14 : Scénarios d'évolution démographique à l'horizon 2050 (base 100 en 2018) selon le modèle Omphale



Source : Insee, Omphale, RP 2018
Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise, 2023

3.2. Application d'un modèle local de projection démographique : une population en baisse, mais à des rythmes différents selon l'évolution projetée du parc de logements

Depuis plusieurs décennies, la population n'augmente pas aussi vite que le nombre de logements, et l'on constate que la relation entre les deux apparaît moins « mécanique ».

Autrement dit, il ne suffit plus de construire pour regagner des habitants. En effet, l'évolution du contexte démographique et la diversification des parcours résidentiels

des ménages obligent à expérimenter de nouvelles méthodes d'analyse, afin de mieux anticiper l'évolution des besoins en logements et en équipements.

Ainsi entre 2014 et 2020, la population grenobloise a diminué de -0,3 % par an alors que le parc de logements a crû de +0,6 % par an.

Tendances récentes : une baisse démographique malgré la hausse du parc de logement, expliquée par une baisse de la taille moyenne des ménages et l'augmentation des résidences secondaires et logements vacants ces dernières années

Évolution du nombre d'habitant-es, ménages et logements à Grenoble entre 1999 et 2020

	Évolution 1999-2009 (en % par an)	Évolution 2009-2014 (en % par an)	Évolution 2014-2020 (en % par an)	Évolution 1999-2009 (en nb par an)	Évolution 2009-2014 (en nb par an)	Évolution 2014-2020 (en nb par an)
de la population	0,1 %	0,7 %	-0,3 %	232	1029	-423
des ménages	0,6 %	1,0 %	-0,1 %	448	830	-66
des logements	0,6 %	1,7 %	0,6 %	484	1588	616

	1999	2009	2014	2020	Évolution 1999-2009 (en nb par an)	Évolution 2009-2014 (en nb par an)	Évolution 2014-2020 (en nb par an)
Population	153 320	155 630	160 780	158 240	230	1 030	-420
Ménages	75 220	79 710	83 860	83 460	450	830	-70
Logements	83 990	88 830	96 770	100 470	480	1 590	620
Logements vacants	6 980	7 450	10 020	12 200	50	510	360
Résidences secondaires ou occasionnelles	1 780	1 670	2 900	4 810	-10	240	320
Taille moyenne des ménages	1,98	1,90	1,88	1,8	-	-	-
Population des ménages	148 920	151 580	157 900	155 300	270	1 260	-430
Population en collectivité	4 400	4 050	2 880	2 940	-40	-230	10

Source : Insee, RP 1999-2020
Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise, 2023

La baisse de la taille moyenne des ménages peut expliquer la baisse démographique malgré la hausse du nombre de logements :

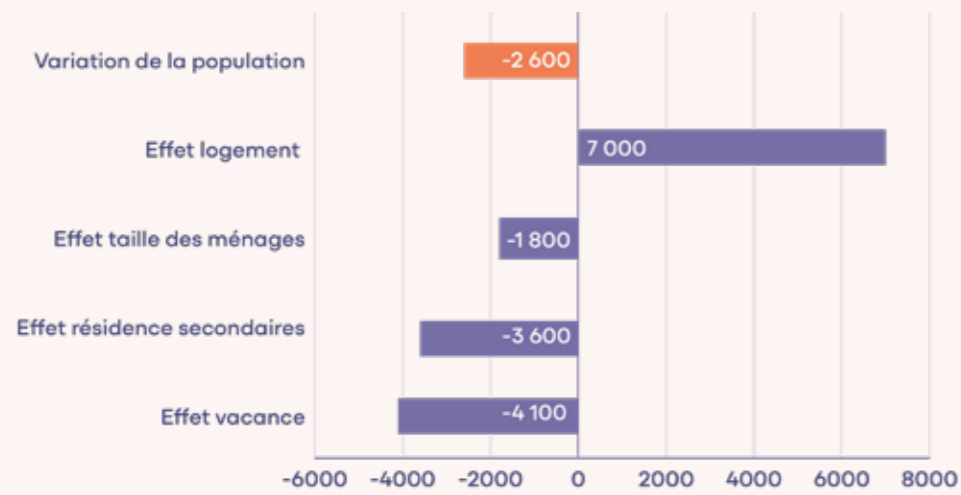
- L'évolution des structures familiales et démographiques (séparations, divorces, mises en couple plus tardive, baisse de la fécondité, développement de la vie seule, vieillissement de la population) conduit globalement à une diminution du nombre d'occupants par logement. C'était un phénomène majeur au cours des années 80-90.

- La progression du nombre de logements vacants et de résidence secondaires, en diminuant l'offre de résidences principales², se traduit aussi par une perte d'habitant-es. C'est désormais la principale cause de réduction du nombre d'habitant-es.

Une simulation, du type « toute chose égale par ailleurs », montre l'impact de ces tendances sur l'évolution du nombre d'habitant-es de Grenoble entre 2014 et 2020.

² Résidence principale : logement occupé de façon permanente. Une résidence principale équivaut à un ménage. Les occupants des résidences principales constituent la population des ménages.

Figure 15 : Décomposition de la variation de la population des ménages entre 2014 et 2020 à Grenoble



Source : Insee, RP 2014-2020

Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise, 2023

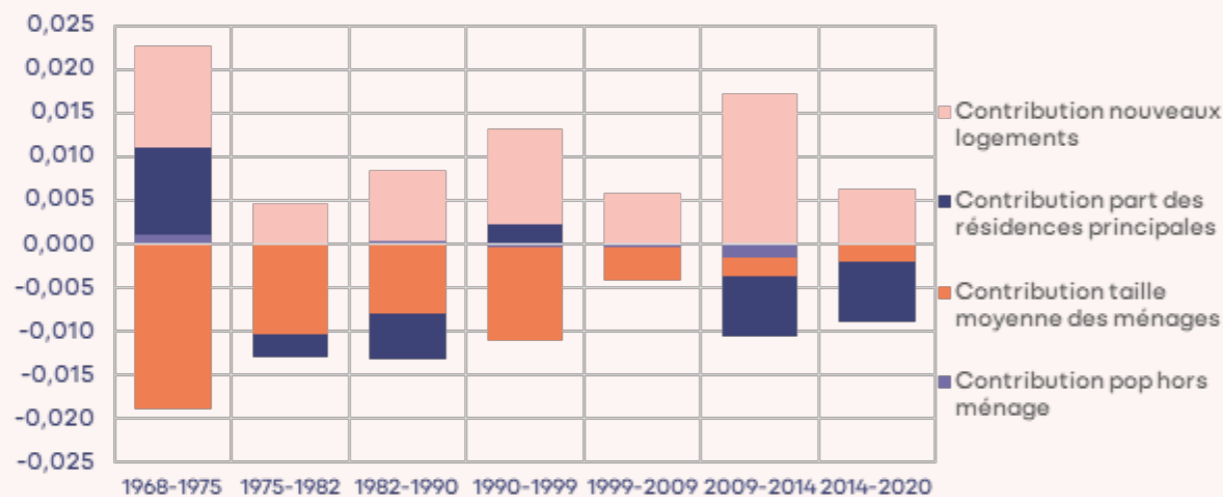
Le graphique (Figure 15) indique qu'entre 2014 et 2020 :

- L'augmentation du nombre de logements (+ 3 700) aurait dû se traduire par un gain de l'ordre de 7 000 nouveaux habitants à Grenoble, si le nombre de personnes par ménage était resté stable.
- La transformation de résidences principales en résidences secondaires (1 910 logements) et la hausse de la vacance (+ 2 180 logements) ont généré une perte respective de 3 600 et 4 100 habitant-es.

- La baisse du nombre moyen d'occupants par logement (de 1,88 à 1,86) a eu pour conséquence une perte de 1 800 habitants.

Finalement, le gain de population dans le parc neuf n'a pas été suffisant pour compenser la perte d'habitants liée à la progression du nombre de logements vacants et de résidences secondaires ainsi qu'à la baisse de la taille moyenne des ménages. La population des résidences principales est en baisse (- 2 600 personnes) alors que le parc s'est accru de 3 700 logements.

Figure 16 : Contribution des 4 indicateurs dans l'évolution de la population de Grenoble



Source : Insee, RP 1968-2020

Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise, 2023

Ce graphique (Figure 16) schématise les contributions de quatre paramètres d'habitat à l'évolution de la population grenobloise depuis le recensement de 1968. Une contribution supérieure à zéro est positive pour l'évolution de la population, tandis qu'une contribution inférieure à zéro se traduit par une baisse de l'effectif des grenoblois-es sur la période.

- Par définition, la construction neuve et la réhabilitation des logements (en rose) sont un moteur pour la croissance de la population.
- L'évolution de la part des résidences principales (en bleu), en lien avec la variation de la vacance et des résidences secondaires, peut contribuer à la hausse (périodes 1968-1975 et 1990-1999) ou à la baisse (toutes les autres périodes) de la population.
- La contribution des résidences principales est d'autant plus forte que la taille des ménages qui les occupent est grande. Cette contribution de l'évolution de la taille moyenne des ménages (en orange) est historiquement négative, particulièrement de 1968 à 2000. Depuis 20 ans, on assiste à un tassement de la taille moyenne des ménages : celle-ci tend vers 1,9 personne par ménage.

Tendances à venir : l'impact des politiques publiques de logement dans le maintien démographique grenoblois

Les hypothèses de construction neuve, de réhabilitation des logements et de lutte contre la vacance peuvent ainsi constituer un socle pour des projections démographiques locales. En s'appuyant sur les objectifs fixés par le nouveau Plan Local de l'Habitat (PLH) métropolitain, ainsi que sur l'évolution de la structure par âge envisagée par les scénarios OMPHALE (voir précédemment), il est possible de réaliser une projection de la population grenobloise à horizon 2035 et 2050.

- La population grenobloise correspond à la population des ménages, à laquelle il faut ajouter la population hors ménage (en violet), c'est-à-dire les communautés (établissements pénitentiaires, caserne, couvents, foyers étudiants, ...) et les personnes sans abri ou résidant habituellement dans une habitation mobile recensées à Grenoble. L'évolution de cette population est historiquement résiduelle.

Ainsi, depuis 2010, le principal facteur négatif à l'évolution de la population grenobloise est le ralentissement de l'effectif des résidences principales au profit des résidences secondaires et des logements vacants. Cette montée des résidences secondaires (+66 % entre 2014 et 2020, contre +9 % à l'échelle nationale, notamment expliqué par le phénomène airbnb, dont le nombre de nuitées aurait doublé depuis 2020), ainsi que l'augmentation de la vacance ces dernières années (+ 22 % à Grenoble, soit plus de 2 200 logements vacants en plus entre 2014 et 2020, contre +9 % à l'échelle nationale), supplante la baisse historique de la taille moyenne des ménages : il se stabilise progressivement autour de 1,9 occupants par ménages et devient un facteur moins déterminant dans l'évolution de la population grenobloise.

Hypothèse 1 « poursuite des tendances observées entre 2014 et 2020 » : c'est une hypothèse classiquement formulée, reconduisant l'évolution récente observée. Soit :

- Une augmentation de +620 logements par an
- + 680 logements vacants et résidences secondaires par an
- Une taille moyenne des ménages en très légère baisse, tendant vers 1,8 personnes par ménage
- Une population hors ménage stable

Projection d'effectif de la population grenobloise d'ici 2050 selon le modèle local de prévision (ABS 2023)

	Hypothèse 1 Poursuite des tendances +600 logements 2014-2020	Hypothèse 2 « Objectifs PLH atteints » +700 logements par an	Hypothèse 3 « Objectifs PLH partiels » +500 logements
2020	158 000	158 000	158 000
2035	152 000	157 500	153 000
2050	146 000	156 500	148 000

Source : Insee, RP 2014-2020

Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise, 2023

Hypothèse 2 « objectifs atteints pour Grenoble dans le nouveau PLH métropolitain » : l'hypothèse s'appuie sur les chiffres disponibles au sein de l'élaboration du nouveau PLH (février 2024) :

- Annuellement, l'effectif de nouveaux logements devra s'établir autour de + 700
- Annuellement, afin de lutter contre la vacance et les résidences secondaires, sur les 680 logements qui quittent le parc de résidences principales, il s'agira d'en maintenir 190 soit 28 %.
- Une taille moyenne des ménages en très légère baisse, tendant vers 1,8 personnes par ménage
- Une population hors ménage stable

Hypothèse 3 « objectifs partiels du PLH » : cette hypothèse tient également compte des objectifs du PLH pour la commune de Grenoble mais considère que l'objectif de construction/réhabilitation ne sera que partiellement rempli :

- 500 nouveaux logements par an contre 700 envisagés
- Lutte contre la vacance : -190 logements vacants par an pour limiter les 680 logements qui sortent du parc de résidences principales annuellement
- Une taille moyenne des ménages en très légère baisse, tendant vers 1,8 personnes par ménage
- Une population hors ménage stable

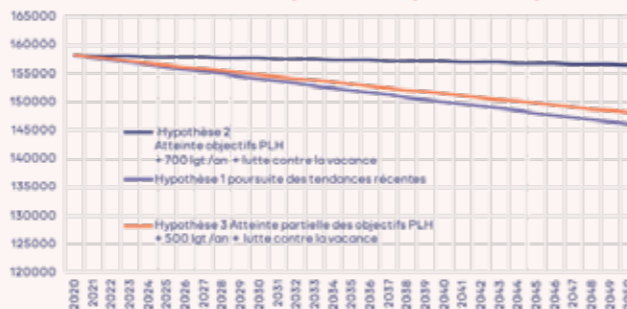
Dans les trois scénarios, la population grenobloise devrait se réduire d'ici à 2035 et 2050. Mais à quel rythme ?

La poursuite des tendances récentes (+ 600 logements par an), représentée par

l'hypothèse 1, ferait passer l'effectif des grenoblois-es de 158 000 à 146 000 en 2050. Dans les mêmes proportions, une réduction du nombre de nouveaux logements (**hypothèse 3**) qui serait accompagné d'une lutte contre la vacance se traduirait également par un passage de 158 000 habitant-es à environ 148 000. Enfin, en tenant compte pleinement des objectifs du nouveau PLH pour la commune de Grenoble, cette réduction serait considérablement amoindrie. C'est ce qu'indique la courbe de **l'hypothèse 2**, qui combine maintien de l'effectif des nouveaux logements (+700 par an) et lutte contre la vacance. La population grenobloise se maintiendrait entre 155 000 et 160 000 (Figure 17).

En tenant compte de la structure par âge

Figure 17 : Hypothèses de projection de la population grenobloise d'ici à 2050 selon le modèle local de prévision (ABS 2023)



Source : Insee, RP 2014-2020

Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise, 2023

de la population grenobloise envisagée à partir du scénario central du modèle OMPHALE (voir plus haut), on peut estimer l'effectif des populations par âge en 2035 et 2050. Ci-dessous, le tableau indique les effectifs projetés selon les hypothèses 2 et 3³. (Attention, les effectifs sont très arrondis).

Projection d'effectif de la population grenobloise par âge d'ici 2050 selon le modèle local de prévision (ABS 2023)

Population grenobloise projetée par âge	2020	2035		2050	
		Hyp. 2	Hyp. 3	Hyp. 2	Hyp. 3
0-2 ans	5230	5600	5500	6000	5700
3-5 ans	4500	4300	4200	4700	4500
6-10 ans	7870	6200	6000	6800	6400
11-17 ans	10590	9600	9400	9600	9100
18-24 ans	28440	29500	29000	27000	25000
25-39 ans	37340	41000	40000	43000	41000
40-54 ans	24700	22500	22000	24000	22500
55-64 ans	14170	12000	11000	11000	10000
65-74 ans	11790	10500	10000	9500	9000
75 ans et +	13150	15000	15000	15500	14500

Source : Insee, RP 2014-2020

Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise, 2023

Ainsi, les tendances diffèreraient selon les tranches d'âges :

- Les 0-2 ans ainsi que les 25-39 ans (qui représentent globalement les jeunes ménages avec enfant(s)) enregistreraient une augmentation de leurs effectifs selon les deux hypothèses ; le nombre de 75 ans et plus augmenterait également, notamment expliqué par l'allongement de l'espérance de vie (davantage que par le papy-boom, qui concerne peu Grenoble, et qui ralentira nettement à partir de 1935) ;
- Les 3-5 ans et les 30-54 ans verraient leur nombre diminuer en 2035, puis augmenter de nouveau en 2050 ;

- Le nombre d'enfants plus âgés (6-10 ans), d'adolescent-es (11-17 ans) et de jeunes (18-24 ans) ainsi que les 55-64 ans et les jeunes séniors (65-74 ans), soit des ménages globalement plus âgés, diminueraient sur toute la période selon les deux scénarios.

En croisant ce modèle de projection local, et la structure par âge modélisée et projetée par OMPHALE, l'on peut projeter des effectifs de population par âge dans le temps. Ces chiffres combinent la moyenne des hypothèses 2 et 3, et présentent les évolutions de l'effectif de la population grenobloise par âge depuis 1968, complétée par une estimation à horizon 2035 et 2050. Les graphiques de ces évolutions sont présentés en Partie 2.

3 L'hypothèse 1 étant très proche de celle de l'hypothèse 3, alors, s'appuyer sur la même structure par âge projetée par le modèle Omphale donnerait les mêmes effectifs.

Synthèse

Grenoble n'échappe pas à la tendance démographique nationale : la commune connaît, et va connaître une baisse de sa population. Néanmoins, le territoire reste atypique, tant dans ces dernières évolutions démographiques que dans la structure de sa population actuelle.

- Depuis plusieurs décennies, le solde naturel positif (plus de naissances que de décès) est le moteur de la croissance démographique de Grenoble : il est globalement stable sur la période récente, mais il va connaître une baisse, comme à l'échelle nationale. **Dès lors, les échanges migratoires, déficitaires depuis plusieurs années à Grenoble, vont devenir déterminants pour le maintien démographique du territoire, plus particulièrement encore s'il s'agit de jeunes ménages.**
- Malgré une baisse du nombre de naissances, Grenoble conserve un taux de natalité élevé, notamment en comparaison d'autres grandes villes métropolitaines.
- Le phénomène de périurbanisation à partir des années 1970 d'une partie des baby-boomers grenoblois (génération née en 1945, âgée de 35 ans à cette période), vient expliquer le faible vieillissement de la population sur le territoire.
- **Les jeunes jouent un rôle déterminant dans la démographie grenobloise : parce qu'ils sont le moteur du solde migratoire (la tranche d'âge des 18-25 ans est la seule pour laquelle le solde migratoire est positif, liée en grande partie à l'attractivité étudiante de la Ville) et parce qu'ils impactent directement la natalité du territoire s'ils restent sur le territoire pour leur premier enfant.** Or, leur nombre diminue, comme à l'échelle nationale (tendance structurelle).
- **La construction de nouveaux logements ne produit pas directement une hausse démographique**, du fait du tassement de la taille moyenne des ménages (1,9 en moyenne), mais surtout, de la hausse du nombre de logements vacants et secondaires

dans le même temps, notamment sur la période récente, et tout particulièrement à Grenoble.

À partir des projections réalisées par l'Insee, mais également d'un modèle local basé sur la politique publique de logements (Plan Local de l'Habitat), plusieurs scénarios démographiques adaptés au contexte local et aux dernières tendances peuvent être proposés :

- Tous les scénarios indiquent une baisse démographique. Cette dernière serait selon le modèle de projection Omphale plus imminente qu'à l'échelle nationale.
- Les hypothèses de constructions neuves, de réhabilitation des logements et de lutte contre la vacance peuvent jouer un rôle déterminant dans les projections démographiques locales. Parmi les principaux enseignements :
 - Grenoble pourrait connaître une baisse démographique à différents rythmes, principalement selon la politique publique de logement mise en œuvre ;
 - Si le nombre d'enfants par famille continuerait de diminuer, le nombre de jeunes enfants pourrait augmenter, quand celui des 6-10 pourrait connaître une baisse, puis une stabilité ;
 - Le nombre de jeune adultes devrait se maintenir ;
 - Le nombre de jeunes seniors diminuerait (en lien avec les précédents phénomènes de périurbanisation), quand celui des plus âgés devraient augmenter légèrement, et plus fortement encore pour les 80 ans et plus (expliqué notamment par l'allongement de l'espérance de vie).

Les hypothèses démographiques peuvent guider les politiques publiques. Ces dernières doivent également s'appuyer sur la sociologie de la population du territoire, et notamment de ses fragilités. Or, Grenoble accueille une proportion importante de ménages en difficultés sociales et économiques.





PARTIE 2

Populations grenobloises : des fragilités à toutes les tranches d'âge

1. La surreprésentation d'enfants en situation de précarité

1.1. Des familles de moins en moins nombreuses...

À l'image des grandes villes, Grenoble se caractérise par une surreprésentation de ménages composés d'une seule personne ; leur part tend à s'accroître sur la dernière période de recensement (51%, contre 53% en 2020). Le territoire accueille 35 370 familles au sens de l'Insee (catégorie qui regroupe les couples avec et sans enfant(s) ainsi que les familles monoparentales), dont 24 % de familles avec enfant(s) ; une part inférieure qu'à Toulon (31 %) ou Saint Etienne (28 %) mais supérieure qu'à Clermont-Ferrand (23 %) ou Tours (22 %) (Figure 18).

Le nombre de familles avec enfant(s) diminue légèrement à Grenoble sur la dernière période de recensement (-1 %), à l'inverse des autres communes de comparaison qui sont de plus en plus familiales. En effet, Grenoble accueille en 2020, 13 190 couples avec enfant(s) (contre 13 420 en 2014) et 6 860 familles monoparentales (contre 6 910

en 2014). Néanmoins, tous les secteurs ne connaissent pas la même tendance : en effet si les secteurs 3 et 6 enregistrent une baisse du nombre de familles avec enfant(s), les secteurs 1, 2, 4 et 5 présentent quant à eux une augmentation.

Les secteurs 5 et 6 accueillent parmi l'ensemble de leurs ménages respectivement 30 % et 39 % de familles avec enfant(s), soit des proportions similaires voire plus élevées que celles de la métropole grenobloise (31 %), de l'Isère (37 %) ou de la France métropolitaine (35 %). Certains quartiers accueillent jusqu'à plus de 50 % de familles avec enfant(s) comme ceux de la géographie prioritaire Mistral-Lys rouge Camine et Villeneuve, Village Olympique (Figure 19).

En 2020, la France métropolitaine compte 1,6 million de familles avec trois enfants ou plus. Ainsi, une famille sur cinq est une famille dite « nombreuse » au sens de l'Insee. À Grenoble, 3 650 familles, soit 20 % des familles avec enfant(s), sont des familles nombreuses, en couple ou monoparentales. Cette proportion se situe dans la moyenne

des autres grandes villes françaises, et leur nombre connaît une augmentation ces dernières années (+2 %) tandis qu'il stagne à l'échelle du département de l'Isère et de la France métropolitaine.

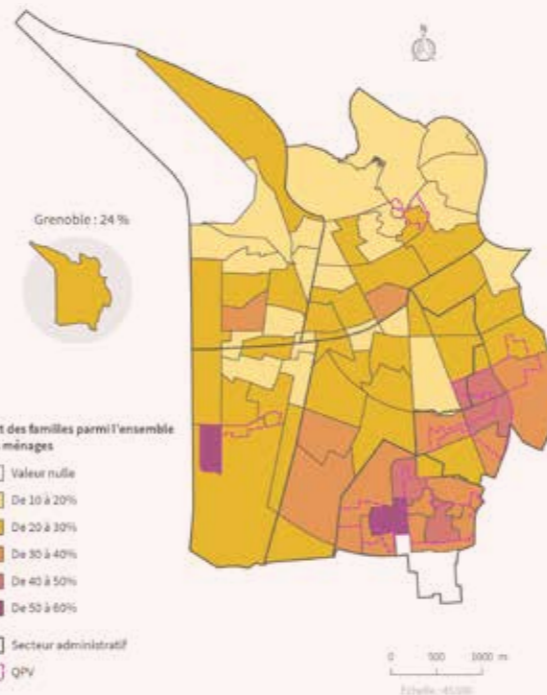
Les familles nombreuses sont surreprésentées dans les Secteurs 5 et 6 (elles représentent respectivement 26 % et 33 % des familles avec enfant(s)) ; certains quartiers en accueillent plus de 30 % ; ils sont majoritairement situés dans ces secteurs, ainsi qu'au Mistral (secteur 3) et à Hoche (secteur 2) (Figure 20).

En écho aux évolutions démographiques présentées dans la première partie, le nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans baisse à Grenoble sur la dernière période, en écho avec une baisse récente du nombre de naissances (Figure 21).

Grenoble compte 10 200 enfants âgés de moins de 6 ans selon le dernier recensement Insee de 2020 ; ils représentent 6 % de la population grenobloise, une proportion identique à celle de France métropolitaine et d'autres villes qui présentent des caractéristiques similaires (Tours, Clermont-Ferrand ou encore Toulon).

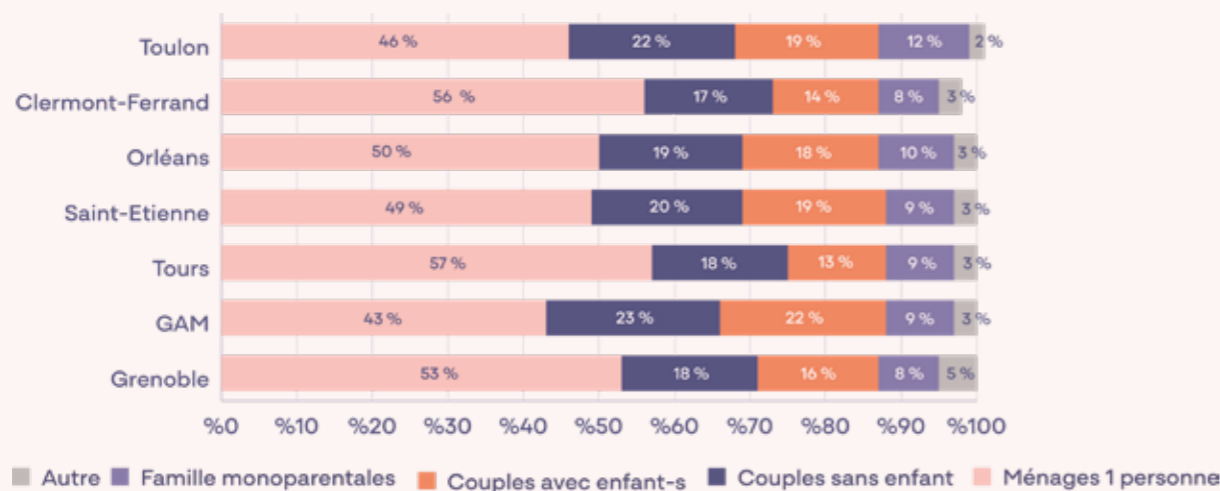
Le poids démographique des 0-6 ans reste le même en 2014 et en 2020 (6 %). Néanmoins, sur cette période, leur effectif a diminué de 2,5 % par an pour les moins de trois ans, et de -1,3 % par an pour les 3-5 ans, une tendance proche de celle observée

Figure 19 : Les familles grenobloises avec enfant(s)



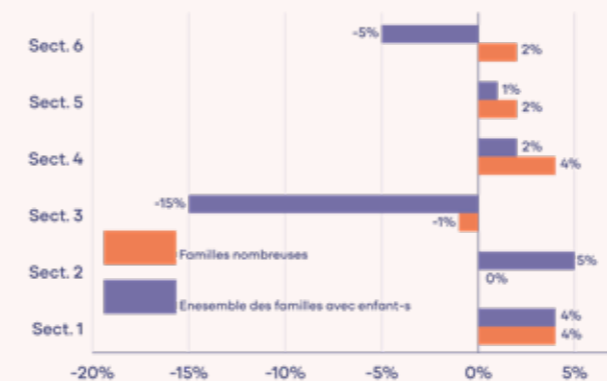
USIG, Décembre 2023
Source : BD Topo, ©IGN - Commune [2022] ; ©INSEE, RP 2020 ; ©INSEE, IRIS 1999 ; Ville de Grenoble, secteur administratif ; Agence nationale de la cohésion des territoires, Quartier prioritaire de la ville (2018)

Figure 18 : Composition des ménages avec et sans enfant(s)



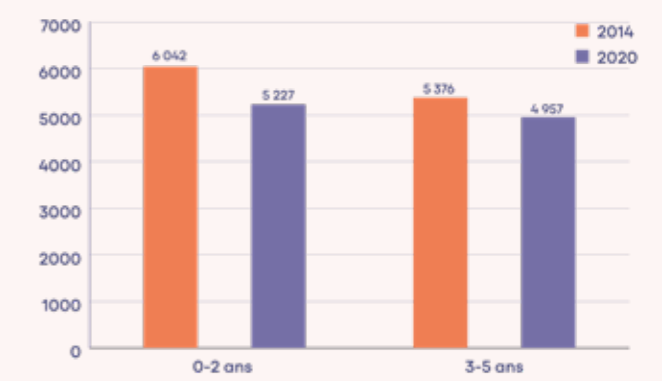
Source : Insee, RP 2020
Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

Figure 20 : Évolution du nombre de familles avec enfant(s) et familles nombreuses



Source : Insee, RP 2014-2020
Réalisation : Mission observation Ville et CCAS de Grenoble

Figure 21 : Évolution du nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans à Grenoble

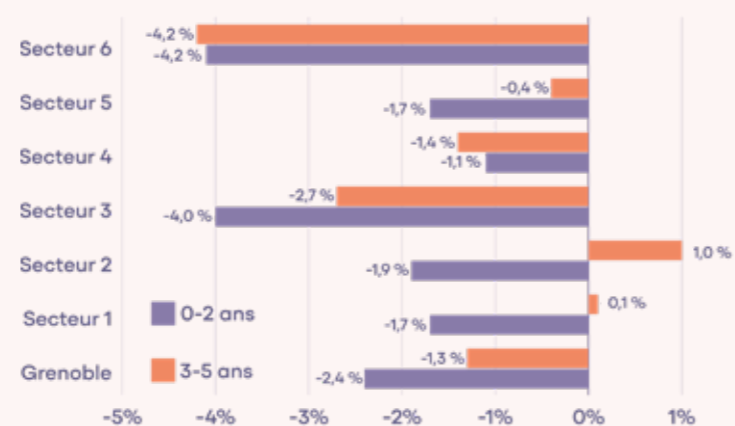


Source : Insee, RP 2014-2020
Réalisation : Mission observation Ville et CCAS de Grenoble

à l'échelle du département et de la France métropolitaine. Si l'ensemble des secteurs enregistrent une baisse du nombre des jeunes enfant(s) sur la dernière période de recensement, les secteurs 2 et 1 présentent toutefois une légère hausse du nombre des 3- 5 ans (Figure 22).

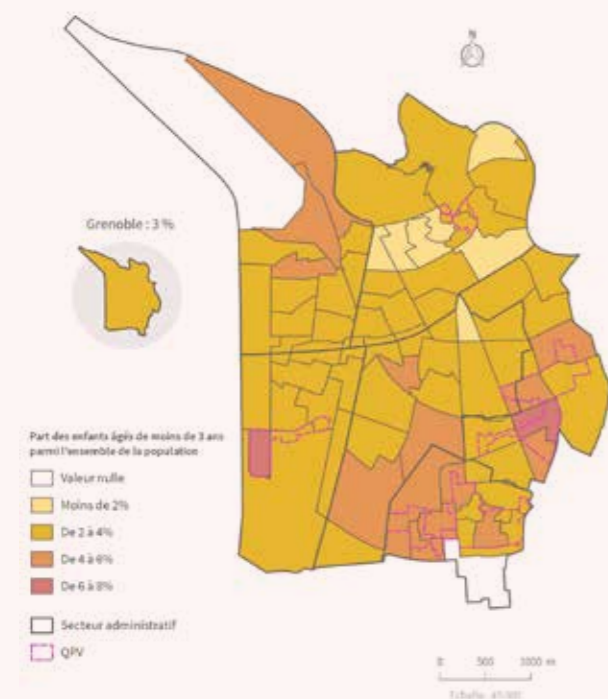
Certains quartiers accueillent en proportion davantage d'enfants âgés de moins de 6 ans, majoritairement situés au sud de Grenoble (avec toutefois l'exception de certains quartiers situés au nord comme la Presqu'île) : c'est le cas de Mistral (13 %), Paul Cocat et Teisseire (12 %), Vigny Musset et Village Olympique nord (10 %) (Figures 23 et 24).

Figure 22 : Évolution annuelle moyenne des moins de 6 ans entre 2014 et 2020 (%/an)



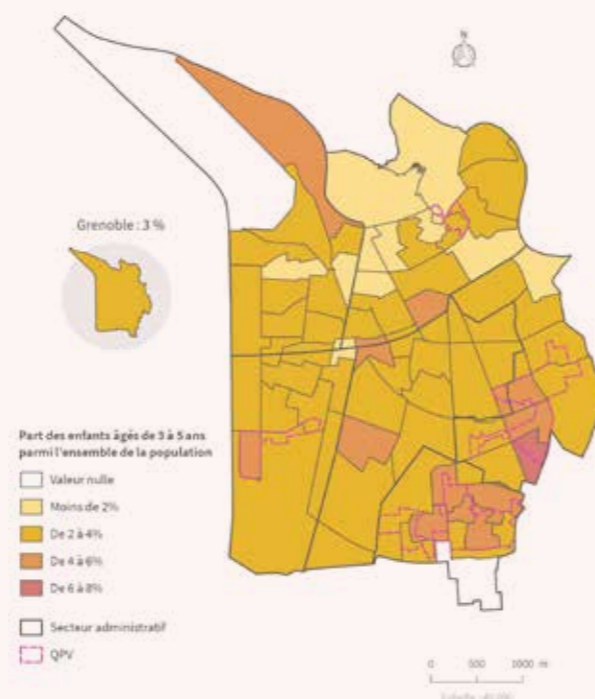
Source : Insee, RP 2014-20220
Réalisation : Mission observation Ville et CCAS de Grenoble

Figure 23 : Les enfants grenoblois âgés de moins de 3 ans



Source : BD Topo, ©IGN - Commune [2022] ; ©INSEE, RP 2020 ; ©INSEE, IRIS 1999 ; Ville de Grenoble, secteur administratif ; Agence nationale de la cohésion des territoires, Quartier prioritaire de la ville (2018)

Figure 24 : Les enfants grenoblois âgés de 3 à 5 ans



Source : BD Topo, ©IGN - Commune [2022] ; ©INSEE, RP 2020 ; ©INSEE, IRIS 1999 ; Ville de Grenoble, secteur administratif ; Agence nationale de la cohésion des territoires, Quartier prioritaire de la ville (2018)

Selon les projections démographiques décrites en première partie, en tenant compte des prévisions Insee et du contexte local de la politique en matière de logements, le nombre de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans devraient se stabiliser sur la prochaine période. La projection indique que le nombre d'enfants par famille continuerait de se réduire ; en effet, on observe une augmentation plus rapide des 30-39 ans que des moins de 10 ans. Cependant les projections n'indiquent pas de décrochage des effectifs jeunes enfants, mais plutôt un maintien autour de 15 000, comme en 2020. Les trentenaires seraient en revanche plus nombreux, reflet d'une tendance à l'augmentation de l'effectif des adultes sans enfant dans les années à venir ?

Figure 25 : Évolution des effectifs par âge des jeunes familles avec enfant(s) selon le modèle de projection local (ABS 2023)



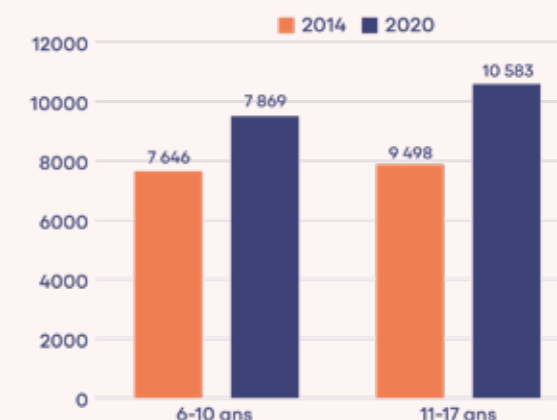
Source : Insee, RP 1965 ; 2020
Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Les enfants âgés de 6 à 17 ans représentent quant à eux 12 % de la population communale (soit près de 18 500 enfants selon le dernier recensement), contre 15 % à l'échelle de la France métropolitaine. Leur effectif est en augmentation ces dernières années ; en effet, les 6-10 ans ainsi que les 11-17 ans enregistrent sur la dernière période de recensement une évolution annuelle moyenne de + 0,5% et +2 % (contre une stabilité à l'échelle nationale).

Cette augmentation peut notamment s'expliquer par l'avancée en âge des enfants nés dans les années 2000 à 2010, période à laquelle la France, y compris Grenoble, a enregistré un pic démographique ; ainsi que par une moins forte migration des familles grenobloise à l'arrivée d'un deuxième enfant, phénomène particulièrement important ces dernières années qui semble avoir ralenti (Figure 26).

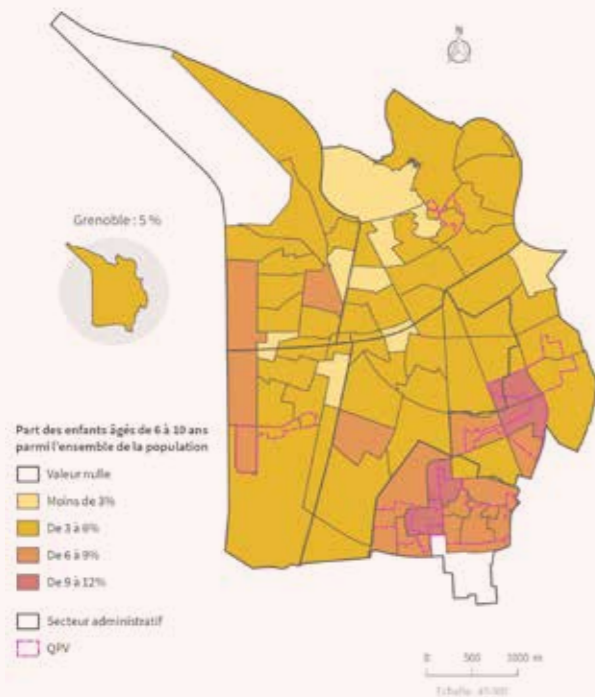
Les 6-17 ans sont quant à eux surreprésentés dans les quartiers situés au sud de Grenoble, mais également dans certains quartiers des secteurs 1 et 2 (Figures 27 et 28).

Figure 26 : Évolution du nombre d'enfants âgés de 6 à 17 ans à Grenoble



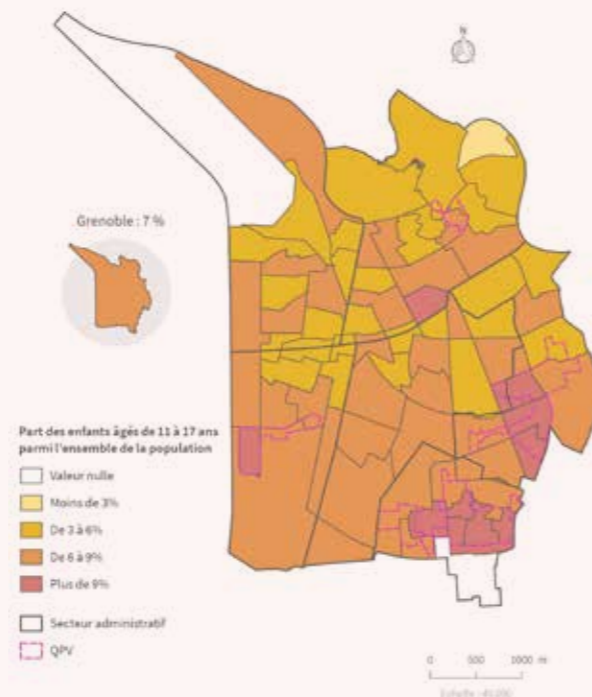
Source : Insee, RP 2014-20220

Figure 27 : Les enfants grenoblois âgés de 6 à 10 ans



USIG, Décembre 2023
Source : BD Topo, ©IGN - Commune [2022] ; ©INSEE, RP 2020 ; ©INSEE, IRIS 1999 ; Ville de Grenoble, secteur administratif ; Agence nationale de la cohésion des territoires, Quartier prioritaire de la ville (2018)

Figure 28 : Les enfants grenoblois âgés de 11 à 17 ans



USIG, Décembre 2023
Source : BD Topo, ©IGN - Commune [2022] ; ©INSEE, RP 2020 ; ©INSEE, IRIS 1999 ; Ville de Grenoble, secteur administratif ; Agence nationale de la cohésion des territoires, Quartier prioritaire de la ville (2018)

1.2. ...mais de plus en plus précaires

Les familles grenobloises présentent en effet un niveau de vie monétaire (revenu disponible, c'est-à-dire après impôts et versement des prestations sociales) inférieur à celui des familles en France, en Isère, ou en agglomération grenobloise. Le revenu médian d'un couple avec enfant(s) à Grenoble s'élève à 1 844 €, soit 170 € de moins qu'à l'échelle du territoire métropolitain (Figure 30).

Ainsi, 40 % des familles grenobloises allocataires (soit 5 540 familles) sont des familles vivant sous le seuil de bas revenus, soit 10 points de plus qu'à l'échelle métropolitaine (31 %) et nationale (30 %). Leur nombre augmente depuis 2016, notamment sur la dernière période : 27 % des couples avec enfant(s) et 61 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de bas revenus, contre respectivement 25 % et 58 % en 2021, soit une augmentation totale de +5 % (Figure 31).

La précarité chez les enfants augmente donc mécaniquement : 37 % des moins de 3 ans et 41 % des 3-5 ans vivent dans une famille à bas revenus, des proportions plus élevées qu'il y a 5 ans (respectivement 34 % et 38 %). Ainsi, en 2022, près de 11 000 enfants vivent dans une famille sous le seuil bas revenus, soit 41 % de l'ensemble des enfants allocataires (près de 10 points de plus qu'à l'échelle métropolitaine ou nationale).

Figure 31 : Évolution du nombre de familles allocataires avec enfant(s) vivant sous le seuil bas revenus à Grenoble



Source : Insee, RP 2020
Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

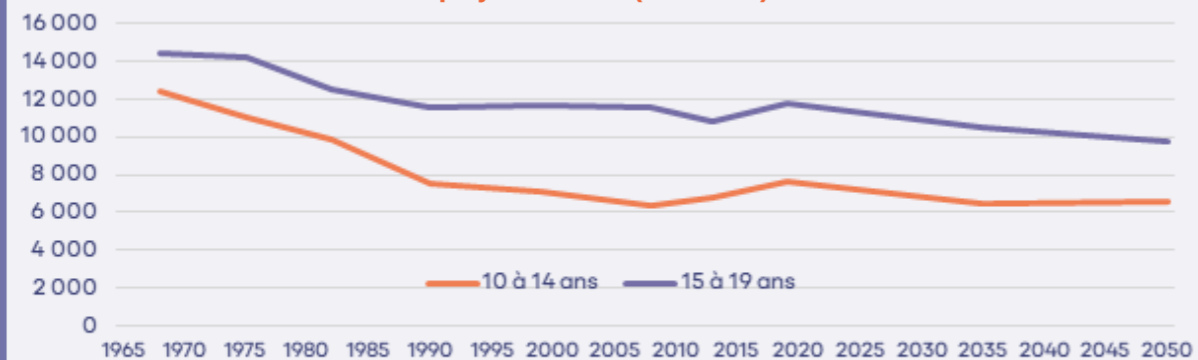
Le pouvoir d'achat des familles face au choc de l'inflation

Source : Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, décembre 2023

Si toutes les catégories de ménages ont été impactées par la hausse des prix, l'inflation a particulièrement touché les familles avec enfant(s). Ainsi, l'exposition à l'inflation augmenterait avec le nombre d'enfant(s) à charge : le prix du panier de biens et services a augmenté de +120€ par mois pour les familles monoparentales, +195€ pour les couples avec un enfant et +225€ pour les couples avec deux enfants. Compte tenu de la sous-indexation des prestations familiales, leur pouvoir d'achat a ainsi globalement diminué. Ainsi, les ménages avec enfant(s) ont déclaré davantage que les autres ménages avoir modifié leurs habitudes de consommation pour faire des économies : 75 % d'entre elles (contre 62 % pour l'ensemble des ménages).

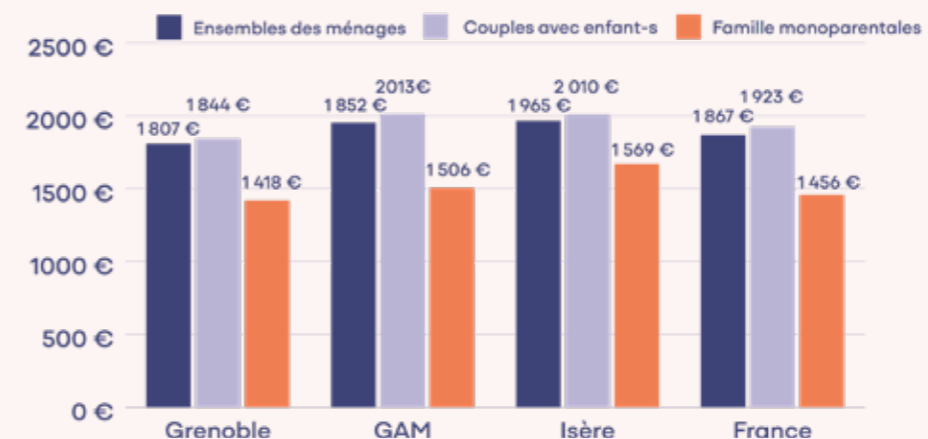
Selon les projections démographiques décrites en première partie, l'effectif des 10 à 14 ans afficherait une augmentation à partir de 2035, celui des 15-19 ans continuerait de se stabiliser sur l'ensemble de la période.

Figure 29 : Évolution des effectifs par âge (pré)adolescent-es (10-19 ans) selon le modèle de projection local (ABS 2023)



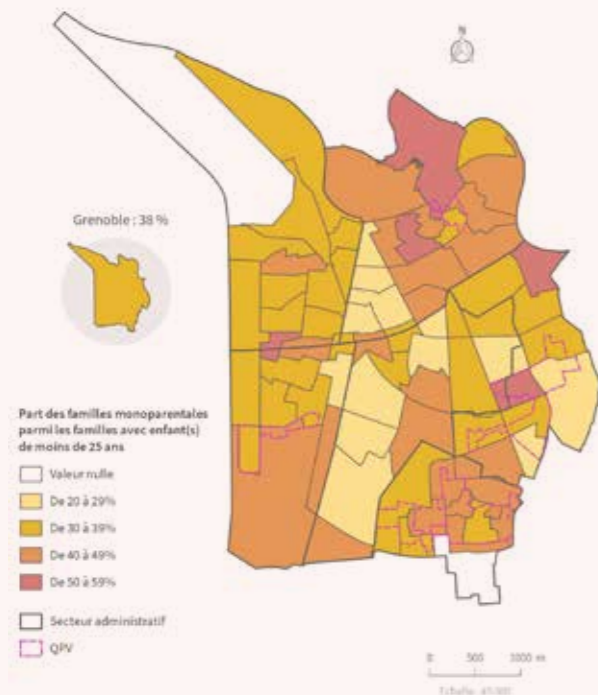
Source : Insee, RP 1965 ; 2020
Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Figure 30 : Revenus médians disponibles mensuels des ménages



Source : Insee, Filosofi 2020
Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

Figure 32 : Les familles grenobloises monoparentales



USIG, Janvier 2024

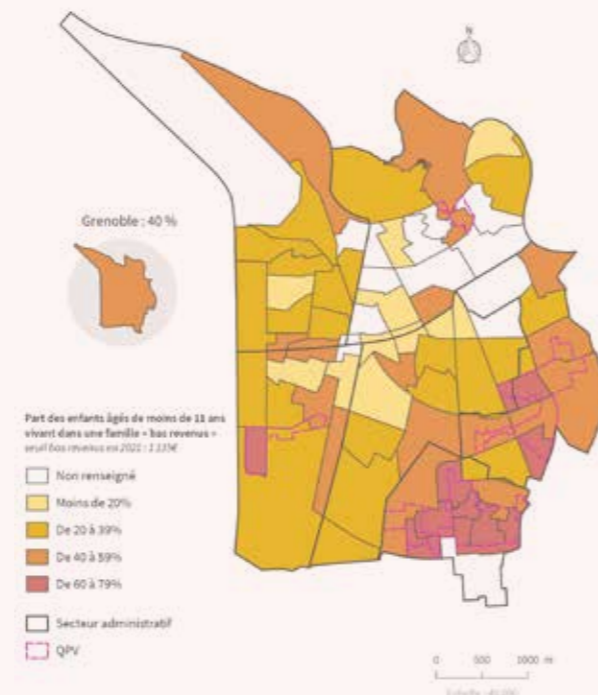
Source : BD Topo, ©IGN - Commune [2022] ; ©INSEE, RP 2020 ; ©INSEE, IRIS 1999 ; Ville de Grenoble, secteur administratif ; Agence nationale de la cohésion des territoires, Quartier prioritaire de la ville (2018)

Plus exposées à la précarité, les familles monoparentales sont en augmentation à l'échelle nationale. À Grenoble, le nombre s'est stabilisé sur la dernière période de recensement ; néanmoins la proportion est plus élevée au sein des grandes agglomérations, et atteint ainsi 38 % à Grenoble (contre 30 % en France), soit environ 6 880 familles (170 de plus qu'en 2013) (Figures 32 et 33).

Les familles monoparentales sont surreprésentées dans le Secteur 6 (40 %). Certains quartiers en accueillent plus de 50 % : Clinique Mutualiste, Arlequin, La Bruyère, Jouhaux, Grenette, Cours Berriat et Saint-Laurent-Lavalette.

Leur niveau de vie est inférieur à celui des couples avec enfant(s) (près de 430 € nets d'écart entre les deux revenus médians), mais également à celui des familles monoparentales de l'agglomération (près de 100 € de moins) et du département (près de 150 € de moins). Ainsi, à Grenoble au 31 décembre 2021,

Figure 33 : Les enfants qui vivent dans une famille « bas revenus »

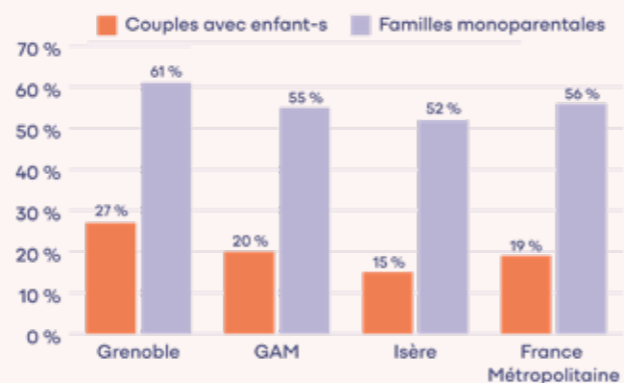


USIG, Janvier 2024

Source : BD Topo, ©IGN - Commune [2022] ; ©INSEE, RP 2020 ; ©INSEE, IRIS 1999 ; Ville de Grenoble, secteur administratif ; Agence nationale de la cohésion des territoires, Quartier prioritaire de la ville (2018)

plus de 3 000 familles monoparentales vivent sous le seuil de bas revenus, soit 61 % des familles monoparentales allocataires (contre 55 % et 52 % pour la métropole et le département). Cette proportion est largement plus élevée que pour les couples avec enfant(s) (27%) (Figure 34).

Figure 34 : Part des familles vivant sous le seuil bas revenus en 2022



Source : CAF de l'Isère, 31 décembre 2021

Réalisation : Mission observation Ville et CCAS de Grenoble

Séparation des parents : un risque accru de pauvreté pour les enfants

Source : Enquête INED, 2023

L'étude cherche à mesurer les conséquences d'une séparation sur le niveau de vie des enfants. Résidant majoritairement avec leur mère après la séparation, les enfants connaissent en majorité une baisse de niveau de vie, voire une entrée dans la pauvreté, en raison des conditions de vie dégradées.

Alors qu'environ 4 % des enfants vivant avec leurs deux parents entrent en pauvreté chaque année, ils sont cinq fois plus nombreux (21,5 %) l'année de la séparation parentale. Ainsi, les taux de de pauvreté (incluant les nouvelles familles pauvres et celles qui l'étaient déjà) sont bien plus élevés pour les enfants dont les parents viennent de se séparer (30 %) que pour les enfants vivant avec leurs deux parents (13 %). Le taux de pauvreté varie :

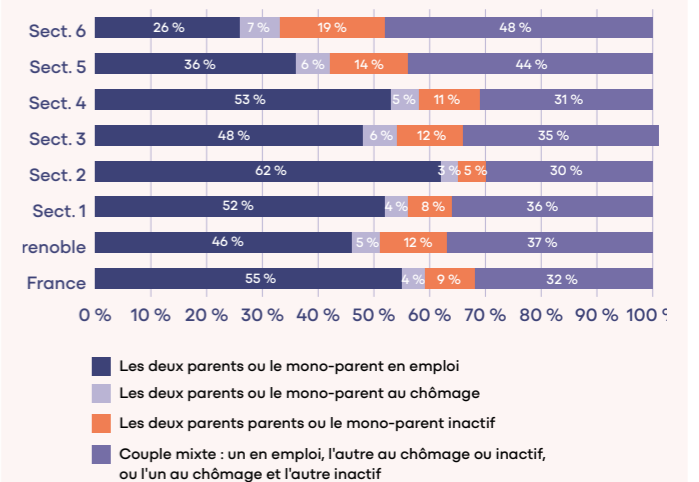
- Selon l'âge de l'enfant au moment de la séparation : plus les enfants connaissent la séparation de leurs parents à des âges jeunes, plus le risque de pauvreté est important. Plus de 35 % des enfants de deux ans dont les parents viennent de se séparer sont pauvres, contre 22 % des enfants de 13 ans.
- Selon le mode de résidence de l'enfant après la séparation. Lorsque l'enfant réside fiscalement principalement avec la mère, la baisse est importante, de l'ordre de 24 % l'année de la séparation, tandis qu'elle est moitié moindre quand l'enfant réside fiscalement avec le père.

1.3. L'enjeu de l'accès aux modes de garde

À Grenoble, 46 % des enfants âgés de moins de 3 ans ont leurs deux parents, ou leur parent (en cas de famille monoparentale) en emploi, contre 55 % à l'échelle de la France métropolitaine. La proportion d'enfants ayant son ou ses parent(s) au chômage (en recherche d'emploi) s'élève quant à elle à 5 % ; elle atteint 7 % dans le secteur 6. Les enfants dont les deux parents ou le parent est inactif (étudiant-es notamment, ou personnes non inscrites à pôle emploi) est de 12 % (contre 9 % à l'échelle nationale (Figure 35).

À Grenoble, en 2023, près de 1 200 places d'accueil individuel sont proposées par les assistant-es maternel-es indépendant-es, auxquelles s'ajoutent près de 1 730 places d'accueil collectif, proposées en grande partie par les établissements d'accueil du jeune enfant CCAS (1 240 places en accueil collectif et familial au sein de 27 EAJE du CCAS, et 120 places en milieu associatif). Grenoble présente un taux de couverture en crèche supérieur à la moyenne nationale : 38 places (en crèches publiques et privées) pour 100 enfants contre 22 en France. En complément de l'offre municipale collective, plus de

Figure 35 : Répartition des moins de 3 ans selon la situation professionnelle des parents



Source : CAF de l'Isère, 31 décembre 2021

Réalisation : Mission observation Ville et CCAS de Grenoble

500 places sont déployées dans le secteur privé à Grenoble. L'offre formelle d'accueil du jeune enfant s'élève à près de 67 places pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans à Grenoble en 2023, soit un taux plus élevé que la moyenne nationale.

	Grenoble 2023		France (2021)
	Nombre de places	Taux de couverture*	Taux de couverture*
Assistant-es maternel-les (2023)	1 474	31,1	31,6
Accueil collectif	1 775	38,4	22,3
Dont EAJE et accueil familial	1 243	26,8	nc
Dont crèches associatives	122	2,6	nc
Dont crèches privées d'entreprise et micro-crèches	414	8,8	3,1
École maternelle (TPS)	115	2,5	3,4
Total	3 080	67,4	59,4

* Nb de places pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans
 Source : DASPE (2023), CAF de l'Isère (2022), ONAPE (2021)

Les inégalités d'accès aux modes de garde

Source : DREES, février 2023

Selon la dernière enquête DREES, plus de la moitié (56 %) des enfants de moins de 3 ans sont gardés principalement par leurs parents en journée, en semaine. Les deux autres situations les plus fréquentes sont l'accueil chez une assistante maternelle (20 %) ou dans un EAJE (18 %). L'EAJE est le plus souvent le premier choix des parents. Le recours croissant aux modes d'accueil formels ces dernières années accompagne la hausse du taux d'emploi des mères de jeunes enfants.

Le recours aux différents modes d'accueil dépend fortement du niveau socio-économique des parents : en effet, lorsqu'au moins un des parents ne travaille pas, celui-ci (souvent la mère), s'occupe généralement de son enfant en journée dans la semaine : ainsi, 85 % des enfants dans ce cas sont gardés à titre principal par leurs parents. Aussi, si les CSP aisés (cadres, professions intellectuelles supérieures) recourent en majorité aux EAJE (35 % et 22 %) ainsi qu'aux assistantes maternelles (32 % et 29 %), les CSP plus précaires (ouvriers et employés) recourent davantage à la solution parentale (64 % et 59 %). Or, la garde d'enfant peut constituer un frein pour l'accès à une formation ou à un emploi et constitue donc un enjeu important pour les familles, tout particulièrement pour les plus précaires.

Les besoins des familles grenobloises en horaires décalés : enquête auprès de 800 familles grenobloises

Source : Mission Observation sociale, Ville et CCAS de Grenoble, 2023

La Ville et le CCAS de Grenoble ont conduit fin 2023 une enquête sur les besoins des familles en horaires atypiques ou décalés, c'est-à-dire : le matin avant 8h, en fin de journée après 18h, la nuit de 22h à 6h, le samedi et le dimanche.

Près de 800 familles grenobloises ont témoigné leur organisation quotidienne et les solutions mobilisées pendant ces horaires, de manière subie ou contrainte. Il en ressort plusieurs enseignements :

- Les familles mobilisent de multiples solutions en dehors du/des parent(s) pour faire garder leur(s) enfant(s). Le soir, après 18h, si les familles monoparentales mobilisent davantage les solutions plurielles que les couples (baby-sitting, grands-parents, fratrie, ...), c'est moins le cas des familles précaires qui semblent se débrouiller seules et moins solliciter ces solutions.
- 54 % des parents ont déclaré avoir des difficultés en matière de mode de garde dans la semaine et/ou les week-ends. La proportion atteint 66 % pour les familles monoparentales.
- Les horaires et le coût sont les deux principaux freins à l'accès aux modes de garde en semaine.
- 35 % des parents ont déclaré travailler le samedi, le dimanche et/ou la nuit. Parmi eux, la moitié ne s'appuie pas sur l'autre parent pour garder leur(s) enfant(s).
- Les familles monoparentales et/ou en situation de précarité subissent davantage les précarités induites par une difficulté en matière de mode de garde : elles sont davantage contraintes d'arrêter de travailler, de changer de travail, d'arrêter leur formation ou encore de suspendre leurs soins.

2. La surexposition des jeunes aux difficultés socio-économiques

2.1. Une surreprésentation des jeunes à Grenoble, mais de fortes disparités territoriales

Grenoble accueille 27 % de jeunes âgés de 18 à 24 ans sur son territoire, soit une proportion largement supérieure à celle de la métropole grenobloise (20 %) ou de la France métropolitaine (14 %). Ce profil démographique s'explique notamment par la surreprésentation d'étudiant-es, mais également de jeunes actifs, qui restent à Grenoble après leurs études ; ainsi la part de 25-29 ans est supérieure à d'autres grandes villes de comparaison (Saint-Etienne, Orléans, ou Toulon) (Figure 36).

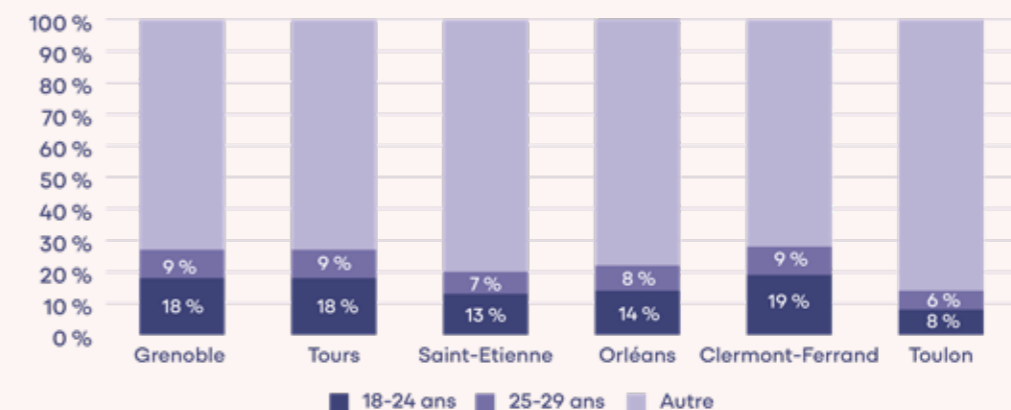
Leur nombre tend à diminuer ces dernières années ; sur la dernière période de recensement, le nombre des 18-24 ans et des 25-29 ans ont enregistré une baisse respective de -2 % et -3 %. Cette tendance s'observe également à l'échelle nationale : globalement, le nombre de jeunes diminue. Néanmoins, certaines grandes villes enregistrent une augmentation du nombre de jeunes, notamment grâce au déploiement de politiques étudiantes attractives de la part des collectivités et universités. Ainsi, alors que Grenoble

présentait encore il y a quelques années une forte attractivité étudiante, elle est aujourd'hui moindre du fait de la « concurrence » avec d'autres grandes villes. Elle se distingue néanmoins toujours par cette caractéristique démographique, comme évoqué dans la première partie.

Les jeunes âgés de 18 à 24 ans (qui représentent 18 % de la population grenobloise) sont surreprésentés dans les quartiers situés au nord de Grenoble : Grenette, Gabriel Péri et le quartier de la Gare accueillent plus de 30 % de 18-24 ans parmi leur population. À noter également la surreprésentation des jeunes vivant sur les grands boulevards au sud des secteurs 1 et 2, notamment expliquée par la présence de grands logements habités en colocation (Figure 37).

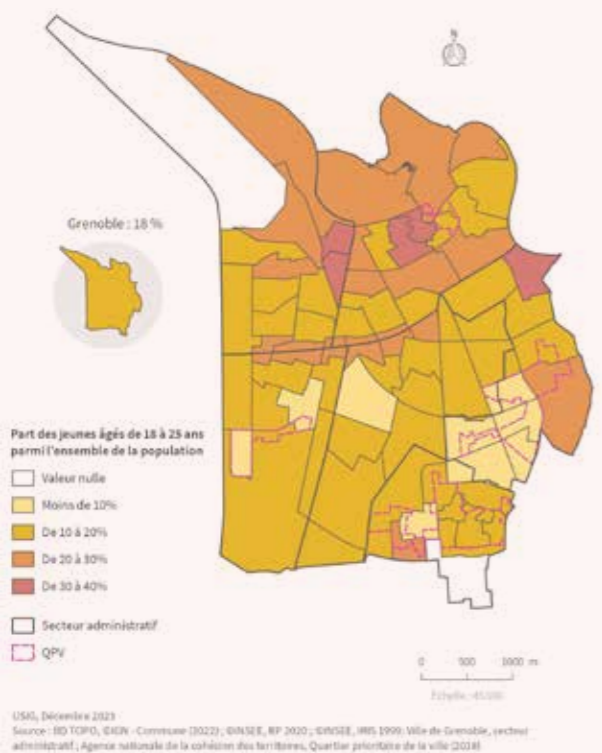
Les tendances sont plurielles à l'échelle infra-territoriale, selon le secteur et la tranche d'âge. Seul le secteur 4 connaît une augmentation des deux tranches d'âge sur la dernière période de recensement (Figure 38).

Figure 36 : Part des jeunes dans la population



Source : Insee, RP, 2020 - Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

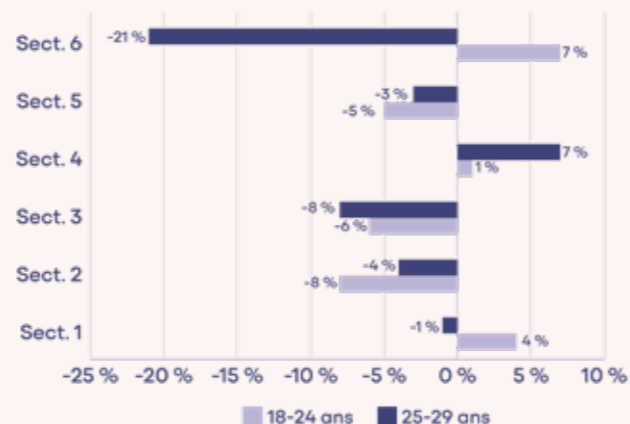
Figure 37 : Les jeunes grenoblois âgés de 18 à 25 ans



USIG, Décembre 2023
 Source : BD Topo, ©IGN - Commune [2022] ; ©INSEE, RP 2020 ; ©INSEE, IRIS 1999 ; Ville de Grenoble, secteur administratif ; Agence nationale de la cohésion des territoires, Quartier prioritaire de la ville (2018)

Depuis les années 2000, la population étudiante (c'est-à-dire une population ayant le baccalauréat et inscrite dans un établissement d'enseignement post-secondaire, public ou privé, en formation initiale ou continue) a connu une croissance deux fois plus forte que la population nationale. Ainsi, la métropole a accueilli plus de 7 000 étudiant-es supplémentaires entre 2001 et 2022. 25 000 étudiant-es habitent Grenoble, soit 16 % de la population, une proportion plus élevée que dans d'autres grandes villes (Saint-Etienne et Orléans en accueillent environ 10%) et proche de celle de Clermont-Ferrand. Ce nombre se stabilise ces dernières années. Les étudiant-es grenoblois-es ont la particularité d'être très diplômé-es : 42 % d'entre eux ont au moins une Licence, contre 38 % à l'échelle métropolitaine et 30 % à l'échelle nationale.

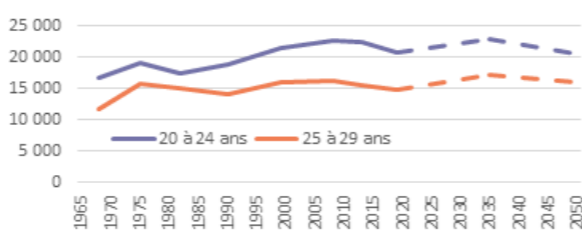
Figure 38 : Évolution du nombre de jeunes de moins de 30 ans entre 2014 et 2020



Source : Insee, RP 2014, 2020
 Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

Selon les projections démographiques décrites en première partie, l'effectif des 20 à 29 ans commencerait par augmenter à nouveau jusque 2035 avant d'infléchir et de retrouver, en 2050, son niveau de 2020.

Figure 39 : Évolution des effectifs par âge des jeunes adultes (20 à 29 ans) selon le modèle de projection local (ABS 2023)

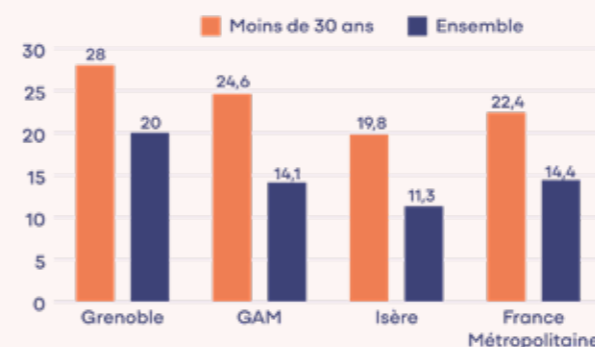


Source : Insee, RP 1965 ; 2020
 Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise

2.2. Des jeunes plus exposés à la précarité financière

À Grenoble, les jeunes en situation de précarité sont surreprésenté-es. **S'ils sont en moyenne plus précaires que l'ensemble de la population (le taux de bas revenus s'élève à 28 % chez les jeunes, contre 20 % pour l'ensemble des grenoblois-es), ils sont en outre plus précaires à Grenoble qu'ailleurs où le taux de pauvreté des moins de 30 ans est inférieur (22 % pour la France métropolitaine).** Ainsi, et compte tenu de leur nombre important, la précarité des jeunes constitue un enjeu important pour le territoire grenoblois (Figure 40).

Figure 40 : Taux de pauvreté (60 % du revenu médian) à Grenoble



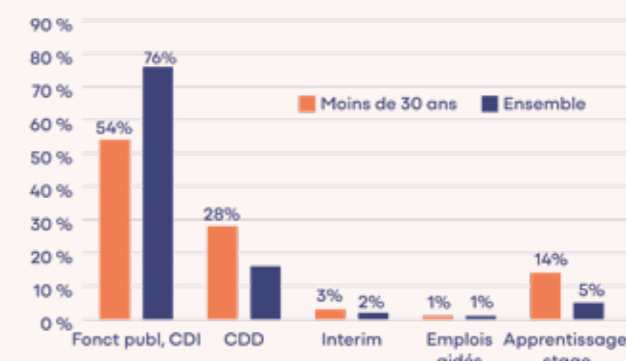
Source : Insee, RP 2020
 Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

À noter que ces données ne prennent en compte que les jeunes ayant un foyer fiscal autonome ; sont donc exclu-es les autres, majoritairement âgé-es de moins de 25 ans et qui perçoivent pour certain-es d'entre eux, des revenus professionnels, des aides de leurs parents ou encore des aides publiques. L'enquête ABS 2022 a permis de compléter ces données : elle révèle que les jeunes perçoivent en moyenne 653€ nets mensuels. À titre de comparaison, cette moyenne est inférieure avec celle calculée par l'INJEP qui indiquait que les jeunes français recevaient en moyenne 770 € en moyenne par mois lors de son dernier rapport « Chiffres clés de la jeunesse en 2021 ».

Toutefois, les jeunes ne peuvent être appréhendés comme un groupe homogène, compte tenu de la diversité des situations dans laquelle ils et elles peuvent se trouver dans cette période de la vie particulièrement mouvante d'un âge à l'autre : en emploi, en étude, en emploi et en études, sans emploi ni études, ou encore en recherche d'emploi. Néanmoins, globalement, les jeunes grenoblois cumulent des indicateurs de précarité, d'une part par rapport à l'ensemble de la population, mais également par rapport aux jeunes de territoire de comparaison. Aussi, cette précarité tend à s'accroître :

- Les jeunes grenoblois qui cumulent un emploi et des études représentent environ 15 % des 18-24 ans ; ces jeunes sont particulièrement exposé-es à une fragilité sociale et économique (risque d'isolement compte tenu des gros volumes horaires, occupation d'emploi précaire et soumis au contexte macro-économique, risque d'une moins bonne réussite dans les études, etc.).
- Alors que Grenoble compte en 2020 près de 15 % de chômeurs (au sens de l'Insee), cette proportion s'élève à près de 23 % pour les jeunes âgés de moins de 25 ans. Selon France Travail, le nombre de demandeurs d'emploi catégories A, B et C

Figure 41 : Répartition des actifs selon l'emploi occupé à Grenoble



Source : Insee, RP 2020
 Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

âgés de moins de 26 ans a augmenté de + 12 % entre 2022 et 2023 (contre + 5% à l'échelle nationale, et + 3% pour l'ensemble des chômeurs grenoblois) ; ils et elles sont plus de 2 300 en décembre 2023.

- Les jeunes sont encore plus éloigné-es de l'emploi : à Grenoble, 2 400 jeunes âgé-es entre 18 et 24 ans ne sont ni en emploi ni inscrits au sein d'un parcours de formation, soit 9 % des 18-24 ans grenoblois-es (contre 15 % en Isère et 18 % en France) ; leur part a augmenté d'un point sur la dernière période de recensement.

Ces jeunes sont sureprésenté-es dans les secteurs sud de Grenoble, et particulièrement au sein des quartiers politique de la ville. Ainsi, un jeune sur cinq est concerné au sein du secteur 6, dont plus d'un jeune sur quatre pour le quartier de la Villeneuve.

- Les jeunes grenoblois occupent majoritairement un emploi précaire par rapport à l'ensemble de la population (28 % sont en CDD, contre 16 % pour l'ensemble des actifs grenoblois) mais également par rapport aux jeunes d'autres territoires (54 % des jeunes grenoblois occupent un CDI, contre 62 % à l'échelle nationale) (Figure 41).

2.3. L'enjeu de l'accès à un logement autonome

La situation des jeunes vis-à-vis du logement est également très diverse : si l'autonomie vis-à-vis du logement est logiquement de plus en plus importante avec l'avancée en âge, l'ABS 2022 avait révélé des situations très contrastées selon l'origine sociale des jeunes et leur secteur d'habitation :

- Les jeunes qui habitent dans le nord de Grenoble (secteur 1 et 2) occupent davantage leur propre logement que celles et ceux qui habitent le sud : les jeunes des secteurs 3, 4, 5 et 6 ont déclaré habiter pour 27 % d'entre eux chez leur(s) parent(s) (contre 6 % pour les jeunes des secteurs 1 et 2) ;
- Les jeunes ayant déclaré être issu-es d'une origine sociale « modeste » habitent davantage chez leur(s) parent(s) que celles et ceux ayant déclaré une origine plus aisée. Les plus modestes d'entre elles et eux ont déclaré également être hébergé-es à titre gratuit ou dans des dispositifs particuliers (foyers de jeunes travailleurs notamment).

À Grenoble, lorsqu'ils et elles habitent dans un logement autonome (c'est-à-dire lorsqu'ils et elles ont quitté le logement familial), les moins de 30 ans grenoblois vivent en

majorité locataires ou colocataire dans le parc privé (plus de 80 %), et dans une très moindre mesure dans un logement du parc social (4 %, contre 16 % de l'ensemble de la population), ou en tant que propriétaire (4%).

Parmi les aides que les jeunes locataires peuvent percevoir pour payer leur loyer, l'APL (Aide Personnalisée au Logement) constitue une aide au paiement du loyer, qui s'adresse y compris aux jeunes encore rattaché-es au foyer fiscal de leur(s) parent(s) ; dans ce cas, le-la jeune n'est plus considéré-e comme « à charge » de la famille, et cette dernière voit ses prestations familiales diminuer, voire supprimées. Le montant est estimé en fonction des ressources du ou de la jeune, la localisation du logement, la composition du logement, le montant du loyer, etc.

Près de 15 000 étudiant-es grenoblois bénéficient d'une allocation logement, 60 %, une proportion proche de la moyenne nationale. Les étudiant-es qui n'y recourent pas sont inéligibles (vivent chez leurs parents par exemple) et/ou n'en font pas la demande (non-recours par méconnaissance, ou lié à la démarche administrative en tant que telle).

Les difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder au logement et à l'hébergement

Synthèse de l'étude menée par l'Observatoire de l'hébergement et du logement, extrait de l'ABS 2022

L'accès au logement est un réel défi pour les jeunes, plus encore en centre-ville compte tenu de la tension du parc et son prix ; il vient refléter les inégalités socio-économiques des jeunes dès leur décohabitation.

- **Un parc social qui peine à répondre aux besoins des jeunes** : alors qu'il semble être l'offre la plus adaptée à leur situation financière, le parc social est peu mobilisé par les jeunes : seuls 10% des locataires âgés de moins de 25 ans habitent un logement social en Isère, contre 35% des locataires tout âge confondu. Pour les jeunes en situation de précarité, ce non-recours s'explique en partie par le critère de ressources minimum qui exclut de fait les jeunes sans emploi.

- **Face aux difficultés d'accès au logement et à l'hébergement, des solutions chères et précaires** : les jeunes se tournent ainsi principalement vers le parc privé pour obtenir un logement : en Isère, 85% des locataires âgés de 20-24 ans habitent le parc privé contre 59% des locataires tout âge confondu. Bien qu'il s'agisse d'une situation plus coûteuse que le logement social, avec un loyer de 14,7€ le m² pour un T1 sur l'agglomération grenobloise (soit 400€ par mois pour un 27m²), contre moins de 5,5€ le m² pour un PLAI (soit 150€ par mois pour un 27m²), le parc privé est préféré en raison de son fonctionnement d'attribution moins rigide. Encore faut-il que le bailleur privé accepte des ressources précaires sous réserve qu'ils aient un garant, ce qui peut exclure également certains jeunes.

- **Les foyers-jeunes travailleurs s'adressent quant à eux aux jeunes déjà insérés** (en emploi ou apprentissage) **ou aux jeunes sans domicile**. Cependant, si un-e jeune avec des faibles ressources peut accéder en FJT (le fait de bénéficier un CEJ par exemple peut suffire), le critère lié au « besoin d'accompagnement » (accompagnement social aux démarches administratives, etc.) reste déterminant dans l'attribution d'une place.

Des difficultés qui risquent de s'amplifier pour loger les étudiant-es dans le parc privé

Source : Observatoire territorial du logement des étudiant-es du sillon alpin

Parmi les 40 000 étudiant-es qui résident dans la métropole grenobloise dans un logement ordinaire, 30 220 sont « décohabitantes », c'est-à-dire qu'ils ne vivent plus au domicile de leurs parents. Ils sont majoritaires au sein des communes de Grenoble (plus de 75 %), et majoritairement installés dans le diffus (86 %). Or, le parc locatif ordinaire répond de plus en plus difficilement à la demande étudiante : de plus en plus cher, le marché risque de connaître une tension supplémentaire avec l'interdiction progressive de louer des passoires énergétiques (d'ici 2028, interdiction de louer des logements étiquetés G et F). Parmi les logements locatifs privés non meublés gérés par un particulier, 15 % sont occupés par un ou plusieurs étudiant. Plus de la moitié des étudiant-es de l'agglomération logent dans l'hyper centre grenoblois et le nord des grands boulevards. Du fait de la typologie des logements occupés, les loyers mensuels sont plus faibles que les autres occupants : 20 % des étudiant-es paient moins de 450 € par mois. Néanmoins, le loyer reste élevé pour une large partie d'entre eux : 34 % des étudiant-es paient leur logement plus de 650 € / mois.

3. Des séniors qui cumulent des fragilités

3.1. La sociologie atypique des séniors grenoblois

Les jeunes séniors (60-74 ans) sont surreprésentés dans certains quartiers, principalement situés au sud de Grenoble des secteurs 3, 4 et 5. Les séniors plus âgés sont réparti-es sur l'ensemble du territoire : certains quartiers accueillent néanmoins plus de 10 % de 75 ans et plus parmi l'ensemble de leurs habitant-es, à l'image de Lustucru (13 %), Trois Cours (17 %), Hoche (14 %), Eaux Claires (16 %) ou encore Malherbe (17 %) (Figures 42 et 43).

Grenoble ne connaît pas un vieillissement démographique comparable à celui de

l'échelle nationale : si le nombre de jeunes séniors augmente légèrement (+1 %), le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus baisse quant à lui de -5 %, soit une diminution globale du nombre de 60 ans et plus de -2 % (Figures 44). La tendance est inverse à l'échelle métropolitaine (+7 %), départementale (+11%) et nationale (+10 %), qui s'explique principalement par le vieillissement de la génération du baby-boom (une personne née en 1945 est, en 2023, âgée de 78 ans). À Grenoble, et comme expliqué dans la première partie, les personnes nées en 1945 ont participé massivement au phénomène

de périurbanisation dans les années 80 ; elles vieillissent aujourd'hui dans les territoires du Grésivaudan ou du Pays voironnais, qui enregistrent quant à eux un vieillissement démographique important.

Grenoble présente des disparités à l'échelle infra-territoriale, même si à l'exception du secteur 6 (+ 2% des 60 ans et plus) aucun secteur n'enregistre un vieillissement

démographique notable. Le secteur 3 enregistre même une baisse démographique dans les deux tranches d'âges, soit -8 % au total (60 ans et plus) entre 2014 et 2020. L'augmentation significative des personnes âgées de 75 ans et plus dans le secteur 6 (+25%) s'explique par le faible effectif, pour lequel chaque évolution se traduit par un pourcentage important (225 séniors de 75 ans et plus entre 2014 et 2020) (Figure 45).

Figure 42 : Les personnes âgées de 60 à 74 ans

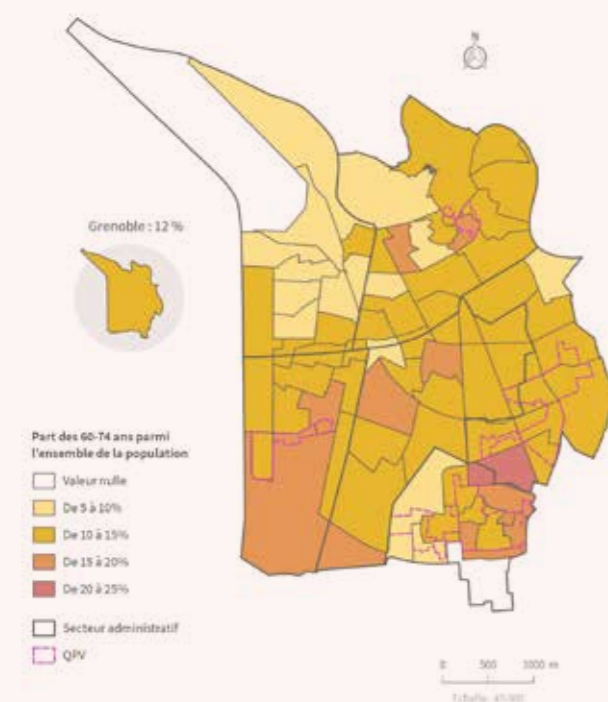


Figure 43 : Les personnes âgées de 75 ans et plus

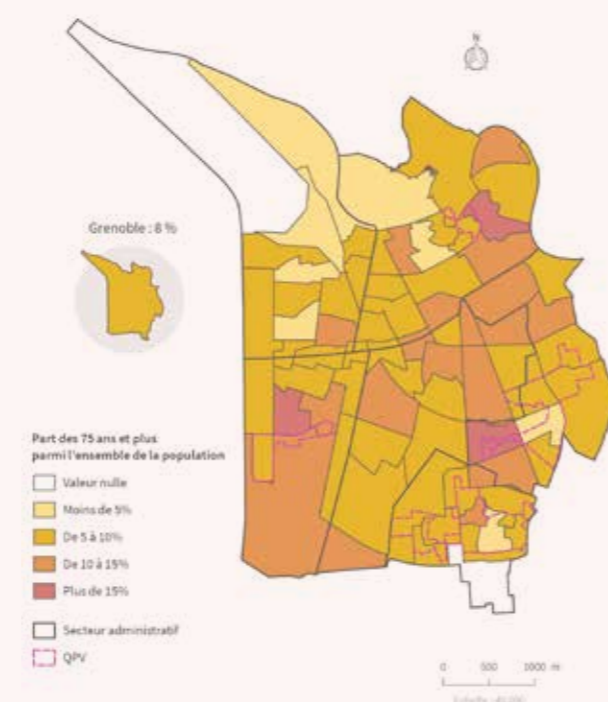
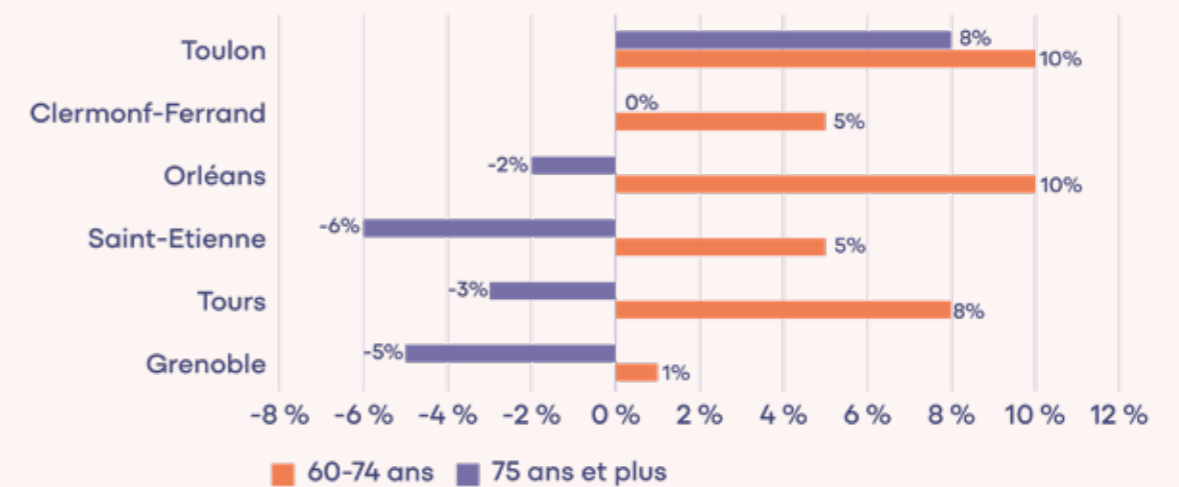
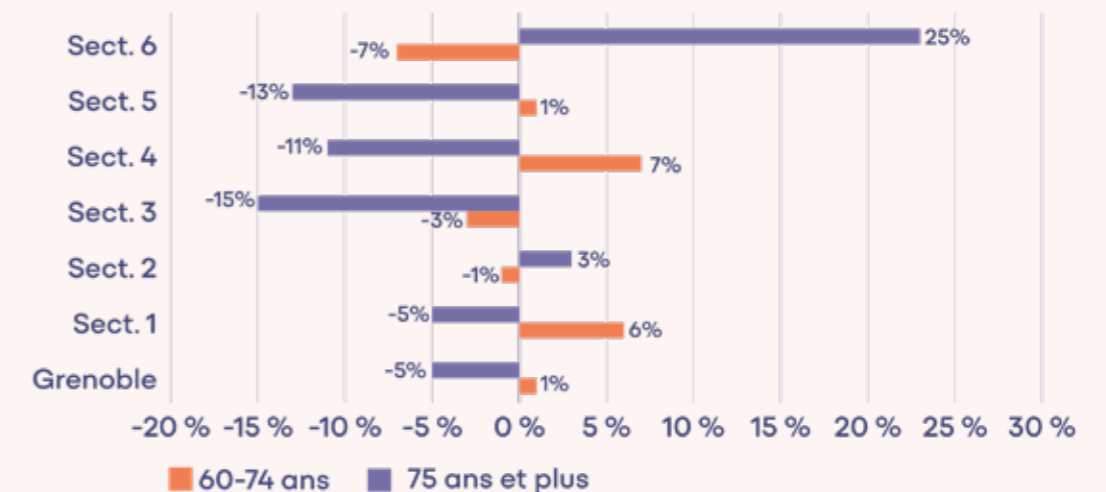


Figure 44 : Évolution du nombre de personnes âgées entre 2014 et 2020



Source : Insee, RP 2014, 2020 - Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

Figure 45 : Évolution du nombre de personnes âgées entre 2014 et 2020 par secteur grenoblois

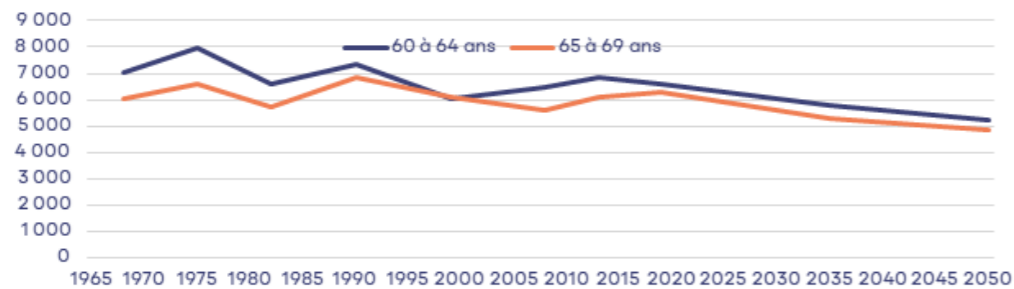


Source : Insee, RP 2014, 2020 - Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

Selon les projections démographiques décrites en première partie, l'évolution du nombre de séniors devraient varier d'une tranche d'âge à une autre : si le nombre de jeunes séniors devraient diminuer, consécutivement aux précédents phénomènes de périurbanisation, le nombre de séniors plus âgés (80 ans et plus) devrait quant à lui augmenter, notamment en lien avec l'allongement de l'espérance de vie.

Reflet de la baisse de l'effectif des 50-59 ans qui serait observée entre 2014 et 2035, l'effectif des jeunes retraités serait en baisse continue jusque 2050 (rappel : aucune migration n'est observée à ces âges-là pour Grenoble, la population vieillit donc sur place).

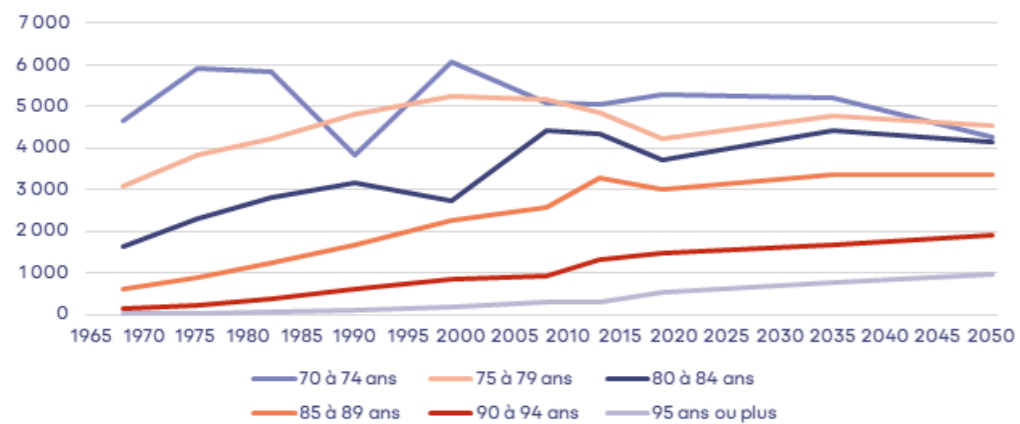
Figure 46 : Évolution des effectifs par âge des jeunes retraités (60-69 ans) selon le modèle de projection local (ABS 2023)



Source : Insee, RP 1965 ; 2020
Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Les effectifs des populations les plus âgées (90 ans et plus) continueraient d'augmenter, en lien étroit avec l'augmentation de l'espérance de vie. Les effectifs des personnes âgées entre 70 et 90 ans fluctuent en vases communicants. Une augmentation des effectifs des populations âgées entre 70 et 85 ans entre 2020 et 2035 se retrouve mécaniquement 15 ans plus tard entre 2035 et 2050 pour les classes d'âge supérieur à 85 ans.

Figure 47 : Évolution des effectifs par âge des populations âgées et potentiellement dépendantes selon le modèle de projection local (ABS 2023)



Source : Insee, RP 1965 ; 2020
Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise

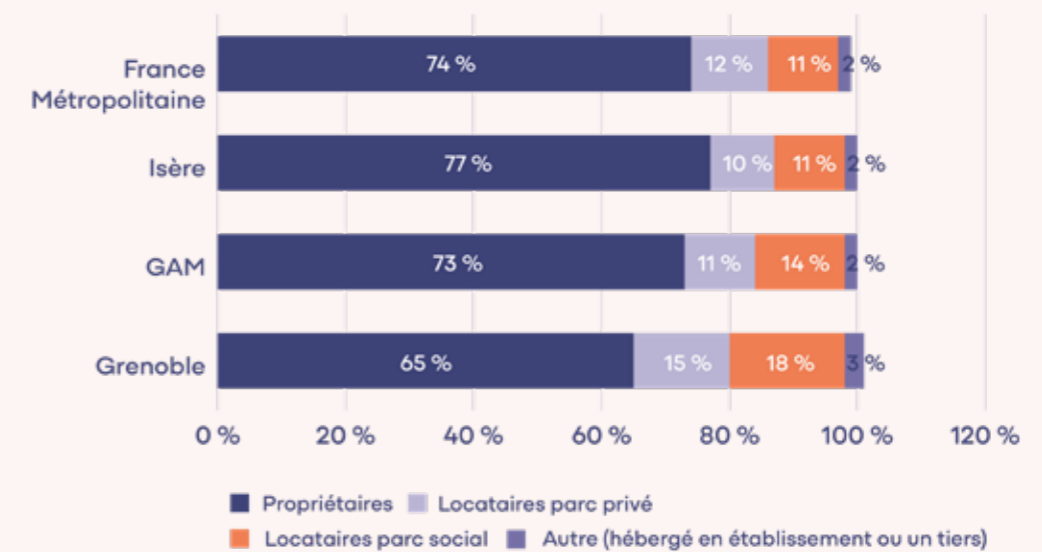
3.2. Une surreprésentation de séniors en situation de précarité sociale et économique

Grenoble compte près de 25 000 retraité-es du régime général ; ils et elles touchent une retraite moyenne de 857€ (tous compléments de pension inclus et avant déduction des prélèvements sociaux), soit un montant inférieur à celui de l'ensemble des retraité-es du département (896 €). Parmi eux, 1 977 bénéficient du minimum vieillesse (qui englobe l'allocation de solidarité aux personnes

âgées et l'allocation supplémentaire d'invalidité) soit 4 % de l'ensemble des retraité-es du régime général, contre 3 % à l'échelle du département.

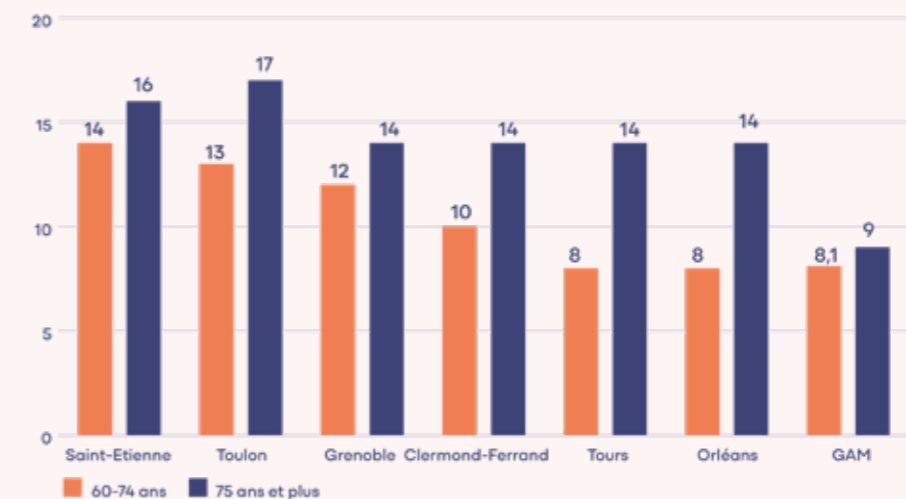
À Grenoble, comme dans d'autres grandes villes, le niveau de vie monétaire des personnes âgées est globalement supérieur à celui des populations plus jeunes. Ainsi, le taux de

Figure 48 : Répartition des ménages de 65 ans et plus selon le logement (résidence principale)



Source : Insee, RP 2020 - Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

Figure 49 : Taux de pauvreté des ménages de 60 ans et plus



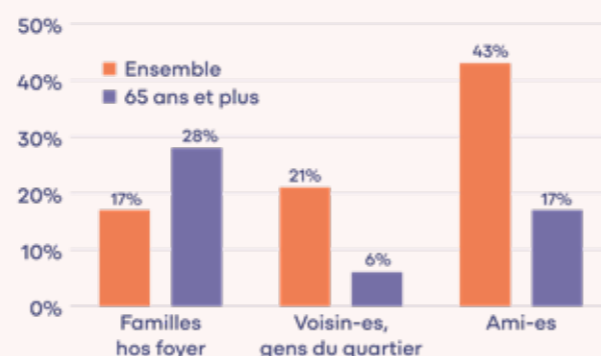
Source : Insee, RP 2020 - Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

pauvreté s'élève respectivement 14 % et 12 % pour les 60-74 ans et 75 ans et plus (contre 20 % pour l'ensemble de la population grenobloise). Néanmoins, à Grenoble, les personnes âgées cumulent des indicateurs de précarités par rapport à celles qui vivent dans la métropole, le département ou ailleurs en France dans d'autres grandes villes (Figures 48 et 49) :

- Le revenu disponible médian est inférieur (1 981 € par mois pour les ménages de 60 ans et plus contre plus de 2 100 € à l'échelle de la métropole grenobloise) ;
- Le taux de pauvreté atteint des niveaux comparables à celui des d'autres grandes villes pour les 60-74 ans (14 %), mais est bien plus élevé qu'à l'échelle de la métropole grenobloise (9 %). **Les ménages de 75 ans et plus grenoblois présentent également un taux de pauvreté plus élevé que celui des seniors d'autres grandes villes ;**
- **Les ménages de 65 ans et plus locataires du parc social sont surreprésentés (18 % contre 11 % à l'échelle nationale).**

La précarité peut également se mesurer par l'isolement vécu par les personnes âgées ; le seul indicateur disponible dans la statistique publique permet de connaître le nombre de personnes âgées vivant seule, au sens du domicile. Ainsi, à Grenoble, près d'une personne âgée de 65 et plus sur deux vit seule (45 %), soit une proportion largement

Figure 50 : Part des répondant-es ayant déclaré des fréquentations hebdomadaires voire quotidiennes



Source : IBEST, GEM, 2023
Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

supérieure à celle observée à l'échelle métropolitaine (29 %) ou nationale (30 %).

Selon la dernière enquête IBEST, les seniors grenoblois auraient davantage de liens hebdomadaires voire quotidiens avec les membres de leur famille (hors foyer) que l'ensemble de la population. Néanmoins, leurs autres relations (amicales ou de proximité) seraient bien moindres : seul-es 17 % des seniors ont déclaré fréquenter leurs ami-es au moins une fois par semaine (contre 45 % des grenoblois-es) (Figure 50).

3.3. L'enjeu de l'accès aux droits et au soutien à la perte d'autonomie

Mise en place en 2002, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus en perte d'autonomie. L'APA leur permet de couvrir une partie des dépenses nécessaires pour vivre à domicile (APA domicile) et en établissement (APA établissement) : respectivement 2 700 et 490 en bénéficiant en 2022. Pour en bénéficier, il faut être âgé de 60 ans ou plus, résider en France de façon stable et régulière, entre en perte d'autonomie (GIR 1 à 4) ; le montant de l'aide dépend du niveau de

revenus de la personne (au-delà d'un certain niveau, une partie des dépenses restera à la charge du bénéficiaire).

Le taux de non-recours à l'APA est difficile à évaluer : si elle est proposée directement aux personnes hébergées en établissement, elle doit faire l'objet d'une demande de la part des personnes vivant à domicile. À l'échelle nationale, la part de non-recours à l'APA domicile s'élèverait entre 20 % et 28 %.

Zoom sur la file active du service social personnes âgées du CCAS de Grenoble

Le service social personnes âgées (SSPA) du CCAS de Grenoble se charge, par délégation du département, de l'établissement des dossiers administratifs de demandes d'APA à domicile, l'instruction médico-sociale des demandes, la mise en œuvre, le suivi et l'évolution du plan d'aide pour toutes les personnes de plus de 60 ans. Il propose également un accompagnement social coordonné des personnes de plus de 60 ans en situation d'APA ainsi que leurs conjoint-es. En 2023, 2 837 grenoblois bénéficient de l'APA, soit un nombre en hausse depuis 2022 (2 700).

Le service social personnes âgées joue plus largement un rôle de soutien auprès des personnes âgées de 60 ans et plus (personnes en attente de l'APA, non-éligibles (GIR 5 et 6), ou encore en demande d'informations). En 2023, 3 513 personnes âgées ont été pris en charge (comprenant les bénéficiaires de l'APA), principalement pour une aide aux démarches administratives et accès aux droits (accès aux droits à la retraite et aux pension de réversion),

mais également d'aide aux démarches de soins, d'accompagnement vers l'hébergement en structure, d'aide aux aidants, ou encore d'accompagnement budgétaire.

En outre, le service effectue un travail tout particulier de repérage des situations de non-recours des principaux droits auprès des personnes âgées les plus fragiles, identifiées à partir du montant du ticket modérateur : ASPA (Allocation Spécifique Personne Agée), CSS (Complémentaire Santé Solidaire), allocations Logements (AL et APL). En 2023, plus qu'un quart de la file active bénéficie de ce suivi renforcé (27 %). Les professionnel-les témoignent une difficulté de plus en plus importante d'accès aux soins (en l'absence de médecin traitant) et un isolement important et préoccupant d'une partie de leur file active.

Les personnes ayant des faibles ressources parmi la file active du SSA sont surreprésentées dans les secteurs 6 (40 %), 5 (33 %) et dans une moindre mesure le secteur 1 (29 %).

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Grenoble
Nb de personnes suivies	486	847	477	584	688	431	3513
Pers. ayant des faibles ressources (TM < 12 %)	29 %	19 %	23 %	24 %	33 %	40 %	27 %

4 Le Ticket modérateur (reste à charge du patient) est un indicateur pertinent pour connaître le niveau de ressources des personnes : il est calculé en fonction des ressources de la personne et de sa situation familiale. Il est indiqué en pourcentage sur le plan d'aide APA. L'ASPA a défini un taux (12 %) en deçà duquel il était pertinent de vérifier les droits sociaux (compte tenu de l'éligibilité possible des bénéficiaires).

Baromètre « solitude et isolement » des 60 ans et plus

Enquête menée par les Petits frères des pauvres et la CNAV en 2021

D'après l'enquête, le nombre de personnes en situation de grand isolement (c'est-à-dire sans ou quasiment sans contact avec les différents cercles de sociabilité : familial, amical, voisinage et réseaux associatifs) serait en forte évolution depuis la précédente enquête de 2017 (avant pandémie), soit + 77% de personnes âgées en plus. Au total, 530 000 seniors seraient dans cette situation, l'équivalent de la Ville de Lyon. Ou cet isolement « objectif », l'isolement « perçu » (le fait de se sentir seul-e) est lui aussi en hausse : 14 % le ressentiraient, contre 11 % lors de la précédente enquête.

Synthèse

La population grenobloise présente de multiples fragilités ; ces dernières sont en augmentation selon les dernières données issues de la statistique publique :

- Le nombre de famille avec enfant(s) ne diminue que légèrement sur la période récente ; aussi, même si le nombre de jeunes enfants est en baisse, consécutivement à celle du nombre de naissance, ce dernier devrait se stabiliser dans les années à venir. En revanche, la précarité des familles, et donc des enfants, reste marquée à Grenoble, et devrait quant à elle augmenter encore ces prochaines années : **le nombre de familles vivant sous le seuil de bas revenus augmente sur la période récente (+5 %) et atteint l'effectif le plus élevé sur la dernière décennie (5 400 familles)**. Le contexte actuel pourrait encore davantage fragiliser ces ménages, et notamment les familles monoparentales, particulièrement impactées par l'inflation et surreprésentées à Grenoble.
- Les jeunes, particulièrement surreprésentés à Grenoble, présentent également des fragilités importantes, supérieures à l'ensemble des autres tranches d'âges, mais également des jeunes des autres territoires de comparaison. **En effet, le taux de pauvreté des moins de 30 ans s'élève à 28 % (contre 22 % à l'échelle de la France métropolitaine)**. Certains jeunes sont en situation socioéconomique préoccupante, parfois éloignés à la fois de l'emploi et des études. Ils sont notamment surreprésentés dans les quartiers politique de la ville. Aussi, le nombre de jeunes en recherche d'emploi augmente davantage (+12 %) qu'à l'échelle nationale (+5 %).

- **Moins nombreuses en proportion, les personnes âgées grenobloises présentent néanmoins des signes de fragilités sociales et économiques : d'une part leur niveau de vie est inférieur à celui des seniors d'autres territoires (le taux de pauvreté des 60-74 ans s'élève à 14 %, soit 5 points de plus qu'à l'échelle de Grenoble-Alpes métropole) et d'autres part elles seraient davantage en situation d'isolement (elles vivent en majorité davantage seules dans leur logement)**. Enfin, elles présentent des difficultés à accéder à leurs droits et services, ce qui les rend d'autant plus vulnérables au regard de leurs faibles niveaux de retraite (857 € en moyenne) et leur perte d'autonomie pour les plus âgées d'entre elles.

Le contexte macro-économique actuel (inflation) impacte directement les ménages les plus modestes. Si les mesures mises en place par le gouvernement ont permis de limiter ces effets (bouclier tarifaire sur l'énergie, aides financières exceptionnelles, etc.), certains éléments d'observation permettent d'observer dès aujourd'hui les conséquences sur la situation financière des ménages. Les effets ne pourront s'observer que dans les années à venir, toutefois les tendances actuelles laissent dès à présent supposer une augmentation des difficultés et des populations concernées.





PARTIE 3

Précarités (in)visibles de la statistique

Encart méthodologique

Les invisibles de la statistique : qui échappe au recensement de l'Insee ?

Source : contribution de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG)

L'Insee propose à ce jour les statistiques les plus fiables et exhaustives de la population française. Il s'appuie sur deux sources de données, qui exclue néanmoins une certaine partie de la population et des formes de précarités.

1. Les données issues du recensement de la population (RP) qui repose sur une collecte d'informations par enquête (questionnaire) auprès de toutes les communes sur une période de 5 ans. Les plus petites d'entre elles (moins de 10 000 habitant-es) sont enquêtées de manière exhaustive une fois tous les cinq ans. Les communes de plus grande taille, comme Grenoble, sont quant à elle enquêtées par sondage tous les ans, à raison d'un échantillon de 8 % des logements ; ce sont ainsi 40 % des habitant-es qui sont recensé-es tous les 5 ans.

Le recensement de la population concerne tous-tes les habitant-es, quel que soit leur lieu d'habitation et permet ainsi de suivre l'évolution et la structure de la population générale, des ménages et des familles, ainsi que des populations actives et scolarisées. La population observée comprend donc :

- o La population des résidences principales ;
- o La population des personnes vivant en communautés (maisons des retraite, cités universitaires, prisons, casernes, foyers de travailleurs, hébergements d'urgence, établissements médico-sociaux, etc.) ;
- o La population des habitations mobiles (personnes vivant en caravane, forains, gens du voyage) et les bateliers rattachés au territoire ;
- o Les étranger-es qui résident en France depuis ou pour au moins 1 an, quelle que soit leur nationalité.

Sont ainsi exclues de ces données de recensement : les personnes sans-abris, et les étrangers qui résident en France depuis moins ou pour moins d'un an.

2. Les données issues des déclarations fiscales (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition) **et des prestations sociales** versées par les principaux organismes (CNAF, CNAV et MSA). La population cible est donc l'ensemble des ménages fiscaux dits « ordinaires » (hors personnes vivant hors résidences principales).

Sont ainsi exclues de ces données de revenus :

- o Les personnes qui ne sont pas fiscalement indépendantes (le plus souvent des étudiant-es), comptabilisées dans le ménage où elles sont déclarées « à charge » (chez leur(s) parent(s) dans le cas des étudiant-es) ;
- o Les étrangers qui résident en France depuis moins ou pour moins d'un an.
- o Les contribuables qui vivent en communautés ;
- o Les personnes sans domicile ou en habitat mobile ;
- o Les habitant-es des départements d'outre-mer.

Or, ces populations s'inscrivent a priori dans des situations de fragilités. Ainsi, les fichiers Filosofi excluent non seulement des personnes pauvres (plus d'1,6 million selon l'Observatoire des inégalités) et les formes de précarités non-matérielles. En effet, ce jeu de données offre la possibilité de disposer d'informations sur les niveaux de vie monétaires des ménages (revenus déclarés ou disponibles des ménages fiscaux), mais exclue les situations de précarités en condition de vie (privations, exclusions, etc.) et ses causes (non-recours aux droits, discriminations, etc.). Enfin, les données Insee présentent une limite de temporalité (le dernier millésime disponible à l'échelle infra-territorial en 2023 est celui de 2020) et ne peuvent donc appréhender les phénomènes émergents.

1. De la précarité monétaire aux précarités en condition de vie

1.1. Des grenoblois en situation de pauvreté surreprésentés et en hausse ces dernières années

À l'image de toutes les villes métropolitaines, Grenoble accueille aussi bien des ménages aisés que des ménages en situation de précarité. **Globalement, à l'échelle de l'ensemble des ménages, le niveau de vie médian est supérieur à celui des autres grandes villes de comparaison** : le revenu médian disponible s'élève à 1 807 €, contre 1 671€ à Clermont-Ferrand par exemple (Figure 51).

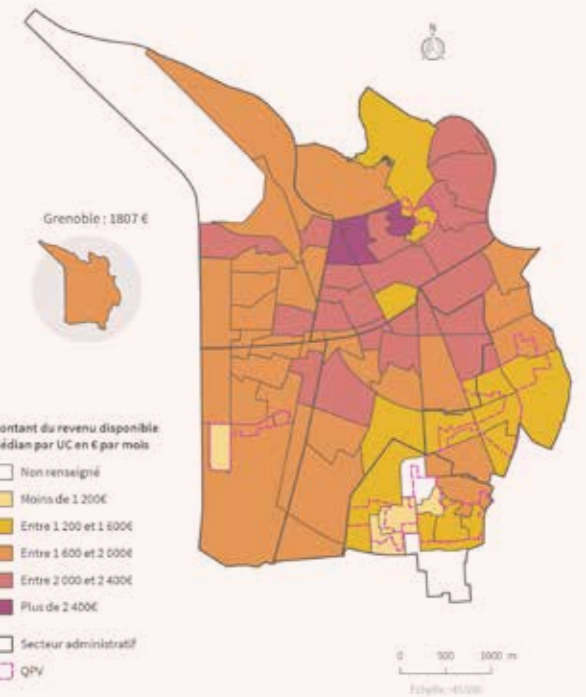
Figure 51 : Revenu médian disponible par mois pour l'ensemble des ménages



Source : Insee, Filosofi 2020

Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

Figure 52 : Revenu disponible médian des ménages grenoblois



USIG, Janvier 2024
Source : BD Topo, ©IGN - Commune [2022] ; ©INSEE, Filosofi 2020 ; ©INSEE, IRIS 1999 ; Ville de Grenoble, secteur administratif ; Agence nationale de la cohésion des territoires, Quartier prioritaire de la ville (2018)

La commune présente néanmoins de fortes inégalités de revenus : les 10 % des ménages les plus riches gagnent près de 4 fois plus que les 10 % des ménages les plus pauvres. Ainsi, malgré un niveau de vie élevé, la population grenobloise présente des poches de précarité importantes ; elles s'observent à l'échelle infra-communales, avec des écarts de revenus importants à l'échelle d'un quartier à l'autre (Figure 52).

Les dernières données disponibles indiquent une augmentation de la population grenobloise bas revenus : au 31 décembre 2021, la Caf de l'Isère dénombre 16 200 allocataires dont le revenu est situé en dessous du seuil de pauvreté monétaire⁵ (32 000 personnes couvertes), soit une augmentation d'environ + 11 % depuis 2015 (Figure 53). La tendance devrait se poursuivre ces prochaines années compte tenu

5 Seuil de pauvreté au sens 60 % du revenu médian, soit 1 135€ en 2021 pour une personne seule.

du contexte macro-économique actuel et à venir. Grenoble compte également 5 300 allocataires fragiles (c'est-à-dire qui se situeraient en dessous du seuil bas revenus s'ils ne percevaient pas les prestations sociales).

Ces allocataires sont surreprésentés dans les quartiers situés au sud de Grenoble. Ainsi, ils représentent plus de 55 % de la population couvertes par les allocataires Caf dans les secteurs 5 et 6. La proportion monte jusqu'à plus de 75 % dans certains quartiers situés (Figures 54 et 55).

Figure 53 : Évolution du nombre et de la part d'allocataires vivant sous le seuil bas revenus à Grenoble



Source : Caf de l'Isère, 31 dec 2015-2021
Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

1.2. Des difficultés financières importantes des ménages grenoblois face aux crises successives

Rappel du contexte national : l'inflation et l'impact sur le budget des ménages

Source : Note de conjoncture Insee, 2023

Une inflation en baisse, mais toujours élevée, et dont les conséquences continuent de s'observer

Après une inflation inédite (jusqu'à +7% début 2023 selon l'Insee), la France enregistre à l'automne 2023 un ralentissement du phénomène, notamment par une moindre augmentation des prix sur l'énergie et l'alimentation : respectivement +5% et +8% entre octobre 2022 et octobre 2023 (après +12% et +10% sur la période septembre 2022 et septembre 2023). Toutefois, l'inflation reste encore largement plus élevée qu'en période avant crise (+1,6% en 2021). Aussi, alors qu'elles avaient limité les effets de l'inflation de moitié, la fin des mesures de « bouclier tarifaire » sur le gaz, l'électricité et la remise à la pompe vont impacter directement les budgets des ménages, laissant supposer une augmentation de leurs dépenses en énergie à l'hiver 2023-2024.

Les ménages les plus précaires particulièrement touchés, malgré les mesures de bouclier mises en place

Selon l'Insee, entre les deuxièmes trimestres 2021 et 2022, les prix de l'énergie ont augmenté de 28 % pour les ménages. Cette hausse aurait été deux fois plus élevée (+54%) sans le bouclier tarifaire mis en place par le Gouvernement début 2022. L'étude indique que l'effet de ce bouclier est encore plus fort pour les ménages modestes, mais l'inflation liée à l'énergie qu'ils subissent reste malgré tout plus forte que celle subie par les ménages aisés. En effet, en plus de la hausse des prix de l'énergie de 28%, les produits alimentaires connaissent une inflation de 7%. Or l'alimentation et l'énergie sont deux postes de consommations qui représentent un poids plus important dans le budget des ménages les plus pauvres (respectivement 19% et 6%) que dans celui des ménages plus aisés (15% et 4%). L'impact pour les plus modestes est d'autant plus fort, que les montants des principaux minima sociaux n'ont pas augmenté à la même vitesse que le prix de l'énergie.

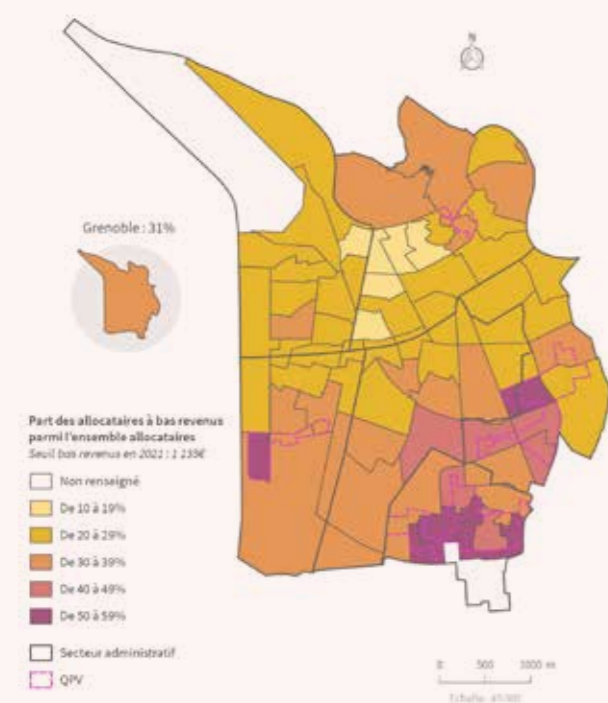
Les effets de l'inflation sur les budgets des ménages sont difficiles à mesurer. L'indicateur de « privation » défini par l'Insee, permet néanmoins d'approcher les conséquences subies par les ménages : il correspond à la part de personnes vivant en logement ordinaire ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins 5 éléments de la vie courante sur 13 considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

En 2022, près de 15 % des ménages seraient en privation matérielle et sociale, soit le niveau le plus élevé depuis que la première enquête en 2013. L'étude révèle que les familles nombreuses et monoparentales sont plus exposées au risque de privation et que les postes les plus concernés sont : les vacances (25 % déclarent se priver d'une semaine de vacances dans l'année), le chauffage (10 % déclarent se priver d'un chauffage suffisant), et l'alimentation (10 % déclarent se priver de manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours) (Figure 56).

L'alimentation et les charges de logement liées à l'énergie sont deux postes de dépenses intéressants à observer : en plus de refléter un indicateur de précarité compte tenu de la part qu'ils occupent dans un budget, ils constituent, entre autres, les principales dépenses sur lesquels les ménages, y compris les plus contraints financièrement, peuvent agir (choisir de moins se chauffer par exemple). Ces choix (contraints) accentuent alors la précarité subie. Ces précarités sont néanmoins difficiles à mesurer.

○ **La précarité énergétique** : selon les derniers chiffres de l'ONPE, 25 % des consommateurs déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2022-2023, soit quatre points de plus que l'année précédente et 12 points de plus qu'en 2019. 80 % auraient restreint le chauffage pour ne pas avoir de factures trop élevées et 30 % auraient eu des difficultés pour payer certaines

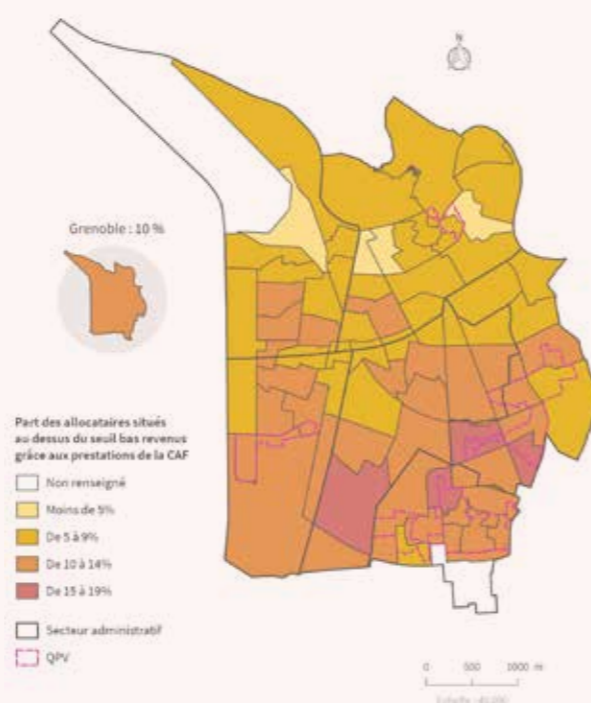
Figure 54 : Les allocataires grenoblois « bas revenus »



USIG, Janvier 2024

Source : BD Topo, ©IGN - Commune [2022] ; ©INSEE, RP 2020 ; ©INSEE, IRIS 1999 ; Ville de Grenoble, secteur administratif ; Agence nationale de la cohésion des territoires, Quartier prioritaire de la ville (2018)

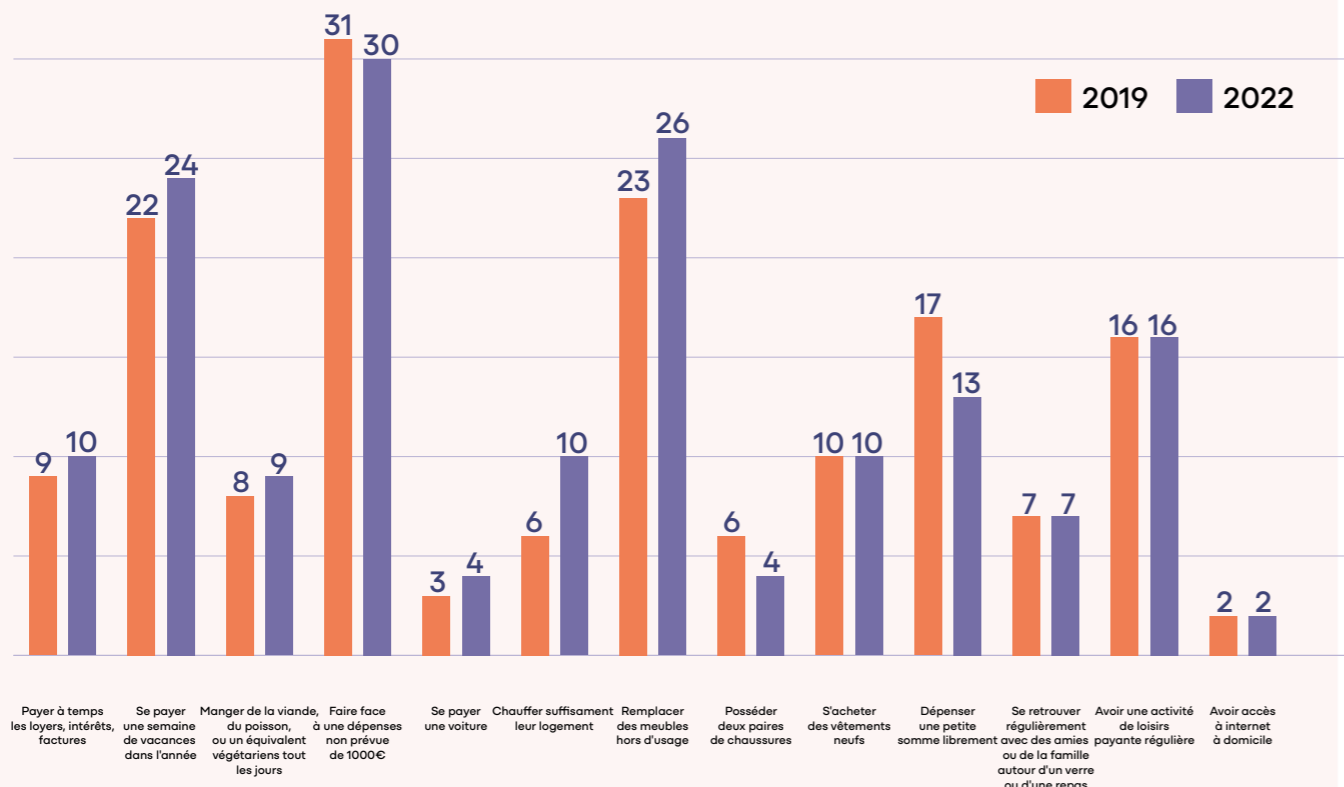
Figure 55 : Les allocataires grenoblois « fragiles »



USIG, Janvier 2024

Source : BD Topo, ©IGN - Commune [2022] ; ©INSEE, RP 2020 ; ©INSEE, IRIS 1999 ; Ville de Grenoble, secteur administratif ; Agence nationale de la cohésion des territoires, Quartier prioritaire de la ville (2018)

Figure 56 : Part des 16 ans et plus ayant déclaré se priver au cours des 12 derniers mois (en %)



Source : Insee, Enquêtes sur les privations des ménages, 2023
Réalisation : Mission Observation sociale Ville et CCAS de Grenoble

factures de gaz ou d'électricité. **Près de 11 000 ménages grenoblois seraient en situation de précarité énergétique (soit 13 % de l'ensemble des ménages)**⁶. Les données présentées tiennent compte des conditions de logement (type de chauffage, taille des logements et ancienneté du bâti) ainsi que des niveaux de revenus des ménages, afin d'estimer le ratio entre les dépenses énergétiques du ménage et ses ressources financières. La proportion de ménages dans cette situation devrait augmenter ces prochaines années compte tenu de l'inflation et son impact sur le budget des ménages (actualisation en cours des données par l'ONPE).

o **La précarité alimentaire** : à l'échelle de la métropole grenobloise, 15 % du revenu disponible des ménages est consacré à l'alimentation, contre 19 % pour la

France ; néanmoins de fortes disparités sont observées selon les quartiers : ceux de la géographie prioritaire à Grenoble présentent des moyennes supérieures à 20 %. Selon la dernière étude du Credoc, l'inflation aurait entraîné une hausse de la précarité alimentaire : + 4 points entre juillet et novembre 2022. La proportion de personnes en situation d'insuffisance alimentaire, qu'elle soit qualitative ou quantitative, serait plus élevée dans les foyers avec enfant(s) : 70 % des personnes vivant dans un foyer avec enfant(s) se déclarent en situation d'insuffisance alimentaire (soit neuf points de plus que l'ensemble de la population), dont 22 % quantitative (elles n'ont pas assez à manger) et 49 % qualitative (elles ne mangent pas toujours les aliments qu'elles souhaiteraient).

⁶ Un ménage est en situation de précarité énergétique lorsque ses dépenses énergétiques dans son logement sont supérieures à 8 % de son revenu, et son revenu par unité de consommation (UC) est inférieur au 3e décile de revenu par unité de consommation. L'indicateur est calculé à partir de l'exploitation des données de l'Enquête nationale logement (ENL) de l'Insee. La dernière enquête a eu lieu en 2013, et le millésime 2020 est en cours de traitement au sein du ministère de la Transition écologique.

Aides financières et accompagnement budgétaire par le CCAS de Grenoble

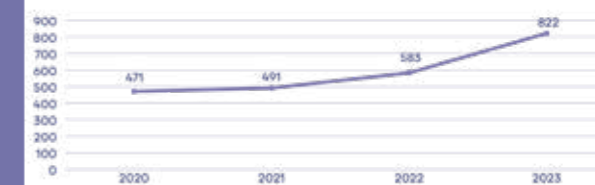
L'évolution de l'activité des deux dispositifs du CCAS, les aides financières facultatives d'une part et l'accompagnement budgétaire d'autre part, peuvent apporter des éléments d'observation intéressants sur le contexte inflationniste et ses effets sur les difficultés budgétaires des ménages grenoblois qui recourent à ces services.

Le service des aides sociales facultatives du CCAS verse une aide financière pour l'alimentation, le logement, l'énergie, la santé ou encore le transport ; il s'adresse aux personnes isolées et aux ménages sans enfant mineur à charge. Si le nombre de ménages aidés s'est stabilisé en 2023 (1 920 ménages aidés) après une augmentation continue depuis 2019, le montant total moyen des aides allouées augmente quant à lui en 2023 (156€, contre 147€ en 2022). Le service constate une hausse importante des aides versées en ce début d'année 2024, avec un montant moyen de 169€.

Le Point Conseil Budget propose quant à lui un accueil gratuit et personnalisé pour toute personne qui rencontre des difficultés financières et qui souhaite être soutenue dans sa gestion budgétaire et le traitement de ses dettes. Le service constate une augmentation

récente importante du nombre de ses bénéficiaires (+40% entre 2022 et 2023). Le poids des familles monoparentales a augmenté, elles concernent 160 ménages aidés en 2023. Outre un meilleur repérage des publics cibles et un plus fort taux de recours à ce dispositif, l'augmentation est probablement dû à une augmentation des difficultés financières des ménages (fin des mesures de bouclier tarifaire sur l'énergie sur la deuxième partie de 2023, couplée à l'inflation toujours en cours (prix du gaz reparti à la hausse en juillet 2023), conséquences qui touchent plus particulièrement les ménages les plus fragiles et/ou inquiets de la conjoncture actuelle (Figure 57).

Figure 57 : Évolution du nombre de ménages accompagnés par le Point conseil budget du CCAS de Grenoble



Source : Pôle Inclusion Financière du CCAS de la Ville de Grenoble, 2023
Réalisation : Mission Observation sociale Ville et CCAS de Grenoble

La dernière enquête IBEST permet également de dégager quelques tendances sur les difficultés financières des ménages.

Les familles monoparentales ainsi que les jeunes apparaissent plus fragiles financièrement que l'ensemble des ménages enquêtés. En effet, 95 % des jeunes ont indiqué que l'alimentation était un poste de dépenses qui pesait de manière importante dans leur budget (soit 10 points de plus que l'ensemble des ménages), et 90 % des familles monoparentales ont déclaré que le chauffage et l'énergie pesaient également de manière importante dans leur budget.

Cet indicateur ne prend en revanche pas en compte la privation : ainsi, la surreprésentation des familles monoparentales parmi les ménages ayant déclaré que les vacances et loisirs constituaient un poste de dépense important peut s'expliquer par le choix de ces familles a, par exemple, ne pas partir en vacances (Figure 58).

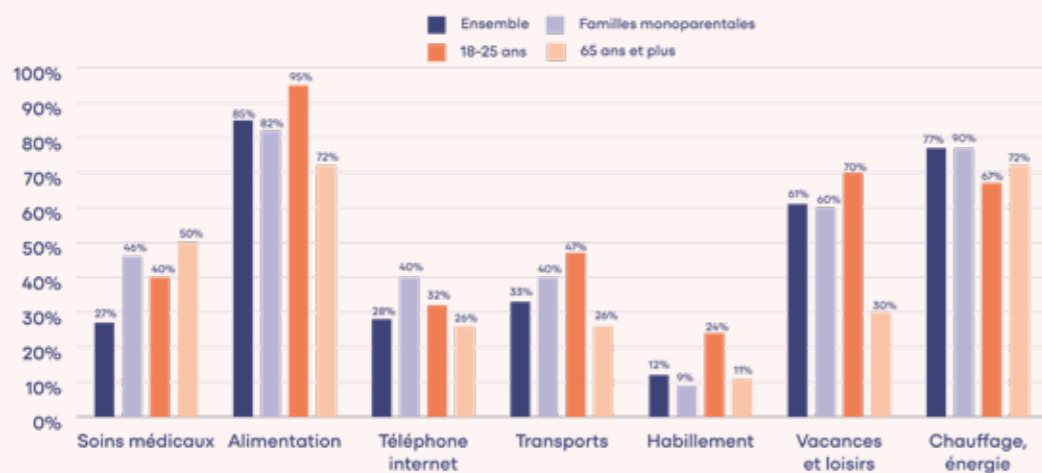
Ainsi, alors que parmi l'ensemble des ménages grenoblois près d'un tiers ont déclaré être en difficulté financière (31 %), cette proportion s'élève à 70 % pour les familles monoparentales (Figure 59).

Encart méthodologique : Mesurer les précarités grâce à la démarche IBEST

Dans les années 2000, émergent de nouveaux besoins en matière d'observation face à la difficulté à enquêter certains phénomènes de précarités, la plupart mesurés « à charge » (taux de chômage, taux de pauvreté, ...), ou invisibles de la statistique publique (isolement, privations matérielle, etc.). Le contexte national et international à l'époque (rapport Viveret, «Repenser la richesse») encourage la réflexion sur la création de nouveaux indicateurs de richesse. C'est ainsi qu'à l'échelle de la région grenobloise, un consortium d'acteurs initie un travail de construction d'indicateurs alternatifs qui viennent enrichir l'analyse des besoins sociaux en prenant en compte le caractère multidimensionnel du bien-être.

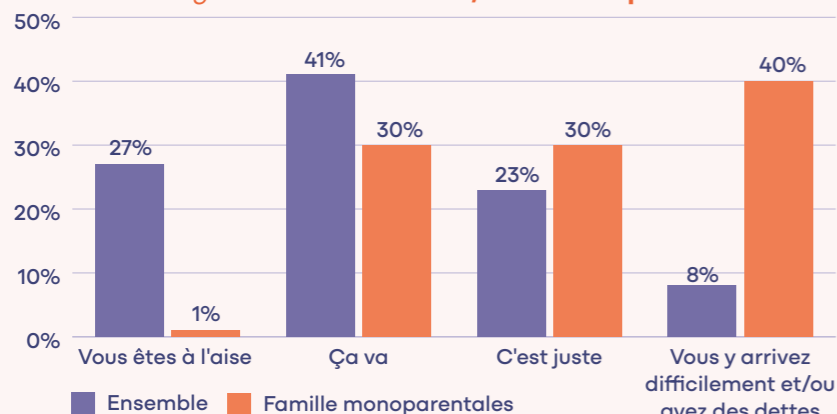
Plusieurs vagues d'enquête ont ainsi permis de collecter des données à l'échelle grenobloise dans des thèmes jusque-là non documentés par l'observation classique : conditions de vie matérielles, santé, travail et emploi, activités de loisirs et temps libres, cadre de vie, participation à la vie politique et sociale, rapport à l'environnement, liens sociaux, discrimination. La dernière enquête de 2023 a permis de recueillir des données auprès de 240 grenoblois-es ; si l'effectif est insuffisant pour réaliser certains croisements, il permet néanmoins d'observer des tendances intéressantes dans le contexte actuel.

Figure 58 : Pour chacun des postes de dépenses suivants, veuillez indiquer s'il pèse de manière importante ou non dans votre budget :



Source : IBEST 2023, GEM - Réalisation : Mission Observation sociale Ville et CCAS de Grenoble

Figure 59 : Actuellement, vous diriez qu'au sein de votre foyer, financièrement...



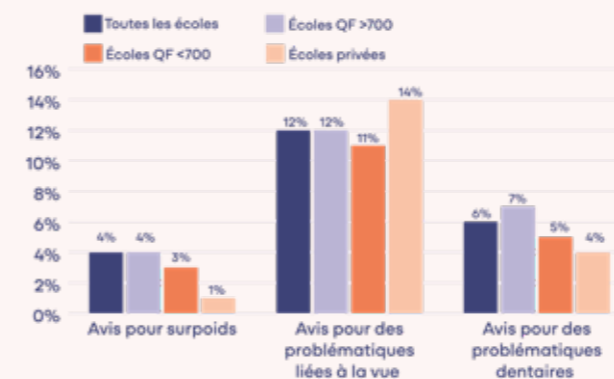
Source : IBEST 2023, GEM Réalisation : Mission Observation sociale Ville et CCAS de Grenoble

1.3. Mauvais état de santé et non-accès aux soins : révélateur et amplificateur des précarités

Lors de l'année scolaire 2022-2023, 3 100 enfants scolarisés en maternelle pour ont été dépistés lors des bilans de santé effectués par le service municipal de santé scolaire (dépistages infirmiers), soit plus de 90 % des élèves scolarisés dans ces classes. Au travers le dépistage, différentes données de santé peuvent être collectées : la couverture vaccinale, le poids, les troubles visuels et auditifs, l'état dentaire, les troubles du comportement et du langage.

Lors des bilans de santé, des avis peuvent être émis, ils forment des signaux de problématiques de santé rencontrées par l'enfant et qui ne font pas état d'une prise en charge au moment de l'évaluation. Un seul enfant peut ainsi cumuler plusieurs avis. Ces avis constituent des marqueurs d'inégalités sociales et de santé chez les enfants (Figure 60).

Figure 60 : Part des avis émis parmi les élèves de petite section de maternelle en 2022-2023 (bilan à 4 ans)



Source : Pôle médical, Direction de la santé publique et environnement, Ville de Grenoble (2022-2023) Réalisation : Mission Observation sociale, Ville et CCAS de Grenoble

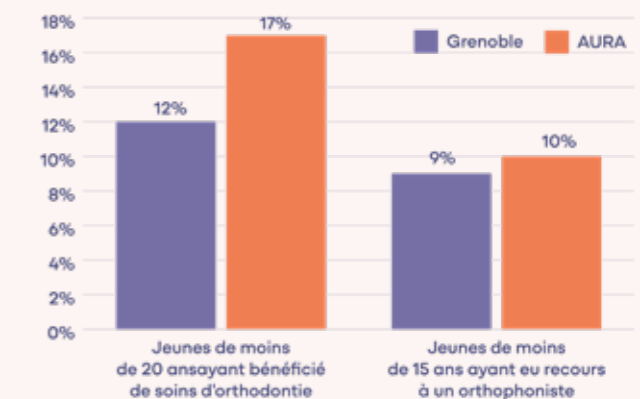
Le nombre d'avis pour des problématiques dentaires ainsi que pour des problématiques liées à la vue ont augmenté depuis les dépistages effectués pendant l'année scolaire 2021-2022 ; ils concernaient respectivement 4 % et 11 % des enfants scolarisés en petite-section (contre 6 % et 12 % en

2022-2023). Cette augmentation est plus importante parmi les élèves scolarisés dans les écoles dont le QF médian des familles est inférieur à 700 (4 % et 10 % contre respectivement 7 % et 12 % en 2022-2023). L'augmentation des problématiques liées à la vue peuvent être liée aux périodes de confinement (le fait que les enfants soient moins à l'extérieur a pu en effet les surexposer à un risque de myopie). Cette tendance devra être vérifiée ces prochaines années.

L'état dentaire et les troubles visuels des enfants posent principalement un enjeu à long terme d'accès aux soins. Le service santé scolaire observe plus finement les enfants ayant eu un avis et n'ayant pas bénéficié de prise en charge par la suite ; ainsi, le service de santé scolaire de la Ville de Grenoble observe que les entrées en soins l'année où la santé scolaire signale une difficulté (via un avis) sont bien moins nombreuses (9% contre 2%) dans les écoles dont les QF médians sont inférieurs à 700 par rapport aux écoles dont la population est plus favorisée.

À noter que les enfants grenoblois recourent en moyenne moins à des consultations d'orthodontie que l'ensemble des enfants de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Figure 61).

Figure 61 : Recours au soins des enfants en 2022 : exemple des consultations d'orthodontie et d'orthophoniste



Source : Balises, ORS, 2022 Réalisation : Mission Observation sociale Ville et CCAS de Grenoble

Le CCAS observe également les difficultés d'accès aux soins et de prise en charge des enfant(s) dont une problématique a été repérée en EAJE : c'est le cas de près de 450 enfants accueillis en EAJE en 2022 qui présentent un handicap ou un besoin spécifique (maladie, troubles). Une fois la problématique repérée et le dépistage effectué, et que les parents sont prêts à effectuer des démarches (instruction d'un dossier MDPH, prise de rendez-vous en CAMSP ou CMP, etc.), le délai d'attente est parfois long (jusqu'à 18 mois dans certaines situations) ce qui pose de réelles problématiques pour l'enfant, sa famille, et la qualité de son accueil en crèche.

En 2022, 19 % des bénéficiaires de l'assurance maladie (assurés et ayant droits) n'ont pas de mutuelle santé. Ce taux est supérieur à la moyenne départementale qui s'élève à 13%. En outre, 14 % de la population âgée de 15 ans et plus n'a pas déclaré de médecin traitant en 2022, une proportion légèrement plus élevée que celle observée à l'échelle départementale (11 %) ou nationale (13 %).

Les données de « non-recours » aux soins sont difficiles à exploiter, parce qu'elles ne traduisent pas forcément un besoin en soin (un taux de recours faible pourrait vouloir dire une population en « meilleure » santé) et une disponibilité de l'offre (on ne recourt pas à tel soin car l'offre n'existe pas). Néanmoins, il peut être

souligné qu'à Grenoble, moins de personnes sollicitent ou aient besoin des soins qu'à l'échelle régionale, à l'exception des consultations en psychiatrie et gynécologie (Figure 62).

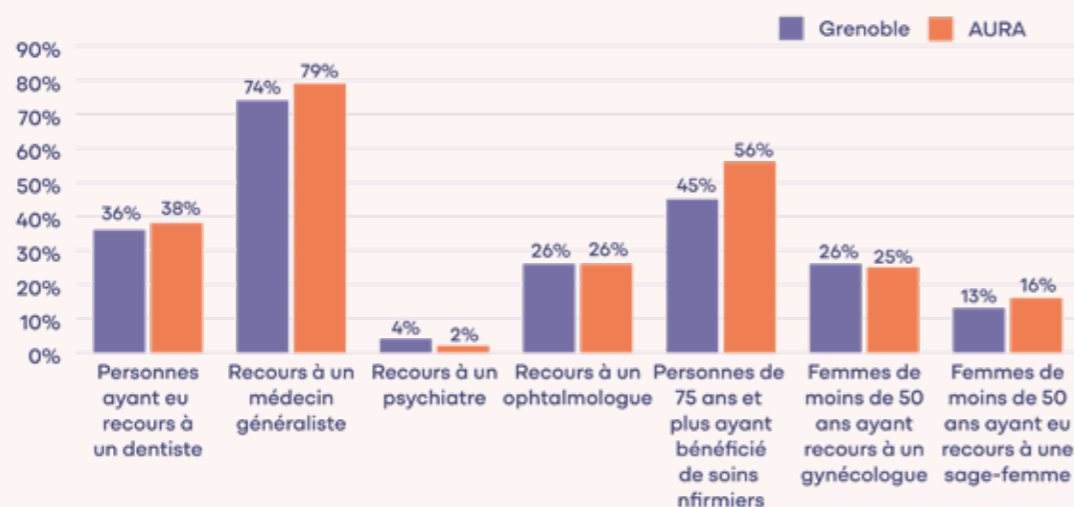
La santé mentale est difficilement mesurable ; le fait de se percevoir en bonne santé mentale, ou non, constitue toutefois un indicateur intéressant pour observer le bien-être d'une population. La dernière enquête IBEST révèle ainsi que plus de la moitié des ménages interrogés en 2023 considèrent avoir une vie assez voire très stressante, soit 5 points de plus qu'en 2018. Cette proportion est plus élevée chez les ménages les plus fragiles socio économiquement comme les jeunes et les familles monoparentales (Figure 63).

Figure 63 : Évolution de la part des personnes ayant déclaré avoir une vie assez ou très stressante entre 2018 et 2023



Source : IBEST 2023, GEM
Réalisation : Mission Observation sociale Ville et CCAS de Grenoble

Figure 62 : L'accès aux soins en 2022



Source : Balises, CPAM, 2022 - Réalisation : Mission Observation sociale Ville et CCAS de Grenoble

2. La grande précarité : le défi de l'observation des personnes privées de logement stable et personnel

Le dénombrement des personnes à la rue en France

Source : 28e rapport sur l'état du mal logement en France, Fondation Abbé Pierre, 2023

D'après l'Insee, **une personne est dite sans domicile si elle a passé la nuit précédant l'enquête « sans domicile » dans un lieu non prévu pour l'habitation ou dans un service d'hébergement** (hôtel ou logement payé par une association, chambre ou dortoir dans un hébergement collectif, lieu ouvert exceptionnellement en cas de grand froid). D'après sa dernière enquête en date sur ce sujet (2012), l'Insee a estimé à près de 143 000 le nombre de sans-domicile en France métropolitaine. Parmi eux, 112 300 ont fréquenté les services d'hébergement et de distribution de repas dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, soit 82 200 adultes et 30 100 enfants. Malgré les améliorations apportées à l'enquête de 2012, ce recensement reste une estimation a minima qui exclut notamment les personnes sans domicile n'ayant pas recours aux dispositifs d'hébergement ou de restauration.

Aucune nouvelle enquête « Sans-domicile » n'est prévue par l'Insee avant 2025. Pour pallier le déficit de connaissance du nombre de personnes sans abri et sans domicile à l'échelle des territoires, plusieurs villes ont organisé leur dénombrement. Faute d'étude actualisée du

nombre de personnes sans domicile à l'échelle nationale, on peut toutefois observer que, fin 2022, plus de 200 000 personnes vivaient en hébergement d'urgence ou d'insertion généraliste et plus de 110 000 au sein du dispositif national d'accueil, **soit a minima 310 000 personnes sans domicile au sens de l'Insee**. Si l'on y ajoute les milliers de personnes vivant à la rue, invisibles des différents dispositifs, toutes ces estimations montrent que le nombre de personnes privées de domicile atteint sans doute plus du double de celui de 2012.

À Grenoble, la Nuit de la Solidarité organisée en janvier 2019 a permis une première estimation du nombre de personnes sans abri dans l'agglomération grenobloise (personnes à la rue, personnes en squat et bidonville, personnes mise à l'abri par l'institution : établissements de santé, hébergement d'urgence et d'insertion, logement adapté), soit 1 760 personnes. Les familles avec enfants sont surreprésentées dans les structures d'hébergement d'urgence, mais restent invisibles du décompte des personnes en structure ou à la rue notamment par un recours à l'hébergement chez des tiers.

2.1. Les personnes domiciliées au CCAS de Grenoble

La domiciliation est un service gratuit pour permettre aux personnes sans hébergement stable et personnel de bénéficier d'une adresse administrative afin de recevoir leur courrier, mais également de faire valoir leurs droits et prestations auprès des administrations et services publics. Le dispositif s'inscrit dans la mission obligatoire des CCAS (Code de l'Action Sociale et des Familles).

Le CCAS de Grenoble domicilie l'ensemble des personnes sans domicile personnel et stable (hors demandeurs d'asile qui sont domiciliés par l'ADATE) qui en font la demande sous réserve de leur attache au territoire. La domiciliation est effectuée suite à un entretien avec un travailleur social qui transmet la demande au CCAS pour traitement et ouverture de la boîte aux lettres.

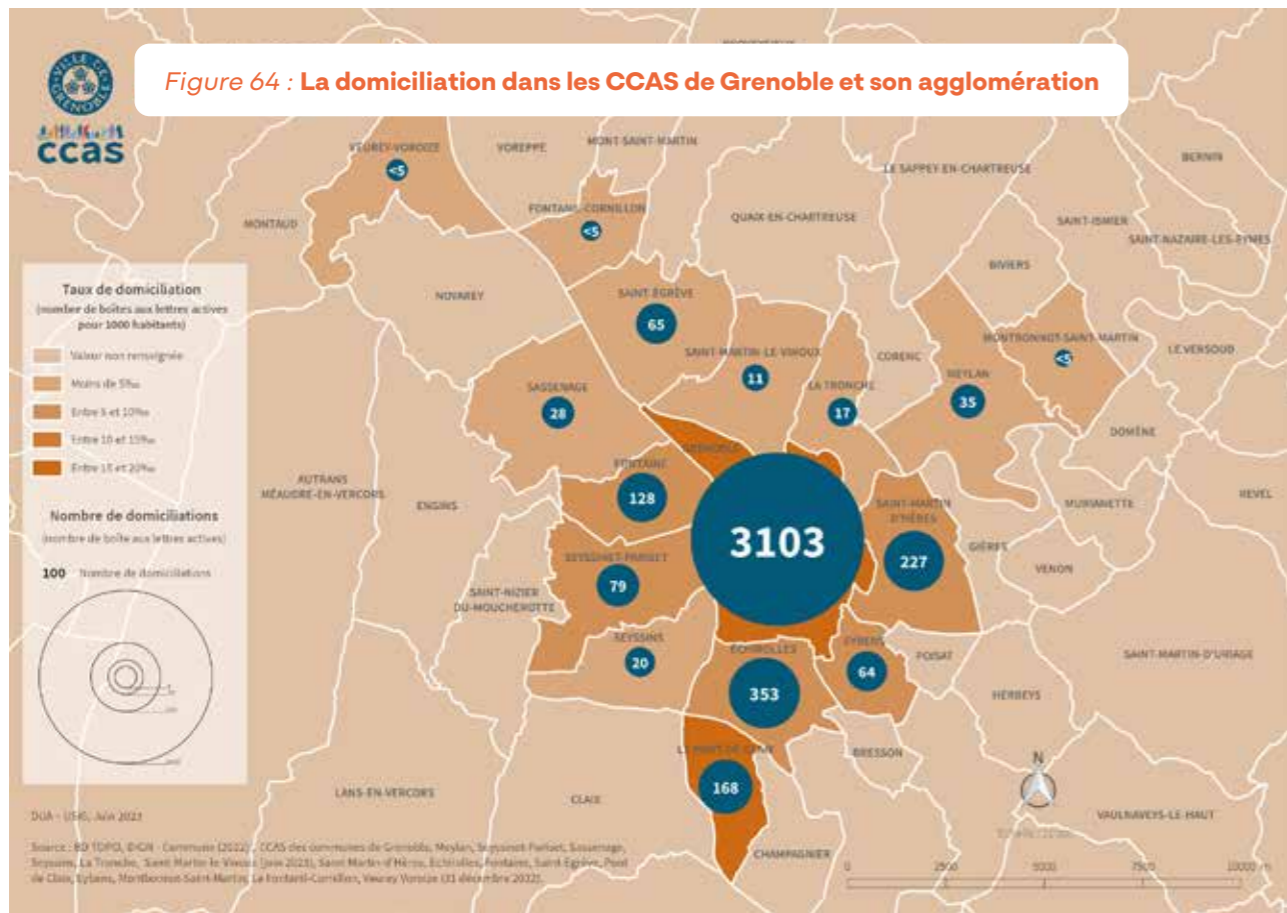


Figure 64 : La domiciliation dans les CCAS de Grenoble et son agglomération

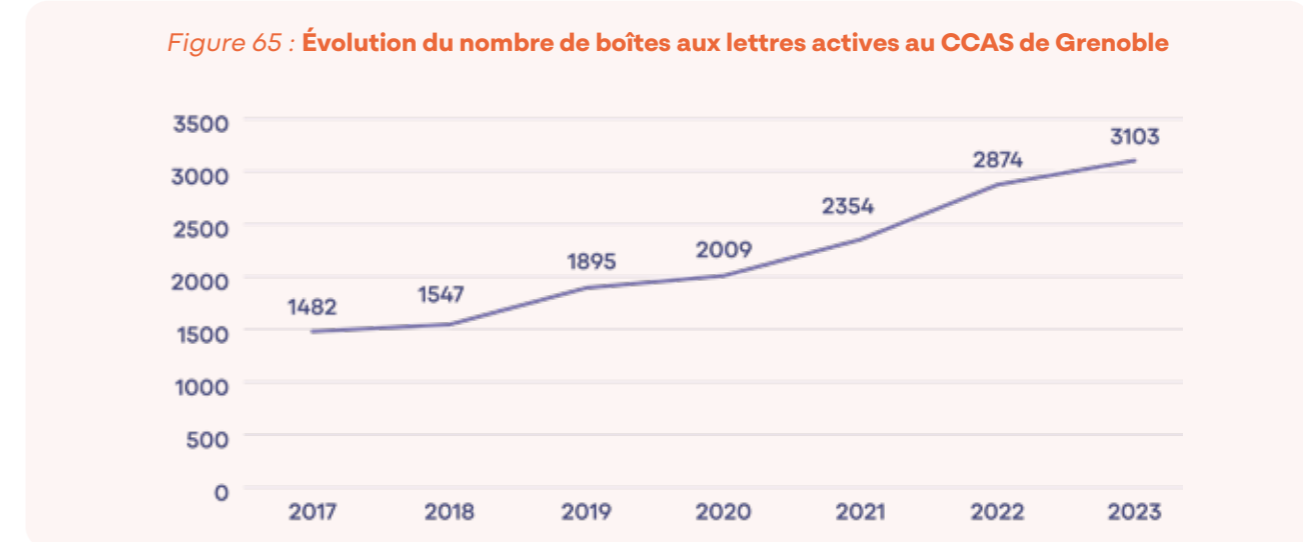


Figure 65 : Évolution du nombre de boîtes aux lettres actives au CCAS de Grenoble

Source : Service domiciliation du CCAS de Grenoble - Novembre 2023
Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

que leur nombre avait enregistré une légère diminution entre 2019 et 2020.

Par ailleurs, les personnes domiciliées semblent s’inscrire de plus en plus longtemps dans la domiciliation, comme l’indique l’augmentation de la part de domiciliations de 3 ans et plus (+ 10 points entre 2019 et 2022). En 2022, les « anciens domiciliés » sont près de 500, contre 270 en 2020, soit une hausse de + 83 %.

Ainsi, la forte augmentation du nombre de personnes domiciliées s’explique par deux tendances simultanées : d’une part le flux continue de nouvelles demandes de domiciliation, d’autre part une inscription de plus en plus longue des personnes domiciliées (observée par la part du nombre de domiciliés depuis plus de 3 ans, qui passe de 7 % en 2019 à 17 % en 2022, soit un effectif multiplié par deux en trois ans).

Les personnes nouvellement domiciliées (« primo-domiciliées ») se distinguent de l’ensemble des personnes domiciliées par une surreprésentation de jeunes (30 %), une sous-représentation de familles avec enfants (18%), une légère surreprésentation de personnes vivant à la rue (21 %) et une surreprésentation de personnes sans ressource (74 %). Elles se distinguent ainsi des personnes inscrites plus durablement dans la domiciliation qui présentent les caractéristiques inverses : moins jeunes, plus souvent avec des enfants, et dans une situation moins

« fragile » du point de vue de la situation résidentielle, des ressources, de l’emploi ou de la situation administrative.

Parmi les ménages domiciliés, les hommes seuls sont largement surreprésentés : ainsi, en 2022, près de 60 % des ménages sont des hommes seuls. L’augmentation de la part d’hommes seuls entre 2019 et 2022 peut s’expliquer par la baisse de la part de situations non connues ou non renseignées (+13 points / -14 points). En 2022, près de 25% des boîtes aux lettres sont détenues par des familles avec enfant(s), soit un chiffre en légère augmentation par rapport à 2019 (+3 points)⁷. En outre, leur nombre a été multiplié par plus de deux entre 2019 et 2022 (de 314 à 710 ménages avec enfant(s)). En décembre 2023, 980 mineurs sont domiciliés au CCAS de Grenoble (Figure 66).

Les 26-39 ans représentent la majorité des personnes domiciliées (40 %). Les personnes âgées, quant à elles, représentent une faible proportion du public domicilié (seulement 4 % de personnes domiciliées de plus de 60 ans en 2022). Les jeunes représentent environ 20 % de l’ensemble des personnes, soit une boîte aux lettres sur cinq. On observe un rajeunissement de la population domiciliée entre 2019 et 2022, à travers une légère augmentation de la proportion de 25 ans ou moins (+3 points) et de 26-39 ans (+2 points) et un léger recul de la proportion de 40-59 ans et des 60 ans et plus.

La domiciliation au CCAS de Grenoble

	2019		2020		2022		Evol. 2020-2022
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Ancienneté de la demande							
Depuis moins d’un an	1176	62 %	1093	54 %	1459	51 %	33 %
Entre 1 et 3 ans	579	31 %	641	32 %	917	32 %	43 %
Depuis 3 ans et +	137	7 %	270	13 %	495	17 %	83 %
Total général	1892	100 %	2004	100 %	2871	100 %	43 %

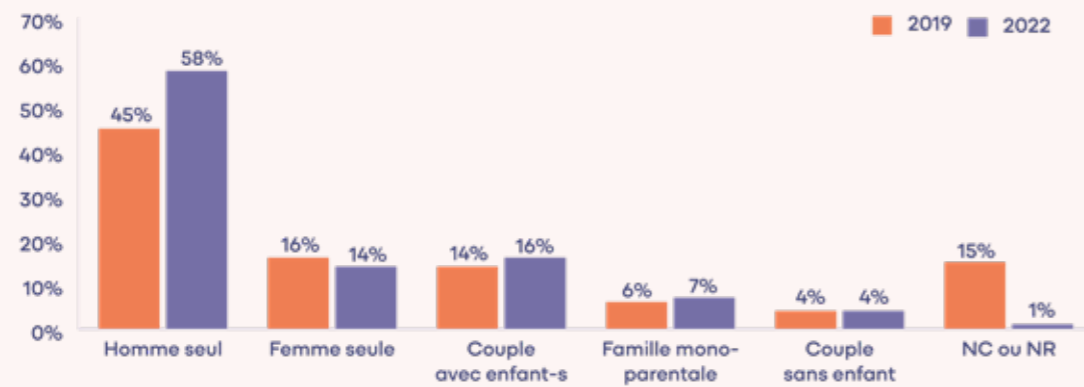
Le CCAS de Grenoble est particulièrement concerné par la domiciliation, puisqu’il accueille plus de 3 300 boîtes aux lettres actives fin 2023, soit 20 boîtes aux lettres pour 1 000 habitant-es, le taux le plus élevé de la région grenobloise (Figure 64).

Le nombre de personnes domiciliées au CCAS augmente de manière exponentielle ces dernières années : en 2023, plus de 3 100 boîtes aux lettres sont actives (plus de 4 300 ayants droits), soit une augmentation de près de 70 % depuis 2020 (1 200 boîtes aux lettres supplémentaires) (Figure 65).

Les personnes domiciliées au CCAS de Grenoble le sont, pour la moitié d’entre elles, depuis moins d’un an (50 % en 2022). Si la part des « primo-domiciliés » diminue (compte tenu, à l’inverse, de l’augmentation de la part des domiciliés les plus anciens), le nombre de nouvelles demandes est en augmentation : en décembre 2022, près de 1 500 personnes avaient une boîte aux lettres depuis moins d’un an, contre 1 200 en 2019. Ainsi, la hausse du nombre de « primo-domiciliés » vient en partie expliquer la hausse du nombre total de personnes domiciliées. Elle est de + 33 % entre 2020 et 2022, alors

⁷ Familles monoparentales et couples avec enfants. Chaque couple représente ici deux boîtes aux lettres (1 par personne).

Figure 66 : Répartition des domiciliés selon la composition familiale



Source : enquête domiciliation, CCAS de Grenoble, 2022
Réalisation : Mission Observation sociale Ville et CCAS de Grenoble

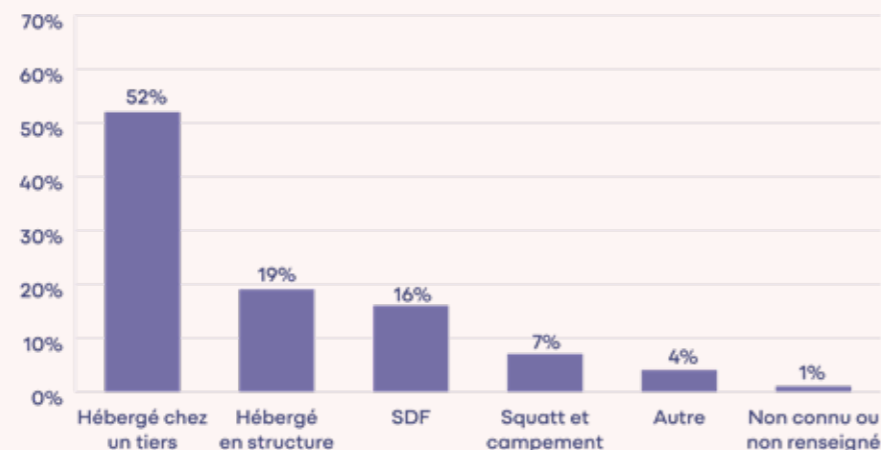
augmentent en 2020 avant de diminuer en 2022, traduisant probablement une fragilité importante de ces tranches d'âge durant la pandémie et un plus fort recours à la domiciliation du CCAS face à la fermeture des accueils physiques des institutions.

En 2022, la majorité des personnes domiciliées sont, au moment où elles formulent une demande de domiciliation, soit hébergées par leur entourage (un ou plusieurs tiers), soit en situation de rue, soit logées dans un squat ou un campement (76 %) traduisant une importante fragilité socio-économique du public de la domiciliation. Ainsi, près de 2 200 personnes sont concernées par l'une de ces deux situations (Figure 67).

Près de 20% des personnes domiciliées sont hébergées en structure ; ces dernières bénéficient d'un accompagnement social renforcé au sein de ces structures (550 personnes environ).

En 2022, près de 70% des personnes domiciliées ont déclaré qu'elles ne disposaient d'aucune ressource (soit près de 1970 personnes). À l'inverse, 11 % ont déclaré percevoir un salaire, et 4 % une indemnité chômage. 10 % étaient allocataires d'un minima social (AAH ou RSA). Les mêmes tendances se retrouvent lorsque l'on étudie la situation professionnelle des personnes domiciliées : ainsi, environ 75 % ont déclaré être sans activité, 12 % avoir un emploi et 4 % être au chômage.

Figure 67 : Répartition des personnes domiciliées selon la situation résidentielle déclarée



Source : enquête domiciliation, CCAS de Grenoble, 2022
Réalisation : Mission Observation sociale Ville et CCAS de Grenoble

2.2. Les personnes hébergées chez des tiers

Le phénomène d'hébergement chez des tiers : un phénomène d'ampleur, difficile à quantifier

Source : contribution de l'Observatoire de l'hébergement et du logement d'Un toit pour tous, 2023

Selon les estimations de la Fondation Abbé Pierre (2023)⁸, 643 000 personnes seraient hébergées chez un tiers de façon contrainte en France métropolitaine.

À Grenoble, ce sont un peu plus de 1 200 ménages qui sont hébergés chez des tiers sur les près de 7 900 demandeurs de logements sociaux, soit 15% de l'ensemble des demandeurs et 50% des ménages privés de domicile personnel (c'est-à-dire à la rue, en habitat précaire, hébergé-es chez des tiers, en structure d'hébergement, à l'hôtel). La part des ménages hébergés chez des parents à Grenoble, représente 27% des ménages privés de domicile personnel alors qu'elle est de 38% sur l'agglomération grenobloise. On pourrait ainsi supposer que les ménages déclarant être hébergés chez des tiers sur Grenoble relèvent de situations plus préoccupantes et contraintes que sur d'autres territoires. Loin d'être marginale donc, cette situation a pourtant peu été étudiée et prise en compte par les politiques publiques du logement. Cela tient notamment à sa **moindre visibilité dans l'espace public** et médiatique, ainsi qu'aux difficultés rencontrées pour mesurer et qualifier ce mode d'hébergement dans sa dimension de **contrainte relative au mal-logement**.

C'est à ce défaut de connaissance qu'a tenté de répondre l'étude réalisée par l'Observatoire de l'hébergement et du logement (OHL) « Sans-domicile et hébergés chez des tiers : Parcours et réalités derrière l'hospitalité privée ». L'étude s'est ainsi focalisée sur les situations d'hébergement contraint afin de distinguer parmi les hébergés ceux qui souhaitent accéder à un logement mais n'en ont pas la possibilité, du moins à court terme. C'est grâce à un partenariat avec le CCAS de Grenoble et le service de domiciliation que nous avons pu nous entretenir avec une partie des ménages relevant de cette forme de mal-logement.

L'hébergement chez un tiers constitue souvent une forme aggravée de mal-logement :

- **Il génère une relation asymétrique entre hébergeurs et hébergés** qui fragilise ces derniers. Cette asymétrie génère un sentiment de dette chez l'ensemble des ménages hébergés dont l'intensité et la nature peuvent toutefois varier selon l'intimité de la relation. Les contreparties prennent la forme de services à rendre, mais leur valeur est difficile à évaluer et à rapporter au coût de l'hébergement.
- **L'hébergement chez un tiers constitue une forme de mal-logement, plus ou moins intense selon les modalités d'accueil.** Accueillir une ou plusieurs personnes dans un logement déjà occupé génère des situations de sur-occupation avec leurs conséquences psychiques et sociales très pénalisantes.
- **L'hébergement chez un tiers maintient les ménages dans des situations provisoires** sans qu'il soit possible pour eux d'en mesurer la durée et de se projeter dans l'avenir. La rupture d'hébergement peut survenir quand l'hébergeur décide d'y mettre fin, son intimité et son autonomie étant mises à mal. Elle provient aussi de l'hébergé surtout quand il a la possibilité de mobiliser d'autres solutions, même si celles-ci sont de moindre qualité (squat ou même un retour à la rue). Pour certains, la recherche d'un hébergeur se répète plusieurs fois par an, ou même plusieurs fois par semaine, et cela pendant plusieurs années avec de faibles perspectives d'accès à un logement.
- **Pouvoir accéder à un hébergement chez un tiers appelle des ressources économiques et sociales** dont ne disposent pas toutes les personnes privées de domicile

8 Calculs de la FAP (2023) basés sur l'étude Logement de l'Insee (2012)

personnel. Les ressources financières permettent au ménage hébergé de participer aux frais du logement et de réduire ainsi l'asymétrie de la relation entretenue avec l'hébergeur.

Une diversité de profils d'hébergés chez des tiers : si l'hébergement chez un tiers se caractérise par les traits communs que nous venons d'évoquer, il recouvre une grande diversité de situations.

Profil 1 - L'hébergement citoyen, un hébergement long pour des étrangers en situation administrative complexe

L'hébergement citoyen est organisé à l'initiative de personnes, souvent constituées en collectifs, qui acceptent de partager une partie de leur logement pour mettre à l'abri les ménages sans-domicile. Parce qu'il repose sur des convictions religieuses ou politiques dans un souci de fraternité, cet hébergement est stable et constitue une ressource importante pour les personnes qu'il permet d'accueillir. Cette forme d'hébergement concerne surtout un public étranger en situation administrative complexe qui ne peut accéder ni à un emploi, ni à un logement et éprouve de grandes difficultés pour bénéficier d'un accompagnement social. La durée de la procédure dans laquelle ces personnes sont engagées appelle un hébergement long puisque la perspective d'accès à un logement tient à la régularisation de leur situation administrative. Malgré cette contrainte, l'hébergement citoyen se révèle être une ressource sociale importante pour les hébergés qui peuvent ainsi bénéficier d'un support pour trouver des petits boulots, être orientés vers des lieux ressources et ainsi s'engager dans un processus d'intégration.

Profil 2 - L'hébergement parental, un parachute pour faire face à des ruptures biographiques

L'hébergement parental est un hébergement qui repose sur des valeurs familiales fortes qui permettent un accueil stable. Il concerne principalement des ménages qui ont perdu leur logement suite à une séparation, ou

autre rupture biographique. Ces ménages sont en capacité administrative et économique d'accéder à un logement (très) social. En raison des longs délais d'attribution, ils sont néanmoins amenés à être hébergés durant plusieurs années chez leurs parents. Ce retour au domicile familial est difficile à vivre parce qu'il est souvent perçu comme une descente sociale, mais également parce qu'il relève lui aussi du mal-logement, générant un sentiment de dette, un manque d'intimité et d'autonomie. De par sa stabilité, cet hébergement préserve le ménage accueilli d'un retour à la rue, mais l'éloigne du même fait des dispositifs d'accompagnement, d'hébergement, et d'accès aux logements existants. Il y recourt souvent tardivement, lorsque sa situation d'hébergement parental devient trop difficile, ou lorsqu'elle prend fin.

Profil 3 - L'hébergement amical, une alternative à la rue pour des ménages aux portes du logement

L'hébergement amical repose sur des valeurs moins fortes que celles qui sont à l'origine de l'hébergement familial ou citoyen. Cela donne lieu à des hébergements de plus courte durée et de moindre qualité. Pour les faire tenir malgré tout, les hébergés essaient de réduire leur présence dans le logement et le coût qu'elle représente pour l'hébergeur en alternant entre des nuits dans une voiture, à la rue, ou chez un autre tiers. Ces ménages aussi seraient en mesure, économiquement et administrativement, d'accéder à un logement mais sont éloignés des dispositifs d'accompagnement et d'hébergement existants. Ils y recourent lorsque leur situation résidentielle et économique se dégrade, impactant en retour leurs perspectives d'accès au logement. Parmi ce profil d'hébergement, figure entre autres des personnes « de la rue », c'est-à-dire, des personnes qui ont appris à y vivre au fil des années. En raison de cet apprentissage, elles sont moins dépendantes que d'autres à l'hébergement chez un tiers, et peuvent s'en extraire facilement dès lors que la situation devient trop difficile. Si l'hébergement chez un tiers leur offre un temps de répit pour

s'extraire de la rue de temps en temps, l'hiver en revanche, c'est une solution recherchée pour compenser le nombre insuffisant d'hébergement d'urgence répondant à leurs attentes.

Profil 4 - L'hébergement chez des connaissances, pour éviter la rue « coûte que coûte »

Ce dernier type d'hébergement concerne un public en grande précarité économique, administrative, et sociale. Il se compose principalement de personnes étrangères qui, en raison de leur migration, ne peuvent s'appuyer ni sur un soutien familial, ni sur un soutien amical. Elles appellent le 115 très régulièrement, et faute de réponse, se tournent vers

des compatriotes qui les accueillent souvent pour des périodes de très courtes durées. Ces derniers étant eux-mêmes accueillis dans des hébergements institutionnels, les conditions d'accueil du tiers sont particulièrement difficiles : cohabitation de deux ménages dans une seule pièce, tensions liées aux usages de l'hébergement ou de la nourriture... Malgré cela, les ménages accueillis tentent de maintenir leur hébergement le plus longtemps possible de crainte de retourner dans la rue, quitte à s'exposer à des formes d'exploitation et à des violences. En raison de leur situation administrative, ils sont maintenus dans ces situations durant plusieurs années et souffrent de cette absence de perspective.

2.3. Les personnes en demande d'hébergement : une surreprésentation de familles avec enfant(s)

Estimer le mal-logement sur un territoire : que disent les données recueillies par les SIAO ?

Source : contribution de l'Observatoire du SIAO de l'Isère, Fondation Georges Boissel, 2023

En Isère, les ménages sans domicile ou en situation de mal-logement peuvent avoir recours au 115, numéro d'urgence et plateforme de premier accueil destinés à venir en aide aux personnes sans-abris. Un appel permet notamment de formuler une demande d'hébergement d'urgence, une demande de rencontre avec une maraude, une demande d'information ou un besoin d'écoute. Depuis novembre 2018, les ménages souhaitant effectuer une demande d'hébergement d'urgence ont la possibilité de ne réaliser qu'un seul appel toutes les deux semaines : durant les 14 jours qui suivent l'appel, la demande d'hébergement effectuée reste active le temps qu'une place d'hébergement se libère.

Les ménages considérés comme étant « de droit commun » (personne dont la situation administrative déclarée est : nationalité française, Union Européenne, détentrice d'un titre de séjour ou bénéficiaire de la protection internationale) peuvent aussi formuler une demande d'hébergement d'insertion ou de logement adapté, qui s'effectue par l'intermédiaire d'un référent social, que le

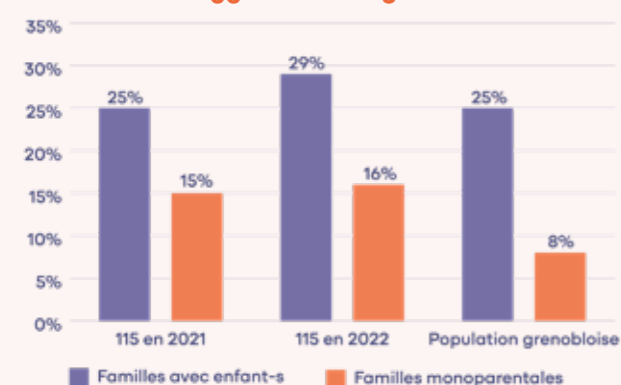
public peut rencontrer dans les différents services sociaux de secteur, les associations ou encore les services d'accompagnement spécialisés isérois. Le référent établit une évaluation sociale, puis une demande d'hébergement d'insertion auprès du SIAO de l'Isère.

L'Observatoire du SIAO de l'Isère a pour vocation d'étudier l'ensemble de ces demandes via les données produites par le SI-SIAO. Suivant si la demande a été formulée par le 115 pour un hébergement d'urgence ou par un référent social pour un hébergement d'insertion/logement adapté, un certain nombre d'informations sont collectées, qui permettent ensuite de typologiser le profil du ménage, de catégoriser ses besoins et sa demande et de suivre son évolution, si celle-ci aboutit à une orientation positive puis à une entrée en dispositif.

Grenoble représente 96% de la demande d'hébergement d'urgence formulée sur l'agglomération grenobloise et 77% de la demande d'hébergement d'urgence formulée sur l'ensemble du département. En

2022, à Grenoble, 3 280 ménages ont effectué une demande 115, dont près de 30 % sont des familles avec enfant(s), soit 949. Parmi elles, la moitié sont des familles monoparentales, une proportion en hausse par rapport à l'année précédente. Ce sont ainsi 1 930 mineurs concernés, dont un tiers est âgé de moins de 4 ans. Les familles sont surreprésentées parmi les demandeurs, par rapport à l'ensemble des ménages grenoblois (Figure 68).

Figure 68 : Évolution de la part des familles parmi les ménages ayant appelé le 115 en 2021 et 2022 dans l'agglomération grenobloise



Source : Observatoire du SIAO de l'Isère, 2021-2022
Réalisation : Mission Observation sociale Ville et CCAS de Grenoble

L'enjeu du non-recours : un frein à l'observation exhaustive des ménages en demande d'hébergement

Le SIAO obtient ainsi une visibilité sur l'ensemble des demandes d'hébergement d'urgence et d'hébergement d'insertion/logement adapté formulées, et uniquement formulées. Les données ne tiennent pas compte des phénomènes de non-recours, qui constituent un véritable angle-mort dans la comptabilisation de la demande des ménages, d'autant plus qu'on sait que de nombreux ménages sans-abri ou mal-logés sont en situation de non-recours, particulièrement les plus précaires et les plus vulnérables, qui sont souvent les plus éloignés de la connaissance de leurs droits, du fonctionnement des procédures et des dispositifs existants ou qui abandonnent les démarches faute de pouvoir bénéficier d'une solution d'hébergement rapide ou qui correspond à leurs attentes (renoncement).

Ne sont donc pas comptabilisées les personnes qui n'appellent pas ou plus le 115, ainsi que celles n'ayant pas recouru à un travailleur social ou personne habilitée pour effectuer une demande d'hébergement d'insertion ou adapté. Par ailleurs, une partie du public concerné est potentiellement mobile sur l'ensemble du territoire français, voire européen. En cela, une partie des demandes se retrouve caduque, lorsque les ménages ayant formulé ces demandes à un instant T ont ensuite quitté le département.

Les données utilisées par l'Observatoire, renseignées via le SI-SIAO permettent tout de même d'observer des ménages d'ordinaire relativement invisibles :

- Les « hébergés par des tiers » (qui parfois ont réalisé une domiciliation au CCAS de Grenoble, sans que l'on en sache plus sur leur situation quant au logement) dont les situations et parcours de vie peuvent être très divers ;
- Les femmes victimes de violences ayant réalisé une demande dans le but d'être mises à l'abri des persécutions qu'elles subissent, qui souvent vivent des « cycles d'aller-retours » entre les structures d'accueil et leur domicile en raison de la difficulté que représente le fait de rompre avec un ménage ou une famille qui exerce une forme d'emprise sur elles ;
- Les personnes isolées et en errance, dont les demandes comptent souvent parmi les plus difficiles à prendre en compte en raison des parcours de vie très « chaotiques » de ces ménages, qui sont souvent en situation de non-recours de longue durée, mais qui ponctuellement, formulent une demande ;
- Les ménages de personnes « sans droits ni titre » ou « en situation irrégulière », qui souvent restent « sous les radars » de peur que leur situation administrative les mette en difficultés.

3. La difficile mesure du handicap et des fragilités qui en découlent

3.1. Estimation du nombre de personnes en situation de handicap à Grenoble

La loi du 11 février 2005 définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Six grandes familles du handicap sont ainsi définies : le handicap moteur, le handicap visuel, le handicap auditif, le handicap psychique, la déficience intellectuelle et les maladies invalidantes.

Cette définition ne rend pas moins les contours du handicap pluriels. En effet, le handicap peut être à la fois ressenti (se considérer, ou non, comme handicapé-e), fonctionnel (perdre de capacités) et/ou administratif (être reconnu handicapé-e pour bénéficier de droits). Au niveau national, 730 000 personnes cumulent ces trois formes de handicap (chiffres clés 2022, CNSA).

L'observation sociale dans le champ du handicap se heurtent ainsi à plusieurs difficultés. En effet, outre l'enjeu lié à sa définition, la connaissance du nombre, des profils et des difficultés vécues par les personnes concernées est complexe, d'une part pour quantifier le nombre de personnes, d'autre part pour appréhender le handicap dans toute sa globalité (logement, emploi, santé, scolarisation, mobilité, culture, sport, etc.), et enfin pour mesurer les discriminations qui peuvent en découler.

En l'absence d'enquêtes régulières (l'enquête Handicap-Santé-Ménages de l'Insee n'a pas été reconduite depuis 2008), les principales sources de connaissance des publics en situation de handicap sont les données administratives. Ces dernières donnent une vision très spécifique et partielle de ce public, puisqu'elles permettent de connaître :

- Celles qui, se considérant comme en situation de handicap, font une demande de reconnaissance administrative de cette situation (qu'elle l'obtienne ou non) ; les données sont enregistrées par la MDPH. Sont ainsi exclues les personnes en situation de handicap qui ne se reconnaissent pas comme telles et/ou ne faisait pas de demande de reconnaissance ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une reconnaissance administrative de leur handicap ; les données trouvent leurs sources auprès de plusieurs organismes : la MDPH, les Caisses d'Assurance Maladie au titre de l'invalidité ou de l'incapacité liée à un accident du travail. Sont ainsi exclues les personnes qui n'obtiennent pas cette reconnaissance (refus pour cause d'inéligibilité ou attente de traitement du dossier) ;
- Les personnes qui bénéficient des prestations sociales auxquelles elles sont éligibles suite à leur reconnaissance. Sont ainsi exclues les personnes qui ne perçoivent pas ces prestations (non-recours par méconnaissance, non-demande, non-proposition, non-réception).

Estimation du nombre de personne de handicap à partir de l'enquête « HSM » de l'Insee 2008

D'autres indicateurs permettent d'approcher le handicap ; ces derniers ont été utilisés pour l'enquête Handicap, Santé, Ménages de l'Insee en 2008 auprès des 16 ans et plus :

- Critère 1 : Limitation fonctionnelle sévère ;
- Critère 2 : Reconnaissance officielle d'un handicap, d'une invalidité ou d'une perte d'autonomie ;

- Critère 3 : Forte restriction dans les activités que les gens font habituellement (indicateur GALI)

Ces critères peuvent, ou non, se cumuler : par exemple, 0,5 million de personnes âgées entre 16 et 64 ans se déclarent fortement limitées dans leurs activités, mais ne déclarent aucune reconnaissance administrative de handicap, d'invalidité ou de perte d'autonomie et aucune limitation fonctionnelle sévère.

	Nb de personnes âgées de 16 ans ou plus	Effectifs arrondis ayant déclaré un handicap parmi les 16 ans ou plus					24 %
		Critère 1	Critère 2	Critère 3	Cumul	Au moins un critère	
Grenoble (estimation)	134 000	25 500	9 500	12 000	12 300	32 000	
France	53 750 000	10 242 000	3 817 000	4 811 000	4 930 000	12 451 000	

Source : DREES, février 2021, Comment vivent les personnes handicapées
Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

Lecture : En 2008, 12,5 millions de personnes âgées de 16 ans ou plus ont déclaré être en situation de handicap (déclarant appartenir à au moins un des critères : 1 ou 2 ou 3). A Grenoble, on peut donc estimer ce nombre à 32 000 personnes, soit 24 % de la population. L'estimation est toutefois certainement sous-évaluée. En effet,

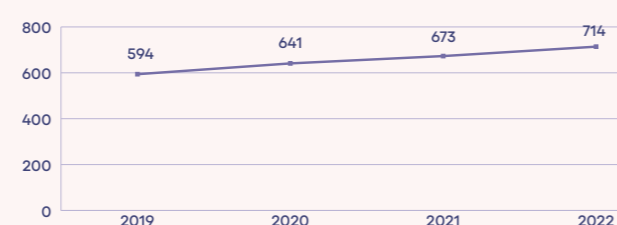
Grenoble se caractérise par une géographie singulière (territoire avec peu de dénivelé) et par une attention particulière en matière de politiques publiques depuis plusieurs décennies, notamment en matière d'accessibilité, caractéristiques qui peuvent favoriser l'installation de personnes en situation de handicap physique sur la commune.

3.2. Une légère surreprésentation d'enfants bénéficiaires de l'AAEH à Grenoble grâce aux dépistages précoces

Même si elle ne concerne pas l'ensemble des enfants en situation de handicap, l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AAEH) est à ce jour une donnée robuste pour quantifier et connaître le profil (âge, déficience, etc.) des moins de 20 ans : elle n'est pas soumise à condition de ressources et est perçue par les familles d'enfant(s) en situation de handicap suite à une reconnaissance administrative par la MDPH. À Grenoble, au 31 décembre 2021, 715 enfants sont allocataires de l'AAEH (Caf de l'Isère), soit 2,5 % des enfants de moins de 18 ans. Leur nombre augmente chaque année, grâce aux dépistages de plus en plus précoces réalisés, notamment dans les écoles et les crèches collectives. Ainsi, la part d'enfants bénéficiaires de l'AAEH

est légèrement plus élevée qu'à l'échelle du département de l'Isère (Figure 69).

Figure 69 : Évolution du nombre de bénéficiaires de l'AAEH à Grenoble



Source : Caf de l'Isère, 31 décembre 2018-2021
Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

L'AAEH permet d'avoir une estimation du nombre d'enfants en situation de handicap sur un territoire donné. Ne sont néanmoins pas comptabilisés :

- les enfants dont le diagnostic n'est pas encore posé ;
- les enfants dont la demande de reconnaissance handicap n'a pas été faite ou est en cours d'instruction et de validation par la CDAPH du département ;
- les enfants reconnus handicapés mais dont les conditions de versement de l'AAEH ne sont pas remplies (principalement lorsque le taux d'incapacité est inférieur à 80 %).

Part des bénéficiaires de l'AAEH par tranche d'âge

	Grenoble	Isère
Moins de 2 ans	0,5 %	0,4 %
3-5 ans	2,2 %	1,5 %
6-11 ans	3,4 %	2,9 %
12-17 ans	3,2 %	2,8 %

Source : Caf de l'Isère, 31 décembre 2021
Réalisation : Mission observation Ville-CCAS de Grenoble

La connaissance des adultes en situation de handicap est quant à elle plus complexe que celle des enfants. Elle doit en effet s'approcher au travers de plusieurs prestations (Allocation aux adultes handicapé, Prestation de compensation du handicap, Pension d'invalidité carte mobilité inclusion, etc.). Les critères d'éligibilité des prestations excluent certaines personnes en situation de handicap, et les rendent donc « invisibles » statistiquement. C'est notamment le cas :

- Des personnes âgées en situation de handicap de plus de soixante ans, qui rentrent dans le champ de la gérontologie, en matière d'hébergement (résidences autonomie, EHPAD) et/ou d'aides sociales (APA domicile et établissement).

Aussi, la Direction d'action sociale Petite-enfance du CCAS réalise chaque année une enquête auprès de ses crèches pour connaître le nombre d'enfants dont le diagnostic est en cours, ou posé, quand même bien la reconnaissance MDPH n'a pas encore été faite. Ainsi en 2022, près de 450 enfants nécessitent un accueil spécifique (soit 17 % de l'ensemble des enfants accueillis en EAJE), et parmi eux, plus de 200 présentent une problématique qui a été repérée par les professionnel-les des crèches et plus de 100 ont été orienté auprès des partenaires médico-sociaux (CMP, CAMSP, professionnel-les libéraux, etc.).

- Des personnes ayant une perte de capacité fonctionnelle, mais pas suffisante pour accéder aux aides (« taux d'incapacité » inférieur à 50 % ou 80 %).
- Des personnes dont les ressources sont supérieures aux plafonds définis pour obtenir une prestation.
- Des personnes non-bénéficiaire d'une aide, mais bénéficiant des mêmes droits compte tenu de leur reconnaissance de handicap (exemple : la demande RQTH n'est pas nécessaire pour bénéficier des droits qui en découlent pour les personnes titulaires de l'AAH ou d'une pension d'invalidité).

L'AAH est la meilleure source pour approcher le public adulte, même si les critères de ressources viennent limiter son accès. La déconjugalisation de l'AAH depuis le 1er octobre 2023 (nouveau mode de calcul du versement de la prestation qui, dorénavant, prend en compte les ressources de la personne seule, et non plus du foyer), va toutefois entraîner une augmentation du nombre de bénéficiaires qui jusque-là n'était pas éligibles. **À Grenoble, au 31 décembre 2021, 3 630 adultes sont allocataires de l'AAH.**

Les précarités induites : l'exemple de l'accès à l'emploi et du niveau de vie

En 2023, les demandeurs d'emploi en situation de handicap (c'est-à-dire les personnes qui bénéficient de l'obligation d'emploi au titre de travailleur handicapé) représentent à Grenoble 11 % de l'ensemble des demandeurs grenoblois inscrits en catégories A, B, C, une proportion similaire à l'échelle nationale, mais plus élevée qu'à l'échelle du département de l'Isère (10 %).

Les personnes en situation de handicap en demande d'emploi sont globalement plus éloignées de l'emploi que l'ensemble des demandeurs :

- Leur insertion professionnelle est moins rapide : à l'échelle régionale, moins de la moitié (46 %) accèdent à un emploi au cours de l'année qui suit leur inscription à Pôle emploi (contre 65 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi) ;

- Elles sont moins diplômées : 68 % des demandeurs d'emploi bénéficiant d'une reconnaissance handicap ont un niveau de formation inférieur au Bac (contre 49 % pour l'ensemble des demandeurs) ;
- Leur inscription dans le chômage est plus durable : 39 % d'entre elles ont déclaré 12 mois ou plus d'inactivité totale au cours des 15 derniers mois, contre 14 % des autres demandeurs d'emploi ;
- Pour favoriser l'accès à l'emploi, 24 % bénéficient d'un accompagnement renforcé par un conseiller Pôle emploi, contre 16 % parmi les autres demandeurs d'emploi.

Niveaux de vie et pauvreté monétaire des ménages des personnes handicapées dans l'Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'Insee

Source : DREES, février 2021, Comment vivent les personnes handicapées

Selon l'ERFS 2017, les personnes en situation de handicap ont globalement un niveau de vie inférieur à l'ensemble de la population. En effet, en 2017, 58 % des personnes handicapées de moins de 60 ans vivent dans un ménage dit « modeste », contre 40 % dans la population générale. 25 % des personnes handicapées de 15 à 59 ans sont pauvres (leur niveau de vie est inférieur à

60 % du niveau de vie médian), contre 14 % des personnes de la même tranche d'âge sans handicap. Comparé à l'ensemble des ménages, le niveau de vie médian mensuel des ménages dont au moins un membre est handicapé (1 430 euros) est inférieur de 280 euros par mois, en 2017, à celui de l'ensemble des ménages (1 710 euros).



Synthèse

À l'image de toutes les villes métropolitaines, Grenoble accueille aussi bien des ménages aisés que des ménages en situation de précarité.

Néanmoins, la population bas revenus augmente de manière importante (+11 % depuis 2015) même si son poids dans la population totale tend à se stabiliser (31 %). D'autres indicateurs permettent d'observer cette fragilité monétaire, et son augmentation à Grenoble, notamment :

- Le nombre de ménages en privation matérielle et sociale, dont les enquêtes nationales révèlent que les populations concernées, les familles nombreuses et les familles monoparentales, surreprésentées à Grenoble, sont en augmentation sur la dernière période ;
- Le nombre de ménages en situation de précarité énergétique et alimentaire, consécutive d'une situation de précarité financière, augmente également dans le contexte actuel ;
- Le nombre de ménages accompagnés par le CCAS de Grenoble ou aidés financièrement est en hausse.

L'observation des précarités dépasse l'usage seul de la statistique publique, d'autant que cette dernière ne permet pas d'observer certaines populations, comme celles privées de logement stable et personnel.

Les données de la domiciliation du CCAS de Grenoble permettent de relever une hausse exponentielle du nombre de personne domiciliées sur le territoire. D'autres sources de données comme celles du SIAO (hébergement d'urgence et d'insertion) ou des enquêtes ad hoc (comme celle réalisée sur l'hébergement chez des tiers par Un toit pour tous) viennent confirmer un phénomène de grande exclusion d'ampleur à Grenoble, et l'évolution du profil des personnes concernées, de plus en plus familial.

Le handicap est également un également bon exemple de population difficile à observer ; seules les données administratives permettent à ce jour de les comptabiliser, que partiellement.

À Grenoble, le travail de dépistage réalisé dès le plus jeune âge permet d'aider les familles à ouvrir les droits et peut expliquer la plus forte proportion d'enfants reconnus en situation de handicap que celle du département. Néanmoins, les précarités induites par le handicap restent partiellement étudiées ; outre le champ de l'emploi, pour lequel des indicateurs existent quant à la plus forte exclusion dont sont victimes les personnes, il reste difficile de mesurer les précarités et discriminations vécues, dans le champ de l'école, du périscolaire, ou de l'accès aux logements par exemple.



Conclusion

Dans un contexte socio-économique sans précédent, la Ville de Grenoble et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont pris l'initiative de se pencher sur l'Analyse des Besoins Sociaux 2023, en se focalisant sur la population grenobloise et ses vulnérabilités. Ce travail découle d'une collaboration fructueuse avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, qui a su adapter ses méthodes pour offrir un modèle scientifique inédit de projections locales.

En écho avec le contexte national, Grenoble fait face à un ralentissement démographique depuis une décennie, avec des projections indiquant une poursuite de cette tendance à moyen terme, quel que soit le scénario envisagé.

Le choix des jeunes de demeurer à Grenoble après leurs études, notamment, aura un impact significatif.

Ces constatations orienteront les actions futures, notamment en matière de politiques publiques de logement et de lutte contre la vacance résidentielle. Cependant, ces actions devront également être nourries d'une compréhension approfondie de la sociologie de la population locale, en particulier de ses fragilités.

L'analyse minutieuse des données statistiques les plus récentes a permis de mettre en lumière des caractéristiques singulières propres à notre territoire, d'une importance cruciale pour nos interventions. Si Grenoble connaît un vieillissement de sa population relativement modéré, bien en deçà de la moyenne nationale, les personnes âgées présentent néanmoins des difficultés économiques et sociales plus marquées, nécessitant une attention particulière pour répondre aux besoins des plus vulnérables.

Par ailleurs, Grenoble se trouve confrontée à un accueil accru de populations fragiles, notamment les enfants et les jeunes ; il est notamment observé une augmentation inquiétante des situations de précarité, probablement sous-évaluées compte tenu de l'inflation actuelle.

Enfin, l'identification de certaines populations reste un défi, et le CCAS s'emploie, aux côtés de ses partenaires, à améliorer la connaissance de ces individus souvent « invisibles » des statistiques classiques. Un exemple concret est le travail d'observation mené auprès des publics sans domicile fixe accueillis au sein du CCAS de Grenoble dans le cadre notamment de la domiciliation administrative et du soutien vers l'accès aux droits, dont la croissance exponentielle témoigne d'une montée de l'exclusion sociale.

Nicolas KADA

*Vice-président du CCAS de Grenoble
Adjoint au Maire en charge
de la coordination de l'action sociale*



ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX **2023**



Réalisation : Mission Observation sociale de la Ville et du CCAS de Grenoble

Maquette : Service communication - CCAS de Grenoble

Mars 2024